



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

جامعة البليدة 2

UNIVERSITE BLIDA 2 – LOUNICI Ali

FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES

Département de français

Domaine : Lettres et langues étrangères

Filière : Langue française

COURS DE LINGUISTIQUE

Niveau : Licence

Année : 3^e année

Semestres : 1 et 2

Réalisé par l'enseignante : Djamila MAHAMMED OUALI

Grade : Maitre de conférences B

Année Universitaire : 2025 /2026

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	08
SEMESTRE I	09
COURS INTRODUCTIF : RAPPEL AUTOUR DE LA LINGUISTIQUE	10
1. ÉMERGENCE DE LA DISCIPLINE	10
2. PARTICULARITES DE LA LINGUISTIQUE PAR RAPPORT AUX CONCEPTIONS DU LANGAGE ANTERIEURES	11
3. APPORTS DE LA LINGUISTIQUE SAUSSURIENNE	12
CHAPITRE I. DÉFINITIONS DE LA SÉMIOLOGIE	13
COURS 01. INTRODUCTION À LA SÉMIOLOGIE	13
1. DEFINITION	13
2. SYSTEMES SEMIOLOGIQUES	13
3. CLASSEMENT DES PROCEDES DE COMMUNICATION NON LINGUISTIQUES	15
COURS 02. SÉMIOLOGIE / LINGUISTIQUE	17
1. DEFINITION	17
2. LA LINGUISTIQUE	17
2.1 DOMAINES D'ETUDE DE LA LINGUISTIQUE	17
2.1.1 LA PHONETIQUE	18
2.1.2 LA PHONOLOGIE	18
2.1.3 LA LEXICOLOGIE	19
2.1.4 LA SEMANTIQUE.....	19
2.1.5 LA SYNTAXE.....	19
3. RAPPORT ENTRE LA LINGUISTIQUE ET LA SEMIOLOGIE SELON FERDINAND DE SAUSSURE	19
COURS 03. SÉMIOLOGIE / SÉMANTIQUE	22
1. DEFINITION	22
2. SENS ET SIGNIFICATION	22
3. SEMANTIQUE LEXICALE	22
3.1 SIGNE ET REFERENT	23

3.2 REFERENT ET REFERENCE	23
3.2.1 LE REFERENT	23
3.2.2 LA REFERENCE	24
3.2.2.1 SENS REFERENTIEL	24
3.2.2.2 CONNOTATION	24
3.3 RAPPORTS ENTRE LES MOTS	24
4. ANALYSE SEMIQUE OU COMPONENTIELLE	25
COURS 04. LA SÉMIOTIQUE / LA SÉMIOLOGIE	27
1. DEFINITION	27
2. DISTINCTIONS ENTRE LA SEMIOLOGIE ET LA SEMIOTIQUE	27
3. DIMENSIONS DE LA SEMIOTIQUE	28
4. DOMAINES DE LA SEMIOTIQUE	28
COURS 05. LA PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE	30
1. DEFINITION	30
2. ÉNONCE / ÉNONCIATION	30
2.1 « L'APPAREIL FORMEL D'ÉNONCIATION »	30
2.2 TYPES D'ÉNONCES	31
2.3 ANALYSE D'UNE SITUATION D'ÉNONCIATION	32
3. PROCESSUS INFERENTIEL	32
CHAPITRE II. THÉORIES DU SIGNE	35
COURS 01. THÉORIE DU SIGNE SELON FERDINAND DE SAUSSURE	35
1. DEFINITION DU SIGNE LINGUISTIQUE, SELON FERDINAND DE SAUSSURE.....	35
2. CARACTERISTIQUES DU SIGNE LINGUISTIQUE, SELON DE SAUSSURE.....	36
2.1 L'ARBITRAIRE DU SIGNE LINGUISTIQUE, SELON DE SAUSSURE	36
2.1.1 IMMUTABILITE ET MUTABILITE DU SIGNE LINGUISTIQUE	37
2.2 LE CARACTERE LINEAIRE DU SIGNIFIANT	38
COURS 02. THÉORIE DU SIGNE SELON CHARLES SANDERS PEIRCE	40
1. DEFINITION	40
2. LES COMPOSANTES DU SIGNE SELON PEIRCE	41

3. ICONE, INDICE ET SYMBOLE	42
COURS 03. THÉORIE DU SIGNE SELON ROLAND BARTHES	44
1. DEFINITION DU SIGNE LINGUISTIQUE SELON R. BARTHES	44
2. DENOTATION ET CONNOTATION	44
2.1 LA NOTION DE CONTEXTE	45
CHAPITRE III. ÉCOLES DE LA SÉMIOLOGIE	46
COURS 01. SÉMIOLOGIE DE LA COMMUNICATION	46
1. DEFINITION	46
2. DOMAINE D'ÉTUDE DE LA SEMIOLOGIE DE LA COMMUNICATION	46
COURS 02. LA COMMUNICATION LINGUISTIQUE	48
1. DEFINITION	48
2. LES COMPOSANTES DE LA COMMUNICATION LINGUISTIQUE	48
3. CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNICATION LINGUISTIQUE	48
4. MODELES DE COMMUNICATION LINGUISTIQUE	49
4.1 SCHEMA GENERAL DE LA COMMUNICATION HUMAINE	49
4.2 CRITIQUE DU SCHEMA DE JAKOBSON	50
4.2.1 MODELE DE PRODUCTION ET D'INTERPRETATION	51
COURS 03. LA COMMUNICATION NON LINGUISTIQUE	54
1. DEFINITION	54
2. CANAUX DE COMMUNICATION NON VERBALE	54
2.1 LA KINESIQUE	54
2.2 LA PROXEMIQUE	55
COURS 04. LA SÉMIOLOGIE DE LA SIGNIFICATION	57
1. DEFINITION	57
2. DOMAINE D'ÉTUDE DE LA SEMIOLOGIE DE LA SIGNIFICATION	57
3. L'ANALYSE SEMIOLOGIQUE	58
SEMESTRE II	60
COURS INTRODUCTIF : RAPPEL DES GRANDES LIGNES DE LA LINGUISTIQUE MODERNE	61

1. OBJET DE LA LINGUISTIQUE MODERNE	61
1.1 DICHOTOMIE LANGUE VS LANGAGE	61
1.2 DICHOTOMIE LANGUE VS PAROLE	61
2. DOMAINES DE LA LINGUISTIQUE	62
3. APPROCHES DE LA LINGUISTIQUE	62
CHAPITRE I. INTRODUCTION À LA SOCIOLINGUISTIQUE, AVÈNEMENT ET CONCEPTS DE BASE	64
COURS 01. AVÈNEMENT DE LA SOCIOLINGUISTIQUE	64
1. ORIGINES	64
2. OBJET D'ETUDE	66
COURS 02. LE CONCEPT DE « COMMUNAUTÉ LINGUISTIQUE »	69
1. DEFINITIONS SELON LABOV, GUMPERZ ET FISHMAN	69
2. SYNTHÈSE DES CRITÈRES DÉFINITOIRES	70
COURS 03. LA « NORME » EN SOCIOLINGUISTIQUE	71
1. DÉFINITION	71
2. CARACTÉRISTIQUES D'UNE NORME LINGUISTIQUE	71
3. TYPES DE NORME	72
COURS 04. VARIÉTÉ ET VARIATION LINGUISTIQUES	74
1. DÉFINITION	74
2. TRAITS DÉFINITOIRES D'UNE VARIÉTÉ LINGUISTIQUE	74
3. VARIATION LINGUISTIQUE : DÉFINITION ET TYPES	75
CHAPITRE II. QUELQUES DOMAINES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE	76
COURS 01. LA DIGLOSSIE	76
1. DÉFINITION	76
2. CARACTÉRISTIQUES SELON FERGUSON, FISHMAN ET CALVET	76
COURS 02. LE PLURILINGUISME	78
1. QUELQUES DÉFINITIONS DU BI/PLURILINGUISME	78
2. COMPÉTENCE PLURILINGUE	79
COURS 03. IMPLICATIONS DU PLURILINGUISME	80

1. ALTERNANCE CODIQUE (« CODE SWITCHING »)	80
1.1 TYPES D'ALTERNANCE CODIQUE	80
1.2 FONCTIONS DE L'ALTERNANCE CODIQUE	81
2. L'EMPRUNT	81
2.1 PROCESSUS D'INTEGRATION D'UN EMPRUNT	82
3. INTERFERENCE ET MELANGE LINGUISTIQUES	83
4. CREOLISATION	84
COURS 04. GESTION DU PLURILINGUISME : POLITIQUE ET PLANIFICATION LINGUISTIQUES	86
1. DEFINITION	86
2. ASPECTS DE LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE	86
3. EXEMPLES DE POLITIQUE LINGUISTIQUE	87
CHAPITRE III. ENQUÊTES SOCIOLINGUISTIQUES	89
COURS 01. LE VARIATIONNISME : « UNE NOUVELLE MÉTHODE DE TRAVAIL »	89
1. SOCIOLINGUISTIQUE VARIATIONNISTE : DEFINITION ET FINALITES	89
2. ANALYSE DE LA VARIATION	89
3. NOTION D'« INSECURITE LINGUISTIQUE »	91
COURS 02. L'ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION	92
1. DEFINITION	92
2. CONTEXTUALISATION	92
2.1 LES INDICES DE CONTEXTUALISATION	92
2.2 INFERENCES CONVERSATIONNELLES	93
3. LE MODELE SPEAKING DE DELL HYMES	93
4. METHODOLOGIE D'ENQUETE	94
COURS 03. LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE	96
1. DEFINITION	96
2. L'ESPACE URBAIN	96
3. AXES DE RECHERCHE	97
4. METHODES DE RECHERCHE	98

COURS 04. ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES.....	100
1. DEFINITIONS DE LA NOTION DE « REPRESENTATION SOCIALE »	100
2. DEFINITION DES REPRESENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES	100
2.1 DEFINITION DE L'ATTITUDE	101
2.2 DEFINITION DU STEREOTYPE	102
2.3 STEREOTYPE ET PREJUGE	102
3. ANALYSE DES REPRESENTATIONS	103
3.1 MODELE STRUCTURAL	103
3.2 MODELE SOCIODYNAMIQUE	103
CONCLUSION	105
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	106

Introduction

Ce cours est destiné aux étudiants de 3^e année licence de français. Il constitue une unité fondamentale dans le contenu de formation conçu pour ce public en deux semestres, 5 et 6.

Objectifs de l'enseignement

Ce cours a pour objectifs de :

- Initier aux différentes théories du signe ;
- Introduction à l'analyse de discours sur la base du signe et de sa manifestation ;
- Découvrir la conception sociolinguistique de la langue ;
- Maîtriser les concepts de base de la sociolinguistique : variation, usage, etc.
- Initier aux enquêtes de terrain en sociolinguistique.

Connaissances préalables

L'étudiant inscrit en troisième année de licence, est censé connaître :

- l'objet d'étude de la linguistique et ses concepts de base ;
- la conception saussurienne de la langue ;
- la théorie du signe, selon Ferdinand de Saussure ;
- les différentes écoles de la linguistique.

Modalité d'apprentissage : la matière est dispensée en présentiel sur deux semestres.

Crédits : 04 **Coefficients** : 02

Mode d'évaluation de la matière

Contrôle continu : 50%

Examen : 50%

Mots-clés : linguistique, sémiologie, signe, communication, signification, sociolinguistique, domaines de la sociolinguistique, enquête sociolinguistique.

CONTENU DE LA MATIERE**SEMESTRE I.**

Ce semestre est articulé sur trois chapitres. Le premier consiste en une introduction à la sémiologie ; nous y expliquerons le rapport de cette science avec les domaines de la linguistique, la sémantique et la sémiotique. Le deuxième abordera les théories du signe selon les deux traditions européenne et anglo-saxonne. Le troisième chapitre comprendra les deux écoles de la sémiologie européenne : la sémiologie de la communication et la sémiologie de la signification.

Ces chapitres seront précédés par un rappel autour de la linguistique saussurienne.

COURS INTRODUCTIF : RAPPEL AUTOUR DE LA LINGUISTIQUE

La naissance de la linguistique moderne est impulsée par les travaux du linguiste genevois Ferdinand de Saussure (1857-1913), et son Cours de linguistique générale, donné à l'université de Genève entre 1906 et 1911. Ce cours a par la suite donné lieu à un livre éponyme, publié de manière posthume en 1916 sur la base de notes prises par ses étudiants et établi par ses disciples Charles Bally et Albert Sechehaye.

1. Emergence de la discipline

La linguistique moderne est l'aboutissement de plusieurs réflexions autour du langage, notamment la grammaire comparée :

« La linguistique moderne représente la somme des divers ordres de recherches qui ont marqué son développement : description de toutes les langues connues ; histoire des langues, dont une partie importante est la grammaire comparée, qui, fondée sur la méthode comparative, établit les parentés et affinités entre les langues ; étude générale des conditions de fonctionnement, de la structure et de l'évolution des langues, étude qui fait l'objet de la linguistique générale. » (Perrot, 2018 : 10)

Elle est aussi impulsée par l'influence de :

- Matérialisme historique (Durkheim, Meillet, Lévy-Brühl, Vendryés, d'inspiration marxiste, qui envisage les langues comme un fait d'origine sociale et dépendant de la société : « C'est au sein de la société que le langage s'est formé ...Le langage, qui est le fait social par excellence, résulte de contacts sociaux » (Vendryés, 1935 : en ligne)
- La psychologie scientifique, conçue en rapport avec les sciences naturelles, et s'appuyant sur l'expérience, les mathématiques et la métaphysique (Herbart, Bühler, Wundt). Dans ce domaine, précisément sur la relation entre pensée et langage, on stipule que les catégories linguistiques ne sont pas des abstractions construites par des grammairiens, mais elles sont fondées sur des catégories psychologiques : « (...) Tout ce qui est grammaire, convention, accommodation à la collectivité, a pour principe un acte intellectuel ». (Sechehaye, 1908 : 79)
- Le positivisme (Auguste Comte), mouvement philosophique selon lequel on considère que seuls les faits réels peuvent expliquer les activités scientifiques et philosophiques ; il rejette ainsi toute spéculation métaphysique et s'appuie plutôt sur des preuves scientifiques telles

que les expériences et les statistiques. En linguistique, l'influence de l'esprit positiviste est manifeste à travers le goût de l'observation et l'examen minutieux des faits.

2. Particularités de la linguistique par rapport aux conceptions du langage antérieures

Nous axons dans ce qui suit les particularités de la linguistique moderne par rapport aux conceptions du langage antérieures :

- A la différence de la grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, fondée sur la logique, qui cherchait à justifier les règles du langage en partant des lois universelles de l'esprit humain, la linguistique générale part des faits de langue pour essayer de reconnaître des traits communs à des langues historiquement diverses et d'en dégager les lois de son fonctionnement et de son évolution, qui aient une portée générale. (Perrot, 2018)
- A la différence de la philologie dont l'objectif est « de fixer, interpréter, commenter les textes [écrits]» (Saussure, 1994 :9), pour accéder aux différentes sciences (poétique, histoire, philosophie, médecine, etc.), à leurs origines et leurs évolutions, et aux auteurs qui les ont cultivées, la linguistique moderne considère les langues - non seulement comme un moyen d'accéder aux connaissances mais aussi - comme un objet d'étude d'une science à part entière, dont la démarche est l'analyse descriptive.
- A la différence de la grammaire comparée (ou linguistique comparative ou encore linguistique historique) dont l'objectif est d'étudier l'histoire et l'évolution des langues et de les comparer pour établir des liens de parenté entre elles (familles de langues), à travers des similitudes phonétiques, syntaxiques et sémantiques, la linguistique moderne se fonde sur l'observation des faits de langue, de la structure du système linguistique (la notion de structure qui joue un rôle principal dans la linguistique moderne, est empruntée à la physique et aux mathématiques).
- A la différence des sciences naturelles, telles que la chimie ou la biologie, qui cherchent à expliquer les phénomènes naturels, la linguistique est une science humaine, sociale et culturelle, et son but est de comprendre le fonctionnement du système linguistique en tant que fait social. En fait, si les sciences naturelles et les sciences sociales partagent les mêmes principes, elles divergent quant à l'objet d'étude ; A. Martinet explique : « Il existe deux sortes de sciences : celles que l'on appelle les sciences de la nature et celles que l'on appelle les sciences de l'Homme. Je dirais, pour ma part, que la distinction doit s'opérer entre

sciences de la nature et sciences des cultures. Nous nous trompons peut-être, mais nous pensons que la chimie, par exemple, est valable pour toute la Terre. La différence fondamentale n'est pas que les sciences des cultures seraient moins scientifiques ou moins vérifiables que les sciences de la nature, mais qu'elles font entrer dans leurs champs des phénomènes non permanents, les phénomènes culturels, qui valent pour une époque et pour une région donnée. » (In Sini, 2015 : 31-32)

3. Apports de la linguistique saussurienne : Parmi les contributions majeures de

F. De Saussure, on peut citer :

- Faire de la langue un objet d'étude scientifique à part entière.
- Considérer la langue comme une structure c'est-à-dire un ensemble d'éléments ou signes entretenant des relations d'opposition et d'équivalence. Chaque signe tire sa valeur de sa position par rapport aux autres signes dans le système linguistique.
- Fonder le structuralisme comme méthode d'analyse systématique et scientifique du langage humain.
- Définir le signe linguistique comme la combinaison d'un signifié et d'un signifiant, caractérisée par une solidarité parfaite.
- Envisager la constitution de la sémiologie qui s'occuperait de l'ensemble des signes, y compris la langue.

CHAPITRE I. DEFINITIONS DE LA SEMIOLOGIE

COURS 01. INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE

1. Définition

Etymologie : du grec « semeion », signe, et « logos », discours, étude

Le terme « sémiologie », en sciences du langage, apparaît avec l'ouvrage posthume de Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale. Ce dernier envisageait la constitution d'une « vaste » science, appelée par lui Sémiologie, qui s'occuperait de tous les systèmes de signes exprimant des idées, les lois de création et de transformation de ces signes ainsi que leurs significations :

« La langue est un système de signes exprimant des idées et par là comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, aux rites symboliques, aux formes de politesse, aux signaux militaires, etc. Elle est seulement le plus important de ces systèmes. On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie générale, nous la nommerons sémiologie 'du grec semeion, « signe ». Elle nous apprendrait en quoi consistent les signes, quelles lois les régissent. Puisqu'elle n'existe pas encore, on ne peut dire ce qu'elle sera, mais elle a droit à l'existence, sa place est déterminée d'avance. La linguistique n'est qu'une partie de cette science générale, les lois que découvrira la sémiologie seront applicables à la linguistique, et celle-ci se trouvera ainsi rattachée à un domaine bien défini dans l'ensemble des faits humains » (Saussure, 1994 : 33)

Ferdinand de Saussure lie le projet sémiologique auquel il appelle de ses vœux, à :

- La psychologie générale : la sémiologie est, selon F. de Saussure, une partie de la psychologie sociale, et ainsi, de la psychologie générale dont le but, rappelons-le, est de décrire et de comprendre le comportement humain en société.
- La linguistique : elle fait partie de la sémiologie, selon F. de Saussure. Ce rattachement permet d'accorder à la linguistique un statut parmi les sciences sociales.

2. Systèmes sémiologiques

Dans la vie sociale, il y a plusieurs signes qui nous permettent de communiquer les uns avec les autres. On peut les classer en deux catégories, signes linguistiques et signes sémiologiques. Ces signes sont souvent utilisés d'une manière concurrente.

Les systèmes sémiologiques se caractérisent par plusieurs particularités, notamment :

- Les systèmes sémiologiques peuvent être classés en plusieurs catégories : signes gestuels, signes sonores, signes iconiques, etc.
- La communication non linguistique est multicanale : tactile, olfactive, audiovisuelle, etc.
- Les systèmes sémiologiques peuvent être universels ou culturels : certains signes sont universels c'est-à-dire leur sens peut être compris par toute personne, quelle que soit son origine. **Ex.** : Signification de l'emblème de la pharmacie. D'autres, culturels, c'est-à-dire leur sens est spécifique en fonction de la culture. **Ex.** : le henné.
- Les signes sémiologiques peuvent être liés à diverses interprétations. **Ex.** : En peinture, une toile peut être interprétée de plusieurs manières.
- Les signes sémiologiques sont perçus et interprétés en fonction du contexte.

Selon Benveniste, le système sémiologique se caractérise par :

- « 1° son mode opératoire,
- 2° son domaine de validité,
- 3° la nature et le nombre de ses signes,
- 4° son type de fonctionnement.

Le mode opératoire est la manière dont le système agit, notamment le sens (vue, ouïe, etc.) auquel il s'adresse. » (Benveniste, 1974 : 51-52)

En fait, Benveniste prend en considération aussi bien des données matérielles et contextuelles, que des données formelles, relatives aux signes ou au système lui-même.

Si l'on applique cette définition à l'exemple des feux de circulation, on peut distinguer (Baylon & Fabre, 1990 : 12) :

Données contextuelles :

- **Mode opératoire** : visuel, généralement diurne et à ciel ouvert.
- **Domaine de validité** : déplacement des véhicules dans les rues des villes.

Données formelles :

- **La nature et le nombre des signes** : ces signes sont constitués par l'opposition chromatique vert/rouge ; ils sont donc organisés comme un système binaire (la phase intermédiaire, l'orange, étant une simple transition)
- **Le type de fonctionnement** : la relation qui unit les signes et leur confère une fonction distinctive, est une relation d'alternance, jamais de simultanéité. Vert/rouge signifie voie ouverte/voie fermée, ou sous forme prescriptive : « go » / « stop »

3. Classement des procédés de communication non linguistiques

Emile Buyssens classe les procédés de communication non linguistiques selon trois critères (Baylon & Fabre, 1990 ; Mounin, 1970) :

a. Procédé sémiologique systématiques ou non systématiques : parmi les moyens de communication non linguistiques, on distingue :

- **Les procédés systématiques** : des procédés ayant des signes stables et des règles de fonctionnement stables.

Ex. : le code de la route, l'alphabet des sourds-muets, les signes mathématiques, etc.

- **Les procédés a-systématiques** : des procédés qui n'ont pas de signes stables ni de règles de fonctionnement stables.

Ex. : la peinture, le cinéma, etc.

b. Le rapport entre le sens du signal et sa forme : selon le rapport entre la signification et la forme du signe, on distingue :

- **Les symboles** : « Signal qui marque un rapport analogique, constant dans une culture donnée, avec l'élément qu'il signifie. » (Baylon & Fabre, 1990 : 4)

Ex. : Un dessin de fourchette et de cuillères entrecroisées : « restaurant ».

- **Les signes** : le lien entre la forme du signe et son sens n'est pas naturel mais conventionnel.

Ex. : Drapeau rouge signifie une baignade dangereuse.

c. Le rapport entre le sens et les signes du message : sur ce plan, on distingue :

- **Procédé de signalisation direct** : rien ne s'interpose entre les sons perçus et les significations qu'on leur accorde.

Ex. : la forme orale du langage.

- **Procédé de signalisation indirect ou substitutif** : pour atteindre le sens du signe, on passe par le langage parlé.

Ex. : Le Braille est un procédé de signalisation dont la signification n'est atteinte qu'en passant par les sons du langage parlé.

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Par quoi se caractérise la communication non-linguistique ?
2. Quels sont les procédés de communication non-linguistique, selon Buyssens ?
3. Classez ces signes sémiologiques en fonction de ces procédés : les signaux maritimes, la publicité, l'écriture, la mode.

COURS 02. SEMIOLOGIE/LINGUISTIQUE**1. Définition**

En Europe, le projet sémiologique est lancé par Ferdinand de Saussure qui a appelé dans ses enseignements, à la constitution d'une science avec pour objet d'étudier « la vie des signes au sein de la vie sociale » (1994 : 33). Cette discipline est liée à la linguistique puisque toutes les deux sont conçues pour étudier la communication humaine.

2. La linguistique

La linguistique moderne se fonde sur l'observation des faits de langue, de la structure du système linguistique. Elle part des faits de langue pour essayer de reconnaître des traits communs à des langues historiquement diverses et d'en dégager les lois de son fonctionnement et de son évolution, qui aient une portée générale (Perrot, 2018).

2.1 Domaines d'étude de la linguistique

L'étude linguistique recouvre les systèmes que constituent la langue, à savoir le système phonologique, le système lexico-sémantique et le système morpho-syntaxique.

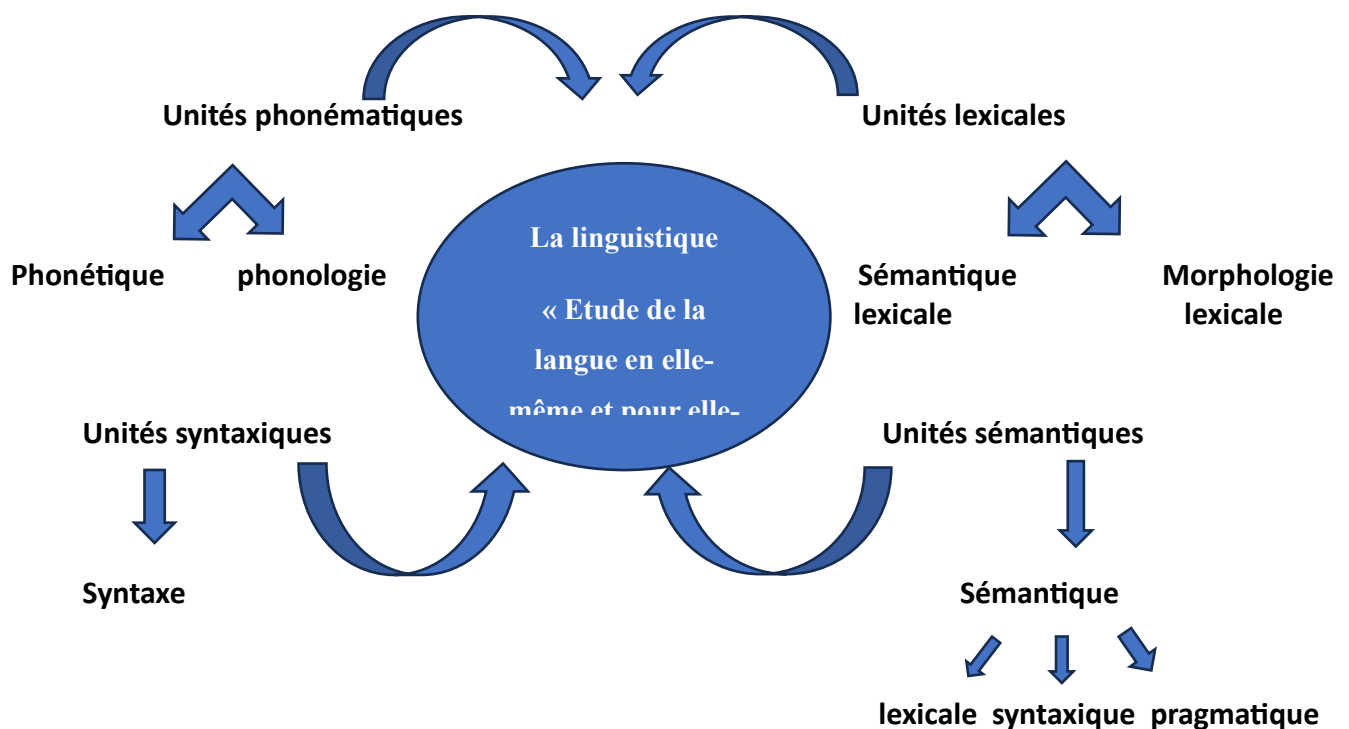


Figure : Domaines de la linguistique

2.1.1 La phonétique : branche de la linguistique qui étudie le son de la parole, appelé « phone », sans se préoccuper a priori du sens. Elle montre la composition acoustique et l'origine physiologique des éléments de la parole, les éléments phonématiques ou segmentaux (voyelles, consonnes, semi-consonnes) et les éléments prosodiques ou suprasegmentaux (durée, intensité, mélodie, etc.). La phonétique se divise en trois branches :

- a. Phonétique articulatoire** : étudie la production du « phone » par les organes de la parole ;
- b. Phonétique acoustique** : étudie la transmission du son par les airs, indépendamment de ses conditions de production et de réception. Elle s'intéresse aux caractéristiques physiques du son (fréquence, durée, etc.) ;
- c. Phonétique auditive** : étudie la manière dont le son est perçu par l'auditeur.

2.1.2 La phonologie : branche de la linguistique étudie le son de la langue, le phonème, indépendamment de son emploi. Elle étudie le système qui sous-tend la prononciation réelle du son. Le phonème est appréhendé par rapport à sa valeur distinctive. Elle se divise en deux branches :

- a. La phonématique** : analyse des phonèmes du point de vue de leur classement et de leur combinaison, pour former les signifiants de la langue.

Le phonème entre, avec les autres phonèmes, dans un double rapport :

- Sur l'axe paradigmatique, le phonème se démarque d'un autre phonème avec lequel il peut commuter :

Ex. : /tɛR/ (terre) ; /mɛR/ (mère)

Le remplacement du phonème /t/ et par le phonème /m/, implique une différence de signification. Donc, ces deux phonèmes constituent deux unités distinctives.

- Sur l'axe syntagmatique, le changement de l'ordre linéaire des phonèmes dans une chaîne parlée, permet de passer d'un mot à un autre. Ce processus est appelé permutation.

Ex. : La modification de l'ordre des phonèmes dans l'unité /Rat (rate), implique une autre unité /taR/ (tare).

b. La prosodie : étudie les « traits suprasegmentaux » de la langue c'est-à-dire la valeur linguistique des sons selon leur durée, leur intensité et leur variation mélodique : l'accent, le ton, l'intonation, la pause, le rythme et le débit.

2.1.3 La lexicologie : branche de la linguistique qui s'intéresse aux mots qui constituent le lexique d'une langue. Elle implique :

- **La sémantique lexicale** : étudie le sens des unités lexicales. Elle s'intéresse aux différents sens que peut prendre un mot.
- **La morphologie lexicale** : étudie la forme des unités lexicales. Elle décrit les morphèmes qui désignent les plus petites unités de signification de la langue.

2.1.4 La sémantique : branche de la linguistique qui étudie le sens des mots et des expressions. Elle se divise en sémantique lexicale qui s'occupe du sens des mots, sémantique compositionnelle qui s'occupe de la signification des phrases, et sémantique pragmatique qui se concentre sur comment le contexte influence la compréhension du langage.

2.1.5 La syntaxe : branche de la linguistique qui « exprime par quels moyens les rapports qui existent entre les éléments d'une expérience...peuvent être marqués dans une succession d'unités linguistiques de manière que le récepteur du message puisse reconstruire cette expérience. » (Denise François *in* Martinet, 1985 :17)

Elle s'intéresse à la structure de la phrase, l'arrangement des mots, morphèmes libres, pour former des syntagmes (nominaux ou verbaux) pouvant mener à des propositions, lesquelles se combinant à leur tour pour, possiblement, former des énoncés.

3. Rapport entre la linguistique et la sémiologie, selon Ferdinand de Saussure

Selon Saussure, la sémiologie est une partie de la psychologie sociale et, conséquemment, de la psychologie générale, et la linguistique est une partie composante de cette science, comme les autres sciences humaines :

« (...) Ferdinand de Saussure insiste sur l'importance d'une science très générale, qu'il appelle sémiologie et dont l'objet serait les lois de la création et de la transformation des signes et de leurs sens. La sémiologie est une partie essentielle de la sociologie. Comme le plus important des systèmes de signes c'est le langage conventionnel des hommes, la science sémiologique la plus avancée c'est la linguistique ou science des lois

de la vie du langage [...]. La linguistique est, ou du moins tend à devenir de plus en plus, une science de lois ; elle se distingue toujours plus nettement de l'histoire du langage et de la grammaire.» (Andrien Naville in Alain Rey, 1976 : 290)

Le sémiologue a pour objet d'étudier les signes et les lois qui les gouvernent. Le linguiste s'occupera, lui, du fonctionnement des signes linguistiques. Etant donné que la linguistique fait partie de cette science générale qu'est la sémiologie, « les lois que découvrira la sémiologie seront applicables à la linguistique, et celle-ci se trouvera ainsi rattachée à un domaine bien défini dans l'ensemble des faits humains », explique Saussure. (1994 : 33)

En rattachant la linguistique à la sémiologie, Ferdinand de Saussure lui a conféré le statut de science : « (...) si pour la première fois nous avons pu assigner à la linguistique une place parmi les sciences, c'est parce que nous l'avons rattachée à la sémiologie ». La comparaison du système linguistique aux autres systèmes, permettrait, selon lui, de comprendre le problème linguistique qui est « avant tout un problème sémiologique », a-t-il affirmé (1994 : 34). Le linguiste a pour tâche, selon lui, de ressortir la particularité de la langue dans l'ensemble des systèmes de communication : « La tâche du linguiste est de définir ce qui fait de la langue un système spécial dans l'ensemble des faits sémiologiques » (1994 : 33)

Ferdinand de Saussure accordait en fait la primauté au système linguistique relativement aux autres systèmes sémiotiques. Selon lui, la langue est le système de communication le plus répandu, le plus complexe et le plus caractéristique de tous les systèmes (1994 : 111)

Pour Roland Barthes, un sémiologue post-saussurien, tous les systèmes sémiologiques se mêlent du langage, et toutes les significations passent forcément par la langue. Ainsi, il postule, contrairement à F. de Saussure, que la sémiologie est une partie de la linguistique :

« Quoique travaillant au départ sur des substances non linguistiques, le sémiologue est appelé à trouver tôt ou tard le langage sur son chemin, non seulement à titre de modèle, mais aussi, à titre de composant, de relais ou de signifié [...]. La sémiologie est donc peut-être appelée à s'absorber dans une translinguistique dont la matière sera tantôt le mythe, le récit, l'article de presse, tantôt les objets de notre civilisation, pour autant qu'ils sont parlés [...]. La linguistique n'est pas une partie, même privilégiée, de la science générale des signes, c'est la sémiologie qui est une partie de la linguistique : très précisément cette partie qui prendrait en charge les grandes unités signifiantes du discours [...]. » (Barthes, 1964 : 79-80)

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Pourquoi Ferdinand de Saussure a-t-il rattaché la linguistique à la sémiologie ?
2. Saussure accorde la primauté au système linguistique sur l'ensemble des systèmes sémiologiques. Pourquoi ?
3. Expliquez comment Ferdinand Saussure et Roland Barthes définissent le rapport entre la linguistique et la sémiologie.

Cours 3. SEMIOLOGIE/SEMANTIQUE

1. Définition

Le mot sémantique dont l'étymologie est « sémantikos » (significatif), a été utilisé pour la première fois à la fin du XIX siècle par le philosophe français Michel Bréal (1832-1915), auteur du premier traité de sémantique (Essai de sémantique, 1897).

La sémantique est une branche de la linguistique qui étudie le sens. Elle partage par-là la même problématique que la sémiologie et la sémiotique. Elle, elle explore comment les mots et les phrases signifient dans différents contextes. Jacqueline Picoche explique le rapport entre la sémantique, la lexicologie et la sémiologie, ainsi : « [La lexicologie] peut être définie par rapport aux disciplines plus vastes dont elle n'est qu'une partie : la sémantique dont l'objet est l'étude des significations linguistiques, elle-même branche de la sémiologie qui traite des codes de signe en général. » (1992 : 8)

2. Sens et signification

En sémantique, on distingue les concepts de sens et de signification. Oswald Ducrot présente la signification comme le sens sémiotique (ou valeur linguistique), et le sens comme le sens pragmatique :

« (...) nous appelons « signification » la valeur d'une entité de langue. C'est une notion qui nous est propre et que nous pouvons également appeler « valeur sémiotique » en utilisant une expression de Benveniste. Je distingue cette « signification » du « sens », que cette fois nous pouvons appeler « valeur sémantique » en prenant là encore un mot de Benveniste qui oppose sémiotique à sémantique. Le sens est la valeur d'une unité de discours. » (Ducrot, 2021 : en ligne)

Ducrot donne l'exemple suivant : le mot « maison », quand il est employé dans un discours, a un sens, une valeur sémantique, et quand on le trouve dans le dictionnaire, il a une signification, une valeur sémiotique.

Il est à préciser que Ducrot se base dans ses études sur la pragmatique linguistique sur la théorie d'énonciation développée par Benveniste (voir ci-après).

3. Sémantique lexicale

La sémantique lexicale s'occupe du sens des mots : rapport entre les mots et ce qu'ils représentent ; le rapport entre les mots.

3.1. Signe et référent : les théories linguistiques et sémiotiques divergent sur l'inclusion ou l'exclusion du référent (ce à quoi le langage fait référence) dans le système du signe.

Pour Ferdinand de Saussure la langue n'est pas une nomenclature, c'est-à-dire une liste de mots qui réfèrent à une liste d'objets. Elle n'est ni le reflet de la réalité ni encore de la pensée qui est, selon. Saussure justifie la non-coïncidence de la langue avec le monde par le fait que les mêmes réalités ont des appellations différentes selon les différentes langues.

Il définit le signe linguistique, comme suit : « Le signe linguistique unit, non une chose et un nom, mais une image et un concept acoustique » (Saussure, 1994 : 108)

Saussure exclut donc, le référent de sa définition du signe. (On y reviendra dans le Chapitre II : Théories du signe)

Ex. : le signe (par exemple, le mot « école ») se décompose en signifiant, le véhicule du signifié (/ɥnivɛrsite/) et signifié, le contenu sémantique associé au signifiant (le sens du mot « université»). La signification, selon Saussure, est une relation interne au signe qui réunit le signifiant (/ɥnivɛrsite/) au signifié (l'idée de « université »).

A contrario, Peirce propose une théorie sémiotique qui intègre non seulement les signes avec leurs composants, leurs référents, mais aussi leurs utilisateurs.

Il définit le signe comme une relation triadique entre un representamen, un interprétant et un objet : le representamen se rapproche du signifiant saussurien, l'interprétant, du signifié, et l'objet du référent.

Ex. : la définition d'un mot dans le dictionnaire est un interprétant de ce mot, parce que la définition renvoie à l'objet (= ce que représente ce mot) et permet donc au representamen (=le mot) de renvoyer à cet objet. Mais la définition elle-même, pour être comprise, nécessite une série ou, plus exactement, un faisceau d'autres interprétants (d'autres définitions). (Everaert-Desmedt, 1990)

3.2 Référent et référence : en linguistique, on distingue le référent de la référence. En fait :

3.2.1 Le référent : est la réalité extérieure à laquelle renvoie le signe linguistique : « l'être ou l'objet auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extralinguistique telle qu'elle est découpée par l'expérience d'un groupe humain. » (Dubois & al., 1999 : 405)

3.2.2 La référence : est le rapport entre l'objet et le monde réel ou imaginaire (objet, événement, qualité, action, etc.) qu'il représente : « la fonction par laquelle un signe linguistique renvoie à un objet du monde extralinguistique, réel ou imaginaire. » (Dubois & al., 1973 : 141)

3.2.2.1 Sens référentiel : appelé aussi dénotatif ou désignatif. Il indique ce à quoi le signe fait référence. C'est le premier sens d'un mot, le sens inhérent.

3.2.2.2 Connotation : désigne toutes les valeurs sémantiques secondes qui peuvent s'ajouter au sens référentiel. C'est le sens afférent.

Ex. Le mot « jeunesse » renvoie à :

Sens dénoté : une période d'âge ;

Sens connotés : santé, aventure, sport, etc.

La connotation dépend des paramètres contextuels (locuteurs, situation de communication, culture, etc.).

3.3 Rapports entre les mots : les relations sémantiques peuvent être de plusieurs types. Nous en citons quelques-uns :

a. Synonymie (mots au sens proche) : deux mots synonymes sont deux mots différents qui ont quasiment la même signification.

Ex. : « Seulement » est synonyme de « uniquement »

b. Antonymie : deux mots antonymes sont deux mots qui ont une signification opposée. Ils peuvent être des noms, des adjectifs, des verbes ; les antonymes doivent avoir la même nature.

EX. : « Amis » vs « ennemis » ; « heureux » vs « triste » ; « atterrir » vs « décoller ».

c. Polysémie (mots liés à plusieurs sens) : les mots sont généralement polysémiques c'est-à-dire qu'on peut les associer à plusieurs sens, en fonction du contexte linguistique et/ou extralinguistique. C'est en fait le contexte qui est à même de lever l'ambiguïté qui peut être liée au caractère polysémique des mots.

Ex. : Le verbe « faire » est polysémique :

Je fais mes exercices (réaliser) ; il fait vieux de son âge (paraître) ; l'oiseau fait son nid (construire) ; trois et trois font six (égaler), etc.

d. Hyponymie/hypéronymie (relation englobant-englobé) : est un rapport qui unit un mot spécifique à un mot générique.

Ex. : Le mot « fleur » est l'hyponyme du mot « tulipe ». Il s'agit, ici, d'une subordination d'un signifié à un autre.

e. Méronymie/holonymie (relation partie-tout) : est un rapport entre une paire de mots, l'un désignant une « partie », et l'autre, un « tout ».

Ex. : Le mot « cornée » est un holonyme (partie) du mot « œil ».

4. Analyse sémique ou componentielle

Il s'agit de décomposer le sens des unités lexicales en un nombre fini d'unités sémantiques minimales de différenciation, appelées sèmes. Elle permet de dégager les oppositions entre sémèmes au sein d'un sous-ensemble lexical. Le sémème est l'ensemble des sèmes caractérisant un mot (la totalité des traits sémantiques d'un sens donné). L'archisémème réfère à l'ensemble des sèmes communs à plusieurs sémèmes.

Nous présentons ici, l'exemple de B. Poittier (« Vers une sémantique moderne », Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg, II. 1964, p. 107-137), qui fait une analyse sémique de l'ensemble des sièges.

	S1 Pour s'asseoir	S2 Sur pieds	S3 Pour une personne	S4 Avec un dossier	S5 Avec bras	S6 En matière Rigide
Chaise	+	+	+	+	—	+
Fauteuil	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	—	—	+
Canapé	+	+	—	(+)	(+)	+
Pouf	+	—	+	—	—	—

Figure : Analyse sémique des noms de sièges de B. Poittier (1964)

Poittier oppose les sèmes de cinq mots (chaise, fauteuil, tabouret, canapé, pouf), à l'aide de six sèmes distinctifs : S1 /pour s'asseoir/ ; S2 /sur pieds/ ; S3 /pour une personne/ ; S4/avec un dossier/ ; S5 /avec bras/ ; S6 /en matière rigide.

Il distingue :

- Les sèmes dénotatifs, socialement généralisés, lesquels se composent des sèmes génériques et des sèmes spécifiques.

Sèmes génériques : sont des sèmes communs à des ensembles lexicaux différents. Pour « chaise », « fauteuil », « tabouret », « canapé » et « pouf », nous pouvons relever les sèmes génériques suivants : /non animé/, /matériel/, /comptable/, etc.

L'ensemble des sèmes génériques est appelé « classème ».

Sèmes spécifiques : permettent d'opposer les sèmes voisins. **Ex.** /avec dossier/, /sur pied/, /avec bras/, /en matière rigide/, etc.

L'ensemble des sèmes spécifiques dans un ensemble donné, est appelé « sémantème ».

- Les sèmes connotatifs ou virtuels qui sont liés aux locuteurs et à la situation de discours.

L'ensembles des sèmes connotatifs, est appelée « vertuème »

Ex. : Le mot « blanc » comporte dans son vertuème le sème « paix ».

Activité : Choisissez un champ lexical (théâtre) et listez 5 à 6 lexèmes. Elaborez un tableau de sèmes et repérez les traits distinctifs.

COURS 4. LA SEMIOTIQUE/LA SEMIOLOGIE

1. Définition

La sémiotique est fondée entre la fin du XIX^e et le début du XX^e. Selon Charles Morris (*in* Rey, 1976 : 297) : « La sémiotique est un pas vers l'unification de la science puisqu'elle fournit les bases de toute science spéciale des signes, telles que la linguistique, la logique, les mathématiques, la rhétorique et (au moins jusqu'à un certain point) l'esthétique. »

Nous remarquons que la sémiotique, telle que définie par Charles Morris, se rapproche de la sémiologie, selon Ferdinand de Saussure. En fait, au même titre que la sémiologie, la sémiotique se présente comme une science générale des signes, impliquant la linguistique.

2. Distinctions entre la sémiologie et la sémiotique

Le rapport entre la sémiologie et la sémiotique nous rapporte à deux conceptions des signes et de leurs significations, d'une part, la conception européenne et d'autre part, la conception anglo-saxonne.

La sémiologie :

- La sémiologie réfère à la conception européenne introduite par Ferdinand de Saussure (1847-1913) et développée par Roland Barthes et Christian Metz.
- La sémiologie est d'inspiration linguistique ; elle s'intègre à la psychologie comme une branche de la psychologie sociale : « (...) elle formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale (...). » (Saussure, 1994 : 33)
- La sémiologie s'attache à la typologie des signes et à la définition formelle de leurs relations. Elle étudie les signes organisés en systèmes : système d'écriture, l'alphabet des sous-muets, etc.

La sémiotique :

- La sémiotique réfère à la conception anglo-saxonne introduite par le philosophe et logicien Charles Sanders Peirce (1839-1914), et développée à partir des travaux de Charles Morris.
- La sémiotique est marquée par la logique. Pour Peirce, la sémiotique est « un autre nom de la logique : doctrine quasi-nécessaire ou formelle des signes. » (Peirce, 1978 : 11)
- La sémiotique est l'étude de l'ensemble des signes qui véhiculent du sens : image, texte, théâtre, productions multimédia, etc.

- La sémiotique étudie les signes en situation ; elle prend en considération le contexte de production et de réception des signes : « (...) Dans les processus de semiose (...) on se fonde toujours sur un contexte. » (Eco, 1988 : 25)

A la différence de la sémiologie saussurienne qui vise le fonctionnement des institutions sémiologiques, la sémiotique analyse le processus sémiotique de l'ensemble des signes se présentant à l'intelligence scientifique.

3. Dimensions de la sémiotique

Selon Charles Morris on distingue trois dimensions de la sémiotique :

- a. Dimension sémantique** : Le signe est conçu dans sa relation à ce qu'il signifie (relation entre le signifiant et le signifié ou entre le signe et le référent).
- b. Dimension syntaxique** : les relations entre les signes. Le signe est conçu dans sa relation avec d'autres signes, dans des structures, selon certaines règles de combinaison.
- c. Dimension pragmatique** : la relation entre les signes et leurs utilisateurs. Le signe est conçu dans sa relation avec les situations dans lesquelles il est utilisé.

4. Domaines de la sémiotique

L'objectif de la sémiotique est d'analyser les différentes manifestations du sens, qu'elles soient iconiques, plastiques, gestuelles, littéraires, filmiques, etc.

Elle s'applique à plusieurs domaines ; nous en citons, ci-dessous, quelques uns :

- **Sémiotique visuelle** : qui vise à comprendre comment le sens investit les objets visuels, iconiques et plastiques. Ces significations se manifestent sous forme de couleurs, textures et formes. **Ex.** : peinture, photographie, etc.
- **Sémiotique du discours** : qui vise à comprendre comment l'organisation des matériaux linguistiques présents dans les discours, notamment littéraires, produit du sens.
- **Sémiotique des médias** : qui s'applique aux messages visuels, écrits ou sonores, et à leur utilisation dans l'influence du public.
Ex. : la presse, l'affiche, le cinéma, la radiodiffusion, la télévision, etc.
- **Sémiotique de l'espace** : qui vise à comprendre l'espace, notamment urbain, dans sa forme, son fonctionnement et sa symbolique

Activités : Répondez aux deux questions suivantes :

1. Quelle est la principale différence entre la sémiologie et la sémiotique ?
2. En quoi la sémiotique, en tant que discipline plus large, englobe-t-elle la sémiologie ?

COURS 5. LA PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE

1. Définition

La pragmatique est l'étude de l'utilisation du langage en se centrant sur sa fonction énonciative. Benveniste définit d'énonciation comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974 : 80). Selon Benveniste, « la langue se forme et se configure dans le discours ». (Benveniste, 1974 : 131).

2. Enoncé/L'énonciation

L'énoncé : phrase produite à l'oral ou à l'écrit par une personne que l'on appelle le locuteur ou l'énonciateur. Cet énoncé s'adresse à quelqu'un que l'on appelle l'allocutaire ou l'énonciataire. Tout énoncé est produit dans un contexte précis appelé situation d'énonciation.

L'énonciation est cet acte individuel par lequel « le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position du locuteur par des indices spécifiques » (Benveniste, 1974 : 82). L'appareil formel d'énonciation réfère aux moyens linguistiques du discours qui permettent d'inscrire le locuteur et la situation d'énonciation dans le discours. Ces moyens linguistiques sont appelés déictiques ou embrayeurs.

L'énonciation est « dire » et l'énoncé est un « dit ».

2.1 « L'appareil formel d'énonciation »

Les déictiques, appelés aussi embrayeurs, sont « des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte. » (Maingueneau & Charaudeau (dir), 2002 : 159.)

Les déictiques font référence aux circonstances spécifiques de l'énonciation : le locuteur ; l'interlocuteur ; le temps et l'espace :

- Les indices de la personne qui parle et de celle à qui l'on parle : je, tu, nous, vous, mon, votre, etc.
- Les adjectifs et pronoms démonstratifs : cet, ces, etc.
- Les adverbes de temps : « maintenant », « aujourd'hui », « demain », etc.

- Les adverbes de lieu : « ici », « là », « à droite », « à gauche », etc.

Ces éléments linguistiques ne prennent sens que dans le cadre de la situation d'énonciation.

2.2 Types d'énoncés

a. Enoncé ancré (discours) : énoncé ancré dans la situation d'énonciation. Ce qu'exprime le locuteur ne peut être compris que si l'on est au courant de la situation d'énonciation.

Ce type d'énoncé se caractérise par la présence de :

- Indices de personnes : pronoms personnels (je, tu, etc.), déterminants possessifs (me, te, votre, etc.), pronoms démonstratifs (ce, cet, etc.).
- Indications spatio-temporels (hier, aujourd'hui, ici là, etc.).
- Modalisateurs (indices de sentiments et de jugements de l'énonciateur). **Ex.** : verbes « croire », « douter », « pouvoir », etc. ; adverbes « sans doute », « certainement », « peut-être », etc. ; adjectifs mélioratif et/ou péjoratifs (magnifique, louable ; médiocre détestable, etc.)
- Dominance des temps verbaux : présent, passé composé, futur.

Exemple : « Demain, je réviserai mes cours ici. »

Nous remarquons dans l'énoncé ci-dessus, la présence des indices d'énonciation : personne : « je, mes » ; temps « demain » ; lieu, « ici ».

b. Enoncé coupé (récit) : Enoncé coupé de la situation d'énonciation. Ce qu'exprime le locuteur peut être compris sans être au courant de la situation d'énonciation. Ce type d'énoncé est caractérisé par la présence de :

- Indices de 3^e personne : il, elle, elles, lui, leur, etc.
- Indications spatio-temporelles : la veille, ce jour-là, le lendemain, le 11 décembre 1960, deux jours plus tard, à Alger, etc.
- Dominance du passé simple, imparfait, plus-que parfait, présent de narration ou vérité générale.

Exemple : On constate dans l'énoncé suivant, l'absence de l'énonciateur et du récepteur :

« En somme, à Tizi, on se connaît, on s'aime ou on se jalouse. On mène sa barque comme on peut, mais il n'y a pas de castes. Et puis, combien de pauvres se sont mis à amasser et sont devenus riches ? Combien de riches se sont appauvris promptement avant d'être ruinés par Saïd l'usurier,

que tout le monde respecte, craint et déteste. Il aura son tour, bien sûr, il mourra dans la mendicité. La loi est sans exception. C'est une loi divine. Chacun de nous, ici-bas, doit connaître la pauvreté et la richesse. On ne finit jamais comme on débute, assurent les vieux. Ils en savent quelque chose. » (Mouloud Feraoun, *Le fils du pauvre*)

2.3 Analyse d'une situation dénonciation

L'analyse énonciative consiste à analyser comment le locuteur s'approprie la langue et la mobilise pour son compte : « On doit l'envisager comme le fait du locuteur, qui prend la langue pour instrument, et dans les caractères linguistiques qui marquent cette relation. » (Benveniste, 1970 : 13)

Pour identifier une situation d'énonciation, il faut répondre aux questions suivantes : QUI parle ? A qui ? Quand et où ? Dans quel but ? :

Qui ? : l'énonciateur, celui qui produit l'énoncé.

A qui ? : l'énonciataire, celui à qui s'adresse l'énonciateur.

Quand et où ? : où et quand l'énoncé est produit.

Dans quel but ? : pourquoi l'énoncé est produit, son but, son intention (expliquer, donner un ordre, etc.)

Exemple :

Lotfi dit à Mira : « Viens-tu demain me rendre visite ? » :

Tu : pronom personnel, renvoie à la personne à qui l'on parle (Mira).

Me : possessif, renvoie à la personne qui parle (Lotfi).

Demain, adverbe de temps, renvoie la postériorité d'un événement par rapport au temps de l'énonciation.

Visée : interrogation, demande.

3. Processus inférentiel

Les modalités d'émergence du sens sont infiniment plus complexes que ne le laisse supposer le modèle de communication de Jakobson (dans la perspective de la linguistique du code, le

mécanisme de production du sens est relativement simple : résultat du sens lexical des mots, auquel s'ajoute le sens structurel), le sens d'un énoncé ne pouvant être réduit à une seule information, ni à un seul niveau : « Le sens, est plus riche que le point de départ, la signification, qui est sous-spécifiée. Le sens est pragmatique, car l'enrichissement se fait via l'usage du langage et n'est pas un processus codique : c'est un processus inférentiel au sens du modèle de l'inférence. » (Zufferey & Moeschler, 2010 : 30)

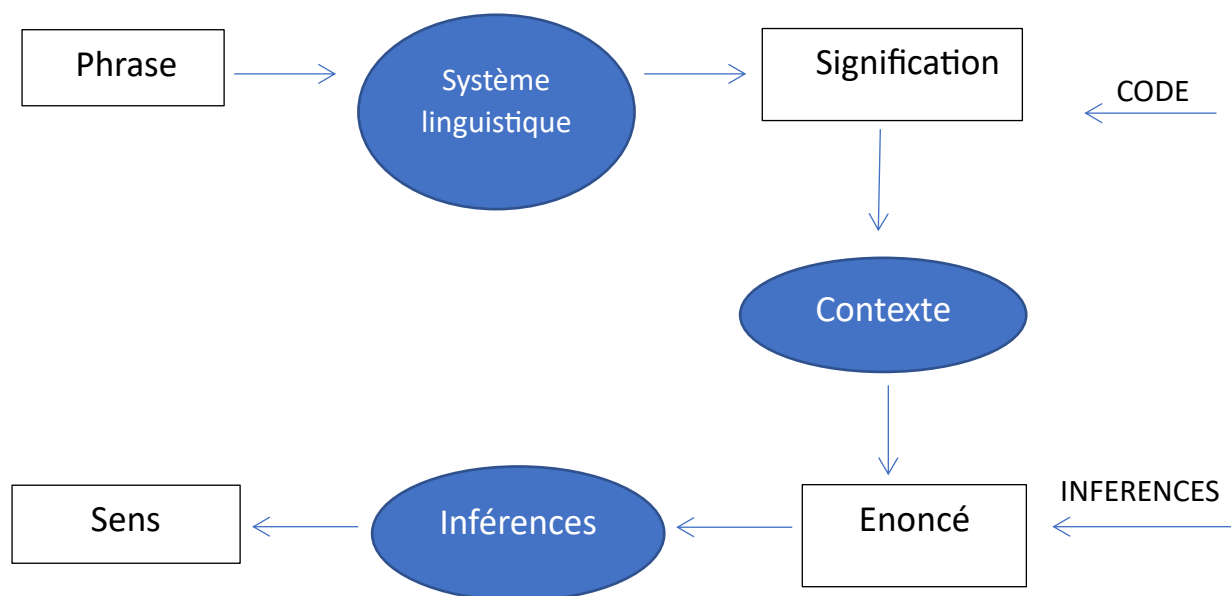


Figure : Le modèle de l'inférence de Sperber et Wilson (1989)

La communication verbale comporte presque toujours une part d'implicite et pour comprendre le sens de l'énoncé communiqué et déduire l'intention informative du locuteur, l'interlocuteur doit sélectionner un contexte approprié et tirer des inférences : « C'est la raison pour laquelle la communication verbale est un système de communication ostensive-inférentielle : le locuteur, par son énoncé, montre ouvertement son intention communicative (ostension) ; l'interlocuteur, en faisant des inférences, déduit l'intention informative du locuteur. » (Zufferey & Moeschler, 2010 : 28)

Activités : Identifiez le type de ces énoncés et analysez-lez :

1. « Non, je ne pourrai pas être ici, demain. »
3. « On ne peut pas constamment contrôler tout ce qui se passe. »

2. « Voudriez-vous, SVP, me laisser ce téléphone à dix mille dinars ? »
4. « L'eau bout à 100°C. »
5. « Ferme la porte ! »
6. « Je prépare un dîner délicieux pour mes invités. »

CHAPITRE II THEORIES DU SIGNE

La notion de « signe » est fondamentale en sciences du langage. En raison de son importance, elle est une des plus difficiles à définir. Nous proposons dans ce chapitre, trois conceptions du signe qui ont marqué les études sémiologiques, en Europe et aux Etats-Unis : d'abord, la conception de Ferdinand de Saussure, ensuite, celle de John Sanders Peirce, et enfin, celle de Roland Barthes.

COURS 1. THEORIE DU SIGNE SELON FERDINAND DE SAUSSURE

Un des apports des enseignements de Ferdinand de Saussure est la théorie du signe linguistique.

1. Définition du signe linguistique, selon De Saussure

Le signe, selon Ferdinand de Saussure, est une entité à deux faces : signifiant et signifié. Ces deux éléments sont psychiques et unis dans le cerveau de l'être humain. Saussure insiste sur le fait que la langue n'est pas une nomenclature, c'est-à-dire une liste de mots associés à autant de choses. Le signe, par conséquent, n'est pas, selon lui, une chose et un nom, mais un concept et une image : « Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique » (Saussure, 1994 : 108). Il est représenté par la figure suivante :

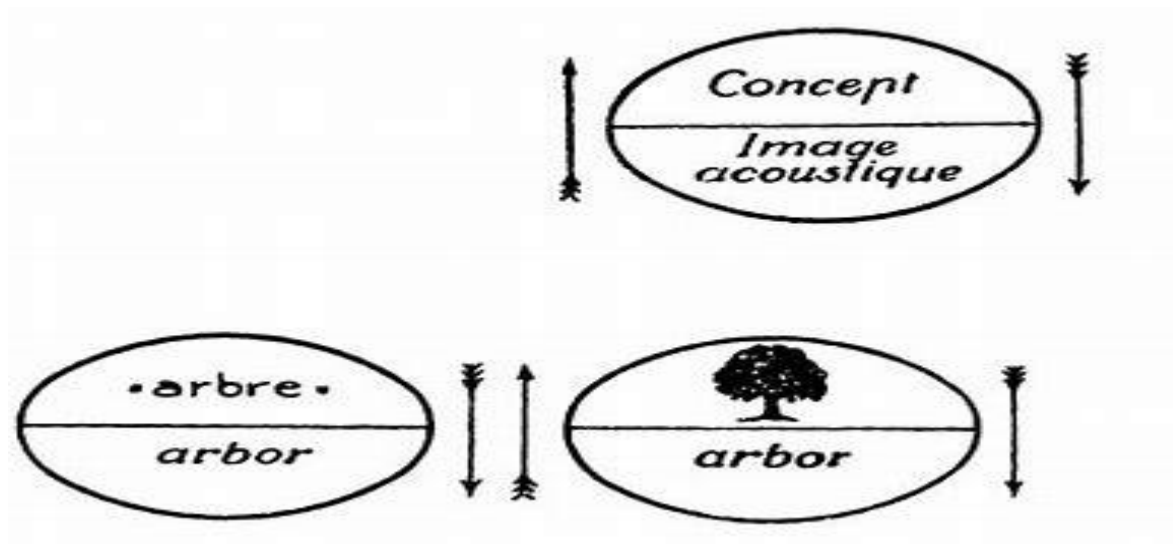


Figure : Signe « dyadique » de Saussure (1994 : 109)

« Arbor » : mot latin, qui désigne le concept « arbre »

Le signe, selon Ferdinand Saussure, est composé de :

- **Signifiant** : l'image acoustique ou l'empreinte psychique du son ; il ne réfère pas au son matériel, physique mais à « la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens. (...) ». Le caractère psychique du signe apparaît bien quand nous observons notre propre langage. Sans remuer les lèvres ni la langue, nous pouvons nous parler à nous-mêmes ou nous réciter mentalement une pièce de vers. » (Saussure, 1994 : 108)

- **Signifié** : le contenu du message, l'idée.

Pour décrire la solidarité parfaite du signifié et du signifiant, F. de Saussure les compare au recto et au verso d'une feuille de papier, l'un est indissociable de l'autre : « La langue est encore comparable à une feuille de papier : la pensée est le recto et le son le verso ; on ne peut découper le recto sans découper en même temps le verso ; de même dans la langue, on ne saurait isoler ni le son de la pensée, ni la pensée du son (...). » (Saussure, 1994 : 181).

2. Caractéristiques du signe linguistique, selon De Saussure

F. De Saussure avance que le signe linguistique est lié à deux caractères fondamentaux, le caractère arbitraire et le caractère linéaire du signifiant.

2.1 L'arbitraire du signe linguistique

Le signe linguistique est arbitraire c'est-à-dire il n'y a aucune attache naturelle entre le signifié et le signifiant, ces deux éléments sont liés uniquement par convention sociale : « Ainsi l'idée de « sœur » n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons s-œ-r qui lui sert de signifiant. » (Saussure, 1994 : 110)

Saussure explique que le principe de l'arbitraire ne signifie pas que le sujet parlant est libre dans son choix du signifiant, mais au rapport de ce dernier avec le signifié : « [l'arbitraire du signe linguistique] ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant ; nous voulons dire qu'il est immotivé, c'est-à-dire arbitraire par rapport au signifié (...). » (Saussure, 1994 : 112)

L'arbitraire du signe est expliqué par le fait qu'un même signifié est représenté différemment selon les différentes langues : « [Le signifié] pourrait être aussi bien représenté par n'importe quelle autre [signifiant] : à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes. » (Saussure, 1994 : 110)

Ex. : le même signifié « sac » est associé à plusieurs signifiants : /sak/ ; /bak/, etc.

2.1.1 Immutabilité et mutabilité du signe linguistique

Ferdinand de Saussure affirme son cours que le signe est à la fois immutabilité et mutable.

- Immutabilité du signe linguistique

Le signe linguistique est « immuable » c'est-à-dire que une fois la masse sociale a choisi un signifiant pour signifier une réalité particulière, elle ne peut plus le remplacer par un autre : « Si par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant apparait comme librement choisi, en revanche, par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La masse sociale n'est point consultée, et le signifiant choisi par la langue, ne pourrait pas être remplacé par un autre. » (Saussure, 1994 : 115)

L'immutabilité est liée, selon F. De Saussure, aux considérations suivantes :

- Le caractère arbitraire du signe : le signe linguistique n'est pas une matière à discussion parce qu'il est arbitraire. « Car pour qu'une chose soit mise en question, il faut qu'elle repose sur une norme raisonnable. (...). Il n'y a aucun motif de préférer sœur à sister, ochs à bœuf, etc. » (Saussure, 1994 : 118)
- La multitude des signes : comparée aux autres systèmes de communication, le système linguistique renferme un nombre illimité de signes linguistiques.
- Le caractère complexe du système linguistique : la langue est un système dont le fonctionnement qui ne peut être saisi que « par la réflexion ; ceux-là mêmes qui en font un usage journalier l'ignorent profondément. On ne pourrait concevoir un tel changement que par l'intervention de spécialistes, grammairiens, logiciens, etc. : mais l'expérience montre que jusqu'ici les ingérences de cette nature n'ont eu aucun succès. » (Saussure, 1994 : 118-119)
- La résistance de la collectivité à toute innovation linguistique : vu qu'elle est répandue dans une masse sociale qui la manie et s'en sert quotidiennement, la langue est attachée au poids de la collectivité : « La langue est de toutes les institutions sociales celle qui offre le moins de prise aux initiatives. Elle fait corps avec la vie de la masse sociale, et celle-ci, étant naturellement inerte, apparait avant tout comme un facteur de conservation ». (Saussure, 1994 : 119)

Ferdinand de Saussure précise que le poids de la masse sociale est un facteur inséparable du facteur temps, dans la fixité du système linguistique : « A tout instant, la solidarité avec le passé

met en échec la liberté de choisir. Nous disons *homme* et *chien* parce qu'avant nous on a dit *homme* et *chien*. » (Saussure, 1994 : 120)

- Mutabilité du signe linguistique

La mutabilité du signe linguistique implique, selon Ferdinand de Saussure, « un déplacement du rapport entre le signifié et le signifiant. » (Saussure, 1994 : 121)

L'altération que subit le signe peut toucher aussi bien signifiant que le signifié. Saussure précise que dans ce processus d'altération, la matière ancienne du signe linguistique persiste : « Ce qui domine dans toute altération, c'est la persistance de la matière ancienne ; l'infidélité au passé n'est que relative. Voilà pourquoi le principe d'altération se fonde sur le principe de continuité. » (Saussure, 1994 : 120)

La mutabilité du signe est liée à deux facteurs principaux : le temps et la masse parlante, ces deux facteurs agissant d'une manière concomitante : « Le temps, qui assure la continuité de la langue, a un autre effet, en apparence contradictoire au premier : celui d'altérer plus ou moins rapidement les signes linguistiques (...). Si l'on prenait la langue dans le temps, sans la masse parlante, on ne constaterait peut-être aucune altération ; le temps n'agirait pas sur elle. Inversement si l'on considérait la masse parlante sans le temps, on ne verrait pas l'effet de forces sociales agissant sur la langue. » (Saussure, 1994 : 120-125)

2.2 Le caractère linéaire du signifiant

Le signifiant acoustique est linéaire c'est-à-dire ses « éléments se présentent l'un après l'autre ; ils forment une chaîne » (Saussure, 1994 : 114). Il emprunte ses caractéristiques au temps, explique De Saussure : « a) il représente une étendue, et b) cette étendue est mesurable dans une seule dimension : c'est une ligne. » (Saussure, 1994 : 113)

La linéarité du message linguistique est liée au caractère vocal de ce dernier, explique André Martinet : « Il est clair qu'une langue, au sens non métaphorique du terme, n'est une langue que parce que sa structure est prédéterminée par la linéarité des messages dont elle permet la production. C'est parce que le message linguistique est vocal qu'il est nécessairement linéaire. C'est parce qu'il est vocal qu'il reste momentanément dans les circonstances ordinaires. » (1985 : 26)

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Identifiez le signifiant et le signifié dans les exemples suivants : « livre » ; « bibliothèque » ; « évasion ».
2. Expliquez la mutabilité et l'immutabilité du signe linguistique, à travers des exemples concrets.
3. Quels sont les facteurs de conservation d'une langue ?

COURS 2. THEORIE DU SIGNE SELON CHARLES SANDERS PEIRCE

1. Définition

Peirce a élaboré une théorie sémiotique qui implique la coopération de trois éléments : un signe, un objet, un interprétant (Peirce, 1978 : 133). Les interactions entre ses éléments donnent naissance à ce que Peirce appelle la sémiose.

Contrairement au modèle « dyadique » de Saussure, le signe selon Peirce est « triadique » :

« (...) [C'est] quelque chose qui tient lieu pour quelqu'un de quelque chose sous quelque rapport ou à quelque titre. Il s'adresse à quelqu'un, c'est-à-dire crée dans l'esprit de cette personne un signe équivalent ou peut-être un signe plus développé. Ce signe qu'il crée, je l'appelle l'interprétant du premier signe. Ce signe tient lieu de quelque chose : son objet. Il tient lieu de cet objet, non sous tous les rapports, mais par référence à une sorte d'idée que j'ai appelée quelquefois le fondement du representamen. » [Peirce in Savan, 1980 : en ligne]

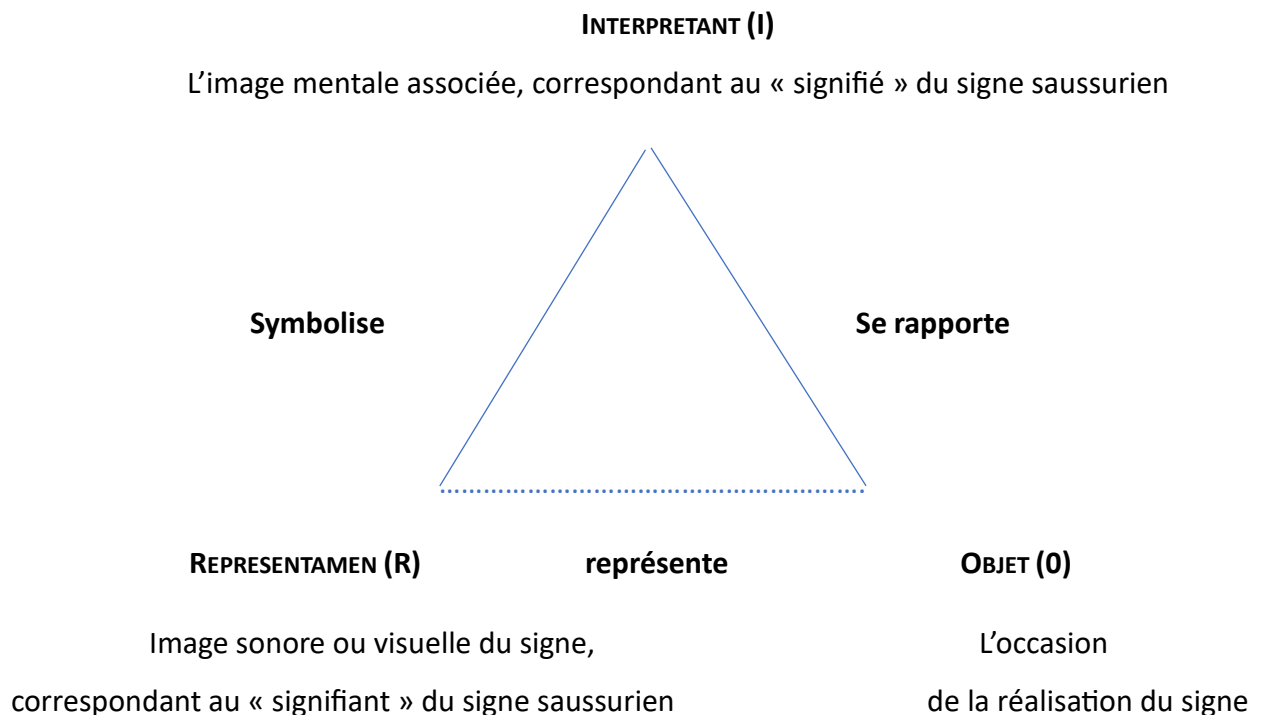


Figure : Le triangle sémiotique

2. Définition des composantes du signe selon Peirce

Les trois éléments constituant le signe selon Peirce, à savoir le representamen, l'objet et l'interprétant, sont à leur tour des signes. En fait, chacun de ces éléments implique une catégorie (Peirce, 1978 ; Everaert-Desmedt, 1990) :

1. Le « representamen » est le premier élément fondateur de la trichotomie du signe. Il lie son interprétant à son objet : « un representamen est le sujet d'une relation triadique avec son second appelé son objet, pour un troisième appelé son interprétant (...). » (Peirce, 1978 : 117)

Le representamen implique la catégorie de la priméité : l'ordre de la qualité, du sentiment, un possible.

2. L'objet est ce que le signe représente, une entité physique ou mentale. Peirce le définit comme : « Je parle de l'objet, j'entends tout ce qui vient à la pensée ou à l'esprit dans le sens ordinaire. » (Peirce, 1978 : 39)

L'objet implique la catégorie de la secondéité : l'ordre de l'expérience, de l'existence, un fait. La secondéité inclue de la priméité : un fait est l'incarnation du possible.

3. L'interprétant établit une médiation entre le representamen et l'objet. C'est le moyen par lequel l'interprète effectue son interprétation : « L'interprétant est un signe troisième (...) qui renvoie à un signe premier, tel qu'il se présente en lui-même (...) à un signe second qui tient lieu de son objet. » (Peirce, 1978 : 23)

L'interprétant implique la catégorie de la tiercéité : l'ordre de la règle, de la médiation, une loi. La tiercéité implique la priméité et la secondéité. C'est une loi qui ne se manifeste que dans des faits qui l'appliquent, et ces faits eux-mêmes incarnent un possible.

Exemple : (Houser *in* Spielmann, 2022 : en ligne)

N. Houser propose de comprendre le modèle triadique de Peirce, à travers un exemple médical :

1. un patient se présente chez le médecin avec de la fièvre et la gorge enflammée, symptômes qui constituent le signe (ou representamen).

2. Le médecin, connaissant un certain nombre de maladies qui provoquent ces symptômes, formule d'emblée un diagnostic. Par ex., « c'est un rhume ». Le rhume (maladie la plus facilement associée à ces symptômes) constitue l'objet.

3. L'interprétant est le diagnostic.

3. Icône, indice et symbole

Le signe « representamen » peut entretenir trois relations avec l'objet qu'il représente, selon la priméité, la secondéité ou la tiercéité, c'est-à-dire par un rapport de similarité, de contiguïté contextuelle ou de loi.

a. Icône : C'est « un signe [qui] renvoie à l'objet qu'il dénote simplement en vertu des caractères qu'il possède, que cet objet existe réellement ou non. » (Peirce, 1978 : 140) Tout peut être icône de quelque chose, pourvu qu'il ressemble à l'objet qu'il dénote.

Ex. : Notre image dans un miroir ;

Une carte géographique, etc.

b. Indice : c'est « un signe qui renvoie à l'objet qu'il dénote parce qu'il est réellement affecté par cet objet. » (Peirce, 1978 : 140). L'indice est un signe qui entretient un rapport physique, matériel avec la chose qu'il désigne. Il suggère un rapport de cause à effet.

Ex. : La présence de la fumée est un indice du feu.

Le poing brandi est l'indice de menace, etc.

L'indice est un signe qui perdrait immédiatement son caractère de signe si son objet venait à disparaître.

c. Symbole : C'est « un signe qui renvoie à l'objet qu'il dénote en vertu d'une loi, d'ordinaire une association d'idées générales, qui détermine l'interprétation du symbole par référence à cet objet. » (Peirce, 1978 :140-141) Le symbole concerne tout signe de nature arbitraire. Il renvoie à l'objet qu'il dénote en vertu d'une loi.

Ex. : C'est le cas de la langue. Le mot « table » n'a, par exemple, aucun rapport graphique ni phonétique avec l'objet qu'il désigne.

Le symbole est un signe qui perdrait le caractère qui en fait signe s'il n'y avait pas d'interprétant.

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Quel le rapport entre le signe avec son objet dans le cas de l'indice, du symbole et du signal ?
2. Donnez deux exemples pour chaque type de signe peircien.
3. Classez ces signes selon Peirce : les notifications de téléphone, le croissant islamique, le «X» de multiplication, un panneau « cédez le passage », le logo d'une marque, un sourire, feux clignotants, la colombe, sirène d'alarme.

COURS 3. THEORIE DU SIGNE SELON R. BARTHES

Roland Barthes est un continuateur de l'œuvre de F. de Saussure. Il a, en fait, mis en œuvre le projet sémiologique dont ce dernier n'avait fait que poser le principe. Il a développé une théorie centrée sur la signification des productions sociales, notamment celles véhiculées par le système de communication de masse : mode, publicité, mythes, le cinéma, etc.

1. Définition du signe linguistique selon R. Barthes

Le signe, tel que formalisé par Saussure, est une association d'un signifiant et d'un signifié. Pour R. Barthes, à cette association, s'ajoute un autre terme qui est la signification. La conception du signe qu'il propose, est tridimensionnelle :

« On se trouve (...) devant une architecture de messages (et non devant une simple addition ou succession) : constitué lui-même par une réunion de signifiants et de signifiés, le premier message devient le simple signifiant du second message, selon une sorte de mouvement décroché, puisqu'un seul élément du second message (son signifiant) est extensif à la totalité du premier message. » (Roland Barthes, 1963 : 93, en ligne)

1. SIGNIFIANT	2. SIGNIFIE	
3. SIGNE SIGNIFIANT [ou forme]		II. SIGNIFIE [ou concept]
SIGNE II [ou signification]		

Figure : Signe selon la conception de R. Barthes

2. Dénotation et connotation

Le signe, selon R. Barthes, est constitué de deux niveau, dénotatif et connotatif.

- **Le signe dénotatif** : signe dont la signification est littérale, objective. Il renvoie au sens commun du signe. La fonction du signe dénotatif est informative.
- **Le signe connotatif** : signification qui s'ajoute au sens premier. Elle est individuelle et personnelle, donc, subjective, et implicite, dépendant du contexte : situations de l'émetteur et du récepteur, références culturelles, jugements de valeur, images associées etc. Elle peut être méliorative ou péjorative.

Pour R. Barthes, le signe est une construction sociale qui change en fonction des paramètres socioculturels. Comparativement à la conception saussurienne du signe, strictement linguistique, la conception que propose R. Barthes est culturelle et polysémique.

Exemple : le mot « bateau » implique :

- **Signe dénotatif :** « bateau » est un moyen de transport capable de flotter sur l'eau (*dénotation = définition*).
- **Signe connotatif :** le signe dénotatif devient le signifiant qu'on pourrait associer à plusieurs significations connotatives, mélioratives ou péjoratives : voyage, plaisance rencontres, sentiment de liberté, etc. ou, au contraire, mal de mer, naufrage, etc.

2.1 La notion de contexte

La notion de contexte est fondamentale en sciences du langage, notamment en sémiologie. Elle réfère à

- L'environnement linguistique immédiat de l'énoncé (ce qui le précède et ce qui le suit), ce qui permet d'attribuer à cet énoncé, un sens plutôt qu'un autre.
- La situation d'énonciation : identités des interlocuteurs, finalité de l'échange, thèmes abordés, etc.

Le contexte agit en guide en contribuant à arrêter le sens d'un mot, d'une phrase et/ou d'un texte.

Activités : Répondez aux questions suivantes

1. Quelle est la différence entre la conception saussurienne et Barthésienne du signe ?
2. Analysez ces signes, selon la conception de R. Barthes : « études » ; « université » ; « diplôme » ; « réussite ».
3. Donnez un exemple de signe qui pourrait changer de signification en fonction du contexte culturel.

CHAPITRE III. ECOLES DE LA SEMIOLOGIE

Le projet sémiologique qu'a proposé Ferdinand de Saussure, est développé en Europe, dans deux directions principales : celle de l'école de la sémiologie de la communication, d'une part, et celle de l'école de la sémiologie de la signification, d'autre part.

COURS 1. SEMIOLOGIE DE LA COMMUNICATION

1. Définition

La sémiologie de communication est un courant de la sémiologie européenne, qui prend racine dans le projet sémiologique de Ferdinand de Saussure. Elle met l'accent sur la communication. Ses représentants principaux sont Eric Buyssens, Georges Mounin et Louis Prieto.

2. Domaine d'étude de la sémiologie de la communication

Dans le cadre de la sémiologie de la communication, on étudie les systèmes de sémiologie associée à une « intention communication », c'est-à-dire les signes conçus comme des moyens de communication. Ce choix est expliqué par le fait que Saussure n'avait cité dans sa définition de la sémiologie que les systèmes correspondant à une codification, des règles de comportement : « Lorsque Saussure avait élaboré le projet d'une discipline générale qui étudierait la « vie des signes au sein de la vie sociale », il n'avait guère en vue que les signes non verbaux spécifiquement conçus comme signes », ainsi les sonneries militaires, les marques de politesse, l'alphabet des sourds-muets. » (Eco, 1988 : 54)

Les systèmes sémiologiques traités dans le cadre de la sémiologie de la communication, sont les signes qui manifestent une intention de communication ;

« (...) L'étude des procédés de communication, c'est-à-dire des moyens utilisés pour influencer autrui et reconnus comme tels par celui qu'on veut influencer. [...] Le point de vue sémiologique nous oblige à revenir à la fonction primordiale du langage : agir sur autrui [...]. Cependant, il est possible d'agir sur autrui sans le vouloir [...] il s'agit là d'indices. La sémiologie n'étudie pas ces cas, il se limite aux moyens conventionnels, c'est-à-dire aux moyens reconnus comme des moyens. » (Buyssens in Mounin, 1970 : 13)

Le sémiologue inscrit dans le cadre de la communication, distingue donc, les signes qui manifestent une intention communicative des signes qui ne le manifestent pas, c'est-à-dire les signaux des indices. Son champ d'étude se limite au monde des signaux c'est-à-dire aux « indices artificiels » produits pour communiquer une information à quelqu'un.

Il faut rappeler que les signes se divisent en deux groupes :

« Ceux qui ont un caractère naturel et qui apparaissent indépendamment de l'activité humaine concertée et sont seulement interprétés ex post facto par l'homme comme des signes et ceux qui ont été produits par l'activité sociale consciente de l'homme dans le but de jouer le rôle de signes. Nous appelons les premiers : signes naturels ; et les seconds : signes proprement dits ou artificiels. » (Schaff in Bouchard, 1978 : en ligne)

A. Schaff préfère l'appellation « signes artificiels » à l'appellation « signes conventionnels » car parmi les signes produits par les hommes dans le but de communiquer, il y a certains qui ne sont pas conventionnels, notamment les signes iconiques.

Ex. : La photographie fonctionne sur la foi de sa ressemblance avec l'objet qu'elle dénote.

Georges Mounin considère 4 procédés parmi les systèmes de communication non linguistiques (Mounin in Baylon & Fabre, 1990 : 25) :

1. Les procédés de signalisation substitutifs du langage parlé, sans autonomie réelle à l'égard de la communication linguistique : les écritures, les enseignes-idéogrammes, les alphabets, etc.
2. Les procédés de communication systématiques : emploi des chiffres, des symboles mathématiques, la signalisation routière, etc.
3. Les procédés de communication systématiques se lisant sur la trame de l'espace : cartes, plans, diagrammes, schémas de toutes sortes, etc.
4. Les procédés de communication asystématiques se lisant sur la trame de l'espace ; illustration, image, publicité, etc.

G. Mounin exclut donc, l'étude des fait sociaux et des faits esthétiques, de la sémiologie de la communication.

COURS 2. LA COMMUNICATION LINGUISTIQUE

1. Définition

La communication est un phénomène dont l'existence est essentielle dans la vie sociale. Elle s'articule sur un échange d'informations, d'attitudes, de sentiments, etc. entre les individus, assurant ainsi plusieurs fonctions sociales : la création de relations, la transmission du savoir, l'influence, la persuasion, etc.

Elle peut être assurée par des moyens linguistiques (l'échange verbal), des moyens paralinguistiques (ton de la voix, rythme, accent, etc.), et des moyens non linguistiques (expression du visage, geste, attitude, etc.).

2. Les composants de la communication linguistique

La communication linguistique implique plusieurs composantes, les principaux sont les suivants :

1. **Protagonistes de la communication** : de deux à plusieurs participants qui se relaient sur les rôles de locuteur et d'interlocuteur.
2. **Message** : ce sont les données transmises entre les protagonistes de la communication.
3. **Canal de la communication** : le moyen à travers lequel le message est transmis ; il peut être oral ou écrit.
4. **Coopération dans la communication** : pour la réussite de la communication, les protagonistes de celles-ci doivent interagir d'une manière coordonnée et harmonieuse, ce qui leur permet une transmission efficace du message.

3. Caractéristiques de la communication linguistique

La communication verbale se distingue des autres types de communications sémiotiques, par trois caractéristiques principales (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 21-22) :

1. **La réflexivité** : Celui qui émet le message est en même temps son premier récepteur.
2. **La symétrie** : « le message verbal appelle généralement une réponse, c'est-à-dire que tout récepteur fonctionne en même temps comme un émetteur en puissance. (...). (...) la symétrie implique que la réponse s'effectue à l'aide du même code. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 21) Il faut dire que certains discours font exception à cette règle c'est-à-dire ils

excluent le droit de réponse : discours professoral, théâtral, etc. Ceci dit, les récepteurs de ces types de communication, peuvent répondre sous forme mimo-gestuelle, verbale, etc.

- 3. La transitivité**, qui signifie que « si un émetteur x transmet à un récepteur y une information i, y a la possibilité de transmettre à son tour i à z, sans avoir fait lui-même l'expérience de la validité de i. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 21) C'est pourquoi le langage humain représente l'instrument privilégié de la transmission du savoir.

4. Modèles de communication linguistique

Nous proposons ici, d'abord, le modèle-phare de la communication de Roman Jakobson, et, ensuite, sa reformulation par Catherine Kerbrat-Orecchioni, à travers le « modèle de production et d'interprétation ».

4.1 Schéma général de la communication humaine

Le schéma de communication linguistique de R. Jakobson, appelé aussi le schéma général de la communication humaine, décrit les différentes fonctions du langage.

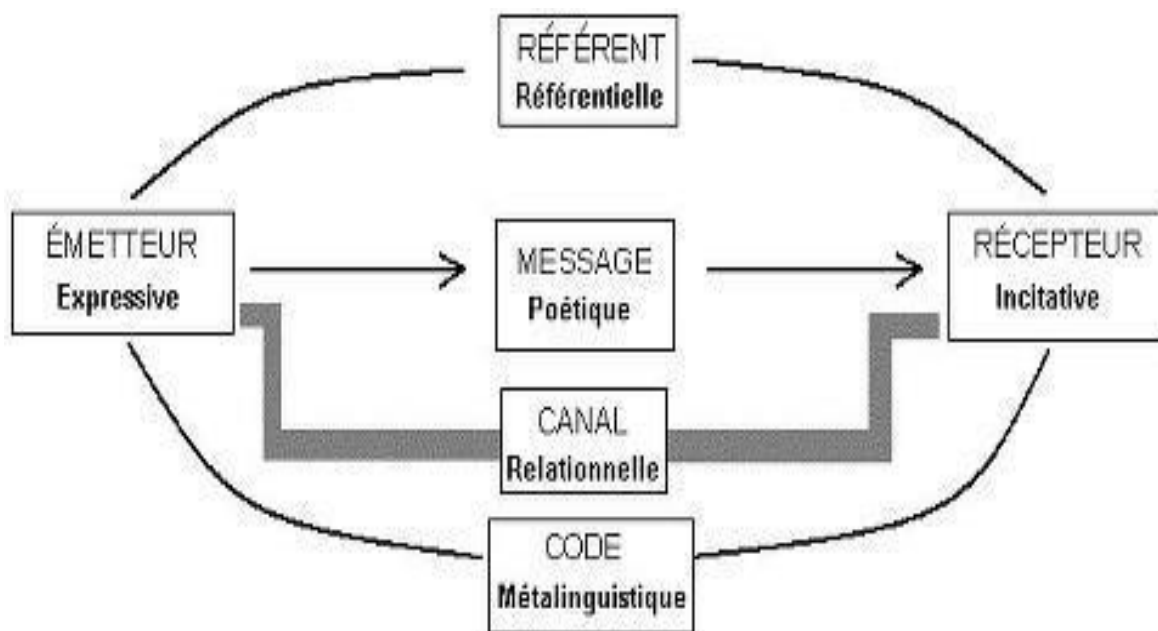


Figure 1 : Schéma de la communication, selon R. Jakobson

Chaque élément constitutif de ce schéma, réfère à une fonction :

1. **Destinateur** : réfère à la fonction expressive ou émotive : elle « vise à l'expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle » (Jakobson *in* Baylon et Fabre, 1990 : 64)

Ex. : « Je t'estime beaucoup ! »

2. **Destinataire** : réfère à la fonction conative. Elle marque la volonté du destinataire à agir sur le destinataire, à l'influencer à travers diverses formes linguistiques : ordre, menace, morale, etc.

Ex. « Soyez prudent. »

3. **Contexte** : réfère à la fonction référentielle, elle relève de ce « dont on parle » (Jakobson, 1963 : 216). Il s'agit du sujet de la communication.

4. **Message** : réfère à la fonction poétique, « la visée du langage en tant que tel, l'accent mis sur le langage pour son propre compte, est ce qui caractérise la fonction poétique ». (Jakobson *in* Baylon et Fabre, 1990 : 64) Cette fonction se rapporte à la forme imagée et rythmique du message.

Ex. : Le niveau de langue, le ton, les procédés poétiques tels que les figures de style, les rimes, etc.

5. **Contact** : réfère à la fonction phatique. Elle permet d'établir, de maintenir ou d'interrompre le contact physique et psychologique avec le récepteur.

Ex. « Vous m'entendez ? ».

6. **Code** : réfère à la fonction métalinguistique. Elle consiste à utiliser un langage pour expliquer ce même langage, ou préciser sa pensée.

Ex. : « Je veux dire par là que... »

4.2 Critique du schéma de Jakobson

Le schéma général de la communication humaine a été critiqué par plusieurs linguistes, entre autres Oswald Ducrot et Catherine Kerbrat-Orecchioni.

Ducrot considère que la conception de la communication, chez Jakobson, est réductionniste, dans le sens où elle est réduite à une transmission de l'information : « Il arrive souvent qu'on restreigne le sens du mot « communication » en le forçant à désigner un type particulier de relation intersubjective, la transmission de l'information. Communiquer, ce serait avant toute chose, faire

savoir, mettre l'interlocuteur en possession de connaissances dont il ne disposait pas auparavant. »
(Ducrot *in* Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 12)

En fait, la communication a plusieurs d'autres finalités, autres que la transmission de l'information, à savoir : ordonner, interroger, promettre, etc.

4.2.1 Modèle de production et d'interprétation

Kerbrat-Orecchioni reformule le schéma de la communication de Jakobson, sous la forme suivante :

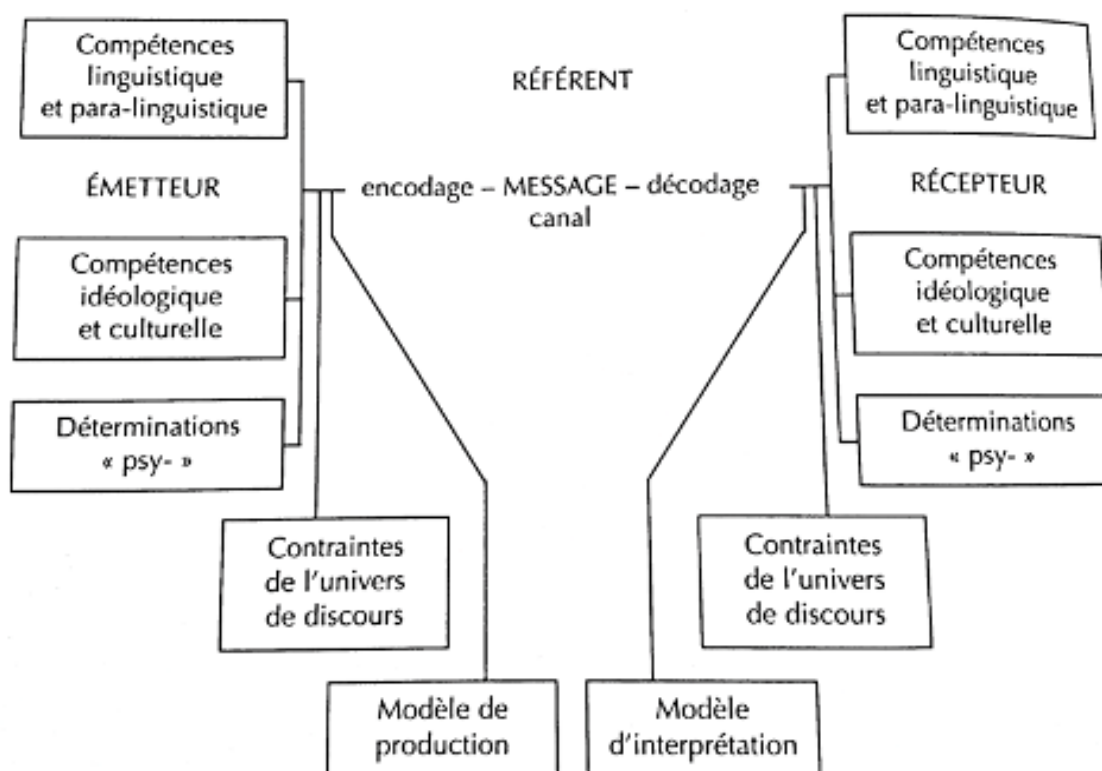


Figure 2 : Modèle de production et d'interprétation (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 19)

Kerbrat-Orecchioni critique les points suivant dans le schéma de communication de Jakobson :

1. Concernant le code :

- **L'homogénéité du code** : le code de la communication, selon Jakobson, se présente comme un code stable et commun (le même chez le destinataire et le destinataire). A son opposé, Kerbrat-Orecchioni avance que l'intercompréhension entre les protagonistes de la communication, est relative ; elle peut en fait, comprendre des malentendus, des contre-sens, des quiproquos : « (...) il est incontestable (...) qu'un certain consensus s'établit sur les significations. On rend possible

une intercompréhension au moins partielle ; que les mots ont, en langue, un sens, ou plutôt des sens relativement stables et intersubjectifs (...). Mais les deux énonciateurs, même s'ils sont prêts à se conformer au sens-en-langue, n'en ont pas nécessairement la même conception. C'est pourquoi, après avoir premièrement admis que la communication verbale autorisait une intercompréhension partielle, il nous faut deuxièmement insister sur le fait que cette intercompréhension ne peut être que partielle. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 15)

- **L'extériorité du code** : selon Jakobson, le code revoie aux aptitudes que les deux protagonistes de la communication, ont intériorisées, lesquelles leur permettant d'encoder et de décoder le message.

Selon Kerbrat-Orecchioni, la compétence d'un sujet est « la somme de toutes ses possibilités linguistiques, l'éventail complet de ce qu'il est susceptible de produire et d'interpréter. Cette compétence, conçue très extensivement, se trouve restreinte quand fonctionne la communication dans le cas où le sujet se trouve en position d'encodeur, et par l'action de divers filtres. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 16)

2. Concernant l'univers du discours :

L'univers de discours renvoie à la situation de communication et aux contraintes stylistico-thématiques. Kerbrat-Orecchioni avance que le choix des items lexicaux et des structures syntaxiques par l'émetteur, ne dépend pas uniquement des aptitudes langagières, mais aussi des conditions concrètes de communication et des caractères thématiques et rhétoriques du discours (contraintes de « genre ») qui limitent : « (...) pour analyser le discours d'un professeur de linguistique, il faut tenir compte : (1) de la nature particulière du locuteur (où entrent en jeu de nombreux paramètres) ; de la nature des allocutaires (leur nombre, leur âge, leur « niveau », leur comportement) ; de l'organisation matérielle, politique, sociale de l'espace où s'instaure la relation didactique, etc. ; (2) du fait que c'est un discours qui obéit aux contraintes suivantes : discours didactique (contraintes de genre) qui traite du langage (contraintes thématique). » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 17)

3. Concernant les compétences non linguistiques :

Kerbrat-Orecchioni intègre dans le cadre des compétences de l'émetteur et du récepteur, à côté des compétences linguistiques et para-linguistiques :

- Les déterminations psychologiques et psychanalytiques de l'émetteur et du récepteur, qui « jouent un rôle important dans les opérations d'encodage/décodage. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 17)
- Les compétences culturelles ou « encyclopédiques » des interlocuteurs, c'est-à-dire l'« ensemble de savoirs implicites qu'ils possèdent sur le monde », et leurs compétences idéologiques lesquelles réfèrent à l'« ensemble des systèmes d'interprétation et d'évaluation de l'univers référentiel qui entretiennent avec la compétence linguistique des relations aussi étroites qu'obscurées, et dont la spécificité vient encore accentuer les divergences idiolectales. » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 17-18)

Activités : Répondez aux questions suivantes

1. Réalisez un tableau comparatif entre la conception de la communication selon Jakobson et celle de Kerbrat-Orecchioni.
2. Expliquez l'influence des variations culturelles sur la production et l'interprétation des messages, à travers un exemple concret.

COURS 3. LA COMMUNICATION NON LINGUISTIQUE

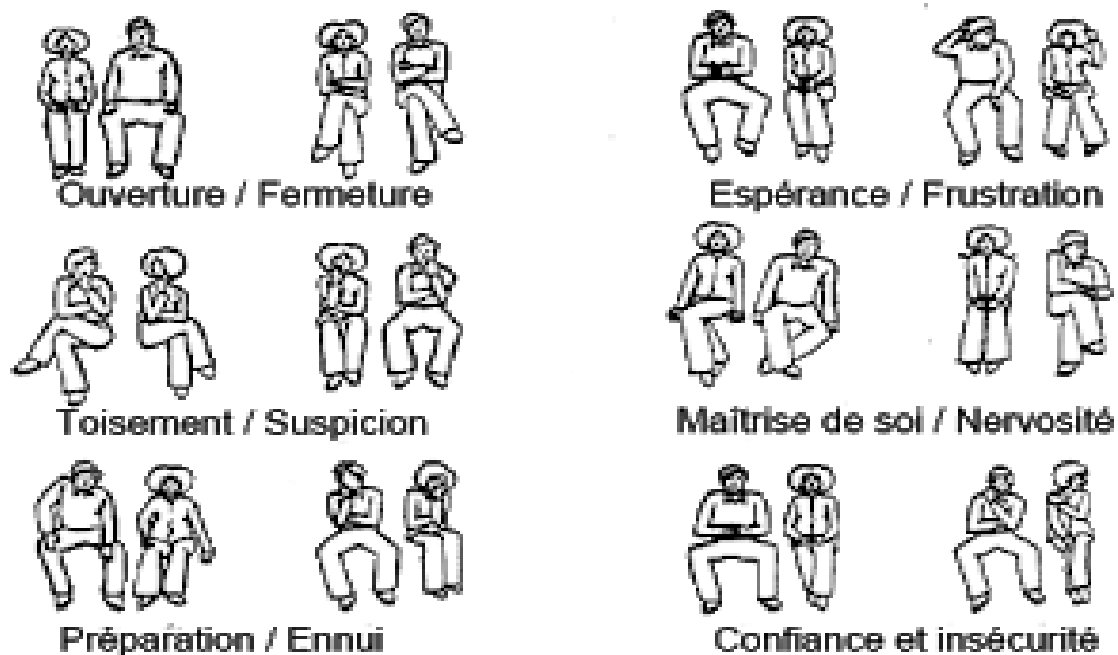
1. Définition

La communication dans le cadre social peut se faire à travers des moyens autres que linguistiques, à savoir les expressions faciales, les gestes et la distance entre les interlocuteurs, etc. Ces moyens non verbaux constituent un pilier fondamental de la communication humaine.

2. Canaux de communication non verbale

2.1 La kinésique

C'est Ray Birdwhistell, anthropologue américain, qui a inventé le concept de kinésique des « mimiques », lequel réfère à l'ensemble des mouvements du corps (gestes, postures, mimiques...) utilisés dans le cadre communicatif.



Communication non verbale

Figure 1 : Communication kinésique (<https://www.bing.com>)

Le langage corporel (en anglais, « body language ») peut avoir différentes significations selon les contextes communicatifs et culturels.

2.2 La proxémie

C'est l'anthropologue américain Edward T. Hall qui, partir de 1963, introduit la proxémie qui est une branche de la sémiologie traitant de la structuration significative de l'espace humain. Hall la définit comme « l'ensemble des observations et théories que l'Homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (1971 : 13)



Figure 2 : communication proxémique, J.-C. Martin, *Le guide de la communication*, Editions Marabout, 1999 (<https://www.bing.com>)

La figure ci-dessus, présente quatre zones de distance :

1. Zone intime ;
2. Zone personnelle ;
3. Zone sociale ;
4. Zone publique ;

L'utilisation appropriée de ces zones de distances, peut contribuer à améliorer les interactions dans le cadre social et professionnel.

Ex. :

- Garder une distance dans une situation professionnelle, est un signe de respect et de professionnalisme
- Se distancier dans une situation amicale, est un signe de froideur.

Activités :

1. Donnez une signification pour chaque expression non verbale :

- Se déplacer dans la salle de cours en présentant son exposé.
- Rester les bras croisés pendant que l'enseignant donne cours.
- Faire un cours en regardant tous ses élèves à tour de rôle
- Se distancier physiquement de quelqu'un dans une situation épidémiologique.

1. Donnez un exemple du contexte algérien où le non-verbal remplace totalement l'usage des mots.

COURS 4. LA SEMIOLOGIE DE LA SIGNIFICATION

1. Définition

La sémiologie de la signification est un autre courant de la sémiologie européenne, à côté de la sémiologie de la communication. Elle met l'accent sur la signification des signes. Son représentant principal est Roland Barthes.

2. Domaine d'étude de la sémiologie de la signification

Si, dans le cadre de la sémiologie de la communication, on n'étudie que les systèmes de signes impliquant une volonté de communication, en sémiologie de la signification, on s'intéresse à tous les signes en tant que systèmes de sens ; la sémiologie se rapproche par ce fait de la sémiotique. Cette démarche dépasse largement le courant communicationnel qui est plutôt d'orientation restrictive, puisqu'il refuse d'analyser tout phénomène sortant du cadre de la communication et limite le signe à être l'instrument d'une « intention communicative consciente » (Rey, 1976 : 291).

Le but du sémiologue inscrit dans le cadre de la sémiologie de la signification, est l'étude de l'univers d'interprétation des signes. Il ne se préoccupe pas des signes en tant que codes de communication.

« (...) Prospectivement, la sémiologie a donc pour objet tout système de signes, quelles qu'en soit la substance, quelles qu'en soient les limites : les images, les gestes, les sons mélodiques, les objets et complexes de ces substances que l'on retrouve dans des rites, des protocoles ou des spectacles constituent sinon des « langages », du moins des systèmes de signification (...). » (Barthes in Eco, 1988 : 45)

Le domaine du sémiologue s'élargit donc, à tous les signes que nous propose la communication de masse : mode, cinéma, publicité, etc. : la sémiologie est la « science de tous les systèmes de signes » (Barthes, 1964 : 92).

Nous expliquons ci-dessous quelques-uns de ses domaines :

- **L'image publicitaire** : l'application de la sémiologie à la publicité permet, selon R. Barthes, de comprendre comment les messages publicitaires sont construits : « (...) Il faut adopter une position immanente à l'objet que l'on veut étudier, c'est-à-dire abandonner volontairement toute observation relative à l'émission ou à la réception du message, et se placer au niveau du message lui-même : sémantiquement, c'est-à-dire du point de vue de la communication, comment est constitué un texte publicitaire ? » (Barthes, 1985 : 243)

La sémiologie est en fait, un outil important que les concepteurs des publicités peuvent utiliser dans la création des messages publicitaires efficaces et impactants.

- **La littérature** : La sémiologie analyse les différents degrés de signification que les textes littéraires peuvent sous-entendre. Elle se concentre sur les métaphores, les symboles, les références culturelles, etc., dans la finalité de comprendre les mécanismes de la signification dans ces textes.
- **La mode** : les vêtements reflètent les sentiments et les pensées intimes de ceux qui les portent (Greimas, 2000). Ils reflètent une image sociale, culturelle, une revendication politique, un goût artistique, etc. Comment l'habillement produit du sens. Quel est le rapport de ce dernier à la fois au sujet et à la société ? Ce sont les questions auxquelles tentent de répondre le sémiologue : « [les vêtements] possèdent une existence quotidienne et représentent pour moi une possibilité de connaissance de moi-même au niveau le plus immédiat car je m'y investis dans ma vie propre, et parce que, d'autre part, ils possèdent une existence intellectuelle et s'offrent à une analyse systématique par des moyens formels. » (Barthes, 1967 : 45)

3. L'analyse sémiologique

Pour saisir la manière dont les signes peuvent transmettre des messages dans le cadre social, le sémiologue, du point de vue de R. Barthes, doit prendre, au-delà de l'aspect sémantique du message (sonores, visuels, gestuels, etc.), son aspect contextuel, notamment culturel et historique. Il explique :

« (...) le monde du sens total est déchiré d'une façon interne (structurale) entre le système comme culture et le syntagme comme nature : les œuvres des communications de masse conjuguent toutes, à travers des dialectiques diverses et diversement réussies, la fascination d'une nature, qui est celle du récit, de la diagèse, du syntagme, et l'intelligibilité d'une culture, réfugiée dans quelques symboles discontinus, que les hommes « déclinent » à l'abri de leur parole vivante. » (Barthes, 1964 : 51)

Ainsi, l'analyse sémiologique, selon R. Barthes, implique deux plans :

1. L'analyse du message dénoté : analyse logique du message ; c'est la description du signe linguistique, iconique, plastique ou autres.

2. L'analyse du message connoté : implique l'analyse du message et les conditions de production du sens, lesquelles permettent de donner un sens aux signes et de les interpréter de manière cohérente.

Exemple : Dans son analyse de la publicité Panzani (Barthes, 1964), Barthes souligne que le message « Panzani » est double : dénoté et connoté. Il explique que ce signe linguistique revoie à deux sens :

1. Sens dénoté : nom de la firme.
2. Sens connoté : « l'italianité », cette signification est déduite de l'assonance italienne du nom « Panzani »

SA + SE [pǎzani] + « firme »	
SIGNE I (Dénoté) Sa	« Italianité » Sé
SIGNE II (Connoté)	

Figure : Signe « Panzani »

Barthes précise que l'italianité « n'est pas l'Italie, c'est l'essence condensée de tout ce qui peut être italien. » (Barthes, 1964 : 49)

Activités : Analysez les slogans publicitaires suivants, suivant le modèle de Roland Barthes :

- « Parce que je le vau**x** bien » (L'Oréal)
- « Le plaisir de conduire » (BMW)
- « Slim, le citron qui prime » (Boisson « Hamoud Boualem »)

SEMESTRE II

Le second semestre de la formation en linguistique, est axé sur une introduction à la sociolinguistique, ce qui permet aux étudiants en troisième année de s'ouvrir sur une nouvelle approche du langage, différente de l'approche structuraliste enseignée au cours des deux premières années de licence.

Ce semestre est articulé sur trois chapitres, le premier consiste en une introduction à la sociolinguistique ; son intérêt est d'expliquer les facteurs qui ont concouru à la naissance de ce courant linguistique, ses spécificités par rapport aux recherches précédentes, et aussi ses concepts de base. Le deuxième chapitre nous dévoilera quelques domaines de la sociolinguistique ; nous citerons entre autres, le contact des langues et la gestion politique de la diversité linguistique. Le troisième chapitre abordera les méthodes d'enquête sociolinguistique. Nous expliquerons aux étudiants, à travers ce chapitre, la manière dont travaille le sociolinguiste : comment problématise-t-il ses sujets ? Comment récolte-t-il son corpus ? Quels sont ses outils d'investigation ? Comment procède-t-il dans son analyse des données ?

Ces chapitres seront précédés par un rappel des enseignements saussuriens, notamment en ce qui concerne sa conception de la langue.

COURS INTRODUCTIF : RAPPEL DES GRANDES LIGNES DE LA LINGUISTIQUE MODERNE**1. Objet de la linguistique moderne**

La linguistique est une science humaine et sociale dont le but est de comprendre le fonctionnement du système linguistique.

Ferdinand de Saussure a été le premier à réfléchir autour du langage non seulement comme un moyen d'accéder aux connaissances mais aussi comme un objet d'étude d'une science à part entière.

Il a utilisé une méthodologie scientifique pour définir un objet d'étude précis, c'est le réductionnisme. Cette méthode consiste à simplifier un problème en le décomposant en questions plus simples. En fait, pour pouvoir expliquer le phénomène langagier, il l'a décomposé et simplifié *via* un ensemble de dichotomies.

1.1 Dichotomie langue vs langage

La première distinction fondamentale opérée par Saussure a consisté à séparer la langue du langage c'est-à-dire l'objet d'étude de la linguistique de sa matière.

Le langage, selon Ferdinand de Saussure, est « hétérogène ». Il implique en effet, plusieurs manifestations (langues, dialectes, jargons, argots, textes, etc.). Plurielles, Insaisissables, ces dernières ne peuvent, selon Saussure, constituer l'objet d'étude de la linguistique : « Selon Saussure, l'objet d'étude de la linguistique doit être le fruit d'un choix raisonné de la part du linguiste, et correspondre à une sous-partie structurée de l'immense quantité de matière constituée par l'ensemble des manifestations du langage. » (Zufferey & Moeschler, 2010 : 58)

Ferdinand de Saussure s'est positionné en fait, sur le terrain de la langue, il l'a prise comme norme de toutes les manifestations du langage.

1.2 Dichotomie langue vs parole

Selon Ferdinand de Saussure, la langue doit aussi être distinguée de la parole.

Le point de différence entre la langue et la parole, selon ce dernier, est que la première est « sociale », « collective » et « homogène », alors que la seconde est « un ensemble de réalisations individuelles et volontaires » (Saussure, CLG).

Il faut dire que même si son enseignement était orienté vers la norme écrite plutôt que vers la réalité parlée, Ferdinand de Saussure n'écarterait pas la possibilité d'envisager une linguistique de la parole. C'est cette science qu'on appellera plus tard sociolinguistique.

2. Domaines de la linguistique

Pour circonscrire le champ d'étude de linguistique, Ferdinand de Saussure a opéré là aussi, par dichotomie : éléments internes et éléments externes de la langue.

La linguistique interne se concentre sur les éléments internes au système linguistique :

- Les éléments phonologiques, qui constituent l'objet d'étude la phonologie ;
- Les éléments lexicaux, qui constituent l'objet d'étude de la lexicologie, laquelle s'organise sur deux plans : la sémantique lexicale et la morphologie lexicale.
- Les éléments syntaxiques, qui constituent l'objet d'étude de la syntaxe.

La linguistique externe a pour objectif de mettre en rapport la langue avec des faits qui lui sont extérieurs : langue et société, langue et ethnologie, langue et politique, langue et géographie, etc.

Si la limitation de la linguistique aux faits internes à la langue a permis d'isoler les phénomènes régissant le fonctionnement de la langue (phonologiques, lexico-sémantiques et morpho-syntaxiques) et donc de mieux les comprendre, elle a, en revanche, écarté d'étudier le contexte de sa production et de son interprétation, ce qui lui a prévalu la désignation de « linguistique de bureau » (Blanchet, 2002).

Actuellement, la linguistique intègre à la fois des travaux de linguistique externe et des travaux de linguistique interne dans des domaines comme la sociolinguistique, l'ethnolinguistique, la neurolinguistique, la psycholinguistique, etc.

3. Approches de la linguistique

Pour étudier la langue, Ferdinand de Saussure s'est appuyé sur une autre dichotomie, à savoir la dichotomie synchronie vs diachronie.

La synchronie et la diachronie correspondent respectivement, à l'aspect statique et à l'aspect évolutif de la langue. Elles se définissent, selon Ferdinand de Saussure, ainsi :

- La linguistique synchronique est l'étude de la langue à un moment donné de son évolution (Saussure, CLG)

- La linguistique diachronique est l'étude de l'évolution de la langue ou l'impact que fait le temps sur les unités linguistique (Saussure, CLG)

Il faut dire que Ferdinand de Saussure accordait la priorité à la linguistique synchronie sur l'approche diachronique. C'est l'étude des états de langue en eux-mêmes, comme des systèmes cohérents et autonomes, qui prévalait pour lui. Il a ainsi délaissé les éléments externes, principalement le facteur temps, qui constituent l'environnement effectif dans lequel évolue tout système linguistique.

CHAPITRE I. INTRODUCTION A LA SOCIOLINGUISTIQUE, AVENEMENT ET CONCEPTS DE BASE

COURS 1. AVENEMENT DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

La sociolinguistique, « science de l'homme et de la société » (Boyer, 2001), constitue un nouveau point de vue sur la langue et la communication humaine.

La langue est considérée, d'un point de vue sociolinguiste, comme un « acte social » qui ne peut être compris que si l'on prend en compte le sujet parlant et le contexte socio-culturel dans lequel il s'inscrit ; il faut rappeler que ces éléments ont été ignorés par les structuralistes en raison de leur apparente subjectivité.

1. Origines

La sociolinguistique a pris naissance dans un contexte marqué par plusieurs influences théoriques et méthodologiques, en France et aux Etats-Unis. Nous en citons ci-dessous, quelques-unes :

- Les travaux d'Antoine Meillet, disciple de Ferdinand de Saussure, se distinguant pourtant de ce dernier par sa conception sociale de langue. Si l'on conçoit la langue sans faire référence à la diachronie, on la réduit, selon Meillet, à un modèle abstrait : « En séparant le changement linguistique des conditions extérieures dont il dépend, Ferdinand de Saussure le prive de réalité ; il le réduit à une abstraction qui est nécessairement inexplicable. » (Meillet *in* Calvet, 1993 : 6)

Il faut dire que la réflexion de Meillet est fortement influencée par les idées générales de Durkheim ; il l'affirme lui-même :

*« Le langage a pour condition l'existence des sociétés humaines dont il est l'instrument indispensable [...] ; le langage est donc éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposée Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme de ces individus, elle est cependant, par sa généralité, extérieure à chacun d'eux ; ce qui le montre, c'est qu'il ne dépend d'aucun d'entre eux de la changer et que toute déviation individuelle de l'usage provoque une réaction ; [...]. Les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec dernière évidence. » (Meillet *in* Koerner, 1988 : en ligne)*

- La dialectologie (G. Wenker, J. Gilliéron, J. Haust) qui est définie comme l'étude des dialectes. Inscrite dans une perspective diachronique ou historique, son objectif est en fait, de « reconstituer l'histoire des mots, de la morphologie et des structures syntaxiques à partir de la distribution des

formes actuelles » (Dauzat cité par Karin Flikeid, 1994 : en ligne). En comparant un ou plusieurs dialectes aux autres dialectes de la même famille linguistique, le dialectologue cherchait à retrouver la source commune c'est-à-dire la variété la plus proche des étapes antérieures, le « basilecte ».

- La sociologie du langage (J. Fishman, Harvey Sacks, Erving Goffman), qui étudie la société en rapport avec le langage. Il faut préciser que ce domaine recèle deux traditions, macrosociologique et microsociologique. Dans la première (mise en avant par Fishman), on s'intéresse au rapport entre le langage et les institutions d'une société. Dans la seconde (mise en avant par Sacks et Goffman), on étudie le langage comme une pratique située entre individus.

- L'ethnographie de la communication (D. Hymes, J.J. Gumperz) qui étudie comment la langue est utilisée dans les contextes culturels. En analysant de manière qualitative différentes situations de discours (cérémonies, salutations, compliments, etc.), négligés jusqu'alors par l'anthropologie et par la linguistique, elle vise à décrire les règles communicatives qui permettent aux interlocuteurs de communiquer de façon appropriée au sein d'une communauté linguistique. Ici, intervient la notion de compétence de communication qui réfère à une « capacité performative » c'est-à-dire au savoir socioculturel associé à la connaissance du code linguistique, qui permet l'utilisation adéquate de ce code : « Un membre normal d'une communauté possède un savoir touchant à tous les aspects du système de communication dont il dispose. Il manifeste ce savoir dans la façon dont il interprète et évalue la conduite des autres, tout comme la sienne propre. » (Hymes, 1984 : 89)

- La sociolinguistique interactionnelle (John J. Gumperz) qui s'intéresse à comment les interlocuteurs sont influencés par l'identité sociale et ethnique pour produire des inférences conversationnelles : « (...) le processus d'inférence conversationnelle fondée sur la perception des participants d'indices verbaux et non verbaux qui contextualisent le cours de l'activité langagière quotidienne. » (Gumperz, 1989 : 130) Pour ce faire, on s'appuie sur des données empiriques, des échanges tenus par des individus entre eux, collectées dans différents lieux (milieu scolaire, transports en commun, etc.). On les exploite pour traiter les problématiques liées entre autres, à l'échec des enfants de minorités ethniques, au recours au changement de code dans les conversations, etc. On tient compte, dans leur analyse, non seulement des façons de parler mais aussi des façons d'entendre. Ce sont celles-ci qui sont souvent responsables des situations de malentendus et de la production des jugements normatifs, dans le cadre des interactions langagières.

- Le variationnisme (W. Labov) qui étudie la variabilité interne des langues. On s'y concentre sur une mise en rapport quantifiée des phénomènes linguistiques et sociaux au sein des communautés linguistiques. Il représente une nouvelle méthodologie dans l'analyse du changement linguistique et de l'hétérogénéité des pratiques langagières. Celle-ci est basée sur l'observation et l'analyse quantitative, c'est une « linguistique de terrain » - par opposition à la « linguistique de bureau » (Blanchet, 2000), expression par laquelle on qualifie la linguistique structuraliste : « Prenant au sérieux la nature sociale de son objet, Labov définit la linguistique comme une science expérimentale qui doit nécessairement d'armer d'un protocole d'observation précis afin de confirmer ou d'infirmer les constructions conceptuelles qu'elle propose. » (Laks, 1992 : en ligne) Dans ce cadre, les données sont recueillies *in situ*, en prenant en considération le contexte stylistique, social, temporel, géographique, etc., afin de reconnaître la source de la variation rencontrée, la variation inhérente à la structure linguistique.

2. Objet d'étude

La sociolinguistique s'est construite sur une remise en question de l'enseignement saussurien. En fait, le sociolinguiste ne s'intéresse pas à la langue en tant qu'un système abstrait, « homogène », « immuable » et « autonome » (Ferdinand de Saussure, CLG), mais en tant que pratiques variables et hétérogènes, dépendantes du contexte social. Ce n'est plus la description de « la langue en elle-même et pour elle-même » - phrase qui clôturait le Cours de linguistique générale et qui résumait son approche structuraliste - qui intéresse le sociolinguiste mais la corrélation entre les productions linguistiques et l'espace social, avec le sujet parlant comme entité principale :

« La linguistique moderne est née de la volonté de Ferdinand de Saussure d'élaborer un modèle abstrait, la langue, à partir des actes de paroles. Son enseignement, qui fut recueilli par ses élèves et publié après sa mort, constitue le point de départ du structuralisme en linguistique. Et malgré les quelques passages dans lesquels on trouve l'affirmation que la langue « est la partie sociale du langage » ou que « la langue est une institution sociale », ce livre insiste surtout sur le fait que « la langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » ou que, comme l'affirme la dernière phrase du texte, « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ». Saussure traçait ainsi une frontière nette entre ce qui lui paraissait pertinent, « la langue en elle-même », et le reste (...). Or, les langues, n'existent pas sans les gens qui les parlent, et l'histoire d'une langue est l'histoire de ses locuteurs. Le structuralisme en linguistique s'est donc construit sur le refus de prendre en compte ce qu'il y a de social dans la langue, et si les théories et les

descriptions qui découlent de ces principes sont évidemment un apport négligeable à l'étude générale des langues, la sociolinguistique (...) a dû prendre le contre-pied de ces positions. » (Calvet, 1993 : 2-3)

Elle englobe tout ce qui est étude du langage dans son contexte qu'ils soit caractérisable en termes temporels (historiques), spatiaux (géographiques) ou sociaux (sociologiques voire plus globalement anthropologiques) :

- La dimension hétérogène de la langue, en accordant un intérêt particulier et une attention considérable au sujet parlant dont le langage porte l'indice de son origine, de son niveau social et même de ses croyances : « *Etude des caractéristiques de variétés linguistiques, des caractéristiques de leurs fonctions et des caractéristiques de leurs locuteurs, en considérant que ces trois facteurs agissent sans cesse l'un sur l'autre, changent et se modifient mutuellement au sein d'une communauté linguistique.* » (Fishman, 1971 : 20) ;
- La gestion politique de la diversité linguistique ;
- Les discours épilinguistiques ou les jugements que les locuteurs formulent à l'endroit de leurs pratiques linguistiques ou d'autres variétés ;
- Les phénomènes liés au contact de langues : bi/plurilinguisme, diglossie, etc., et à ses résultantes appelées les marques transcodiques : emprunt (lexical ou syntaxique), alternance codique (code switching), mélange de code (code mixing), néologisme, etc.

Les domaines de la sociolinguistique s'organisent en deux pôles :

- **Pôle microsociolinguistique** : se centrant sur l'individu et les relations interindividuelles, il s'intéresse à l'analyse des interactions verbales, des variations langagières en fonction des contextes sociaux spécifiques, etc.
- **Pôle macrosociolinguistique** : il se préoccupe du rapport entre langue(s) et société à l'échelle communautaire ou intercommunautaire (classe sociale, région, pays, etc.) : variations au sein des communautés plus larges ou groupes sociaux entiers, gestion politique des langues, etc.

Tableau 1. Les domaines de la sociolinguistique

Pôle macrosociolinguistique

La dimension sociolinguistique/ sociolinguistique est prioritaire :
au niveau communautaire ou intercommunautaire

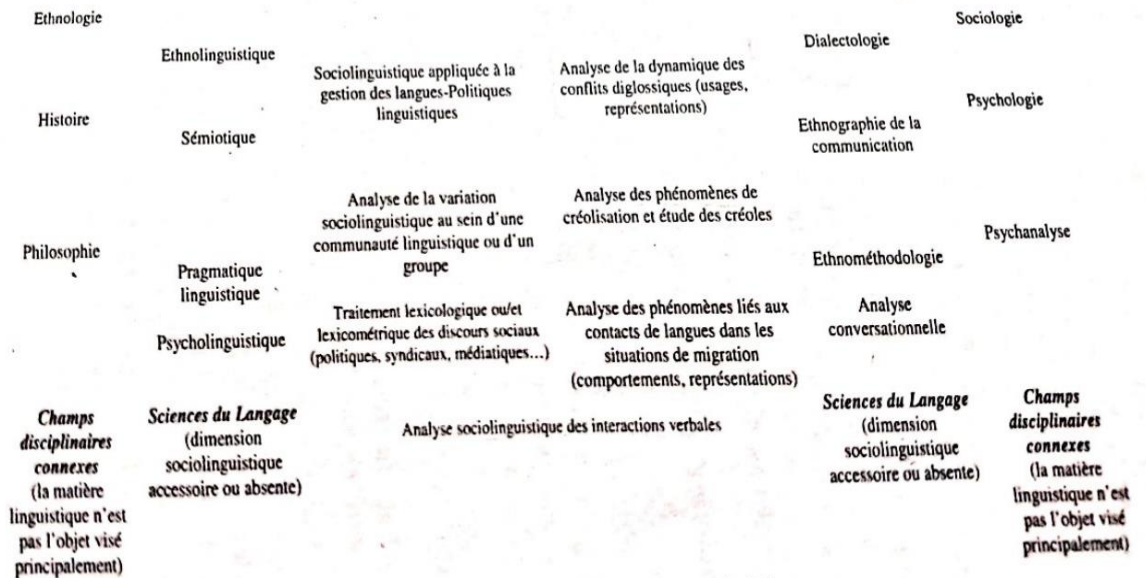


Figure : Les domaines de la sociolinguistique (Boyer, 2001 : 17)

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui a influencé la naissance du courant sociolinguistique aux Etats-Unis ?
2. En quoi la conception sociolinguistique de la langue est-elle différente de la conception structuraliste (saussurienne) ?
3. La gestion politique de la diversité linguistique s'implique-t-elle dans la macrosociolinguistique ou la microsociolinguistique ? Justifiez votre réponse.

COURS 2. LE CONCEPT DE « COMMUNAUTE LINGUISTIQUE »

D'une manière générale, la communauté linguistique est un groupe de sujets parlants qui partagent une variété linguistique, souvent accompagnée de conventions et de normes sociales et culturelles communes.

1. Définition de la « communauté linguistique », selon Labov, Gumperz et Fishman

Pour William Labov, « La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes ». (1976 : 187). En effet, Labov définit la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs qui partagent, non pas une pratique linguistique, mais les mêmes normes et les mêmes jugements malgré la diversité de leurs pratiques linguistiques.

John Gumperz, dans une perspective sociolinguistique interactionnelle, définit la communauté linguistique comme : « Tout groupe humain caractérisé par des interactions fréquentes et régulières au moyen d'un corpus de signes verbaux et que l'on peut distinguer d'autres groupes similaires par des différences significatives dans l'usage de la langue. » (J. Gumperz, 1971: 114)

Selon Joshua Fishman (1971 : 43), « Une communauté linguistique existe dès l'instant où tous ses membres ont au moins en commun une seule variété linguistique ainsi que les normes de son emploi correct. Ainsi une communauté linguistique peut se réduire à un groupe de personnes refermé sur lui, dont tous les membres sont bien d'accord ensemble, ayant besoin les uns des autres dans des circonstances bien déterminées. » Ainsi, on peut identifier plusieurs communautés linguistiques au sein d'une seule et même communauté linguistique. Ces communautés sont attachées à des facteurs tels que le sexe, l'âge, la parenté, etc.

Selon lui, « (...) Une communauté née d'une communication intensive et/ou d'une intégration symbolique en relation avec la possibilité de communication, sans tenir compte du nombre de langues ou de variétés employées. » (Fishman 1971 : 43). Par « communication intensive », on entend que les membres d'une seule communauté se parlent plus les uns aux autres qu'ils ne le font avec les étrangers.

Par ailleurs, Fishman a éclairé l'idée d'intégration symbolique en examinant le comportement des Américains de la périphérie se rendant quotidiennement à New York City : « Quotidiennement, des

centaines d'habitants du Connecticut de différentes régions de Pennsylvanie et du reste de l'Etat de New York se rendent à New York, pour y travailler ou y faire des emplettes. (...) Comment expliquer le fait que la plupart de ces gens font non seulement un usage différencié des traits typiques de leur dialecte (...) mais surtout que la majorité connaît et utilise une variété neutre plus régionale différant de l'anglais de New York City et de leur dialecte, et qui constitue leur façon de se rapprocher de l'« américain correct » ? (...) le groupe linguistique qui parle l'«américain correct » est un groupe de référence pour les habitants de la périphérie de New York City, tandis que cet « américain correct » est lui-même une variété qui, au moyen de son répertoire linguistique, remplit la fonction d'intégration symbolique dans la nation». » (Fishman, op.cit., pp. 44-45)

En conclusion, on peut dire qu'une communauté linguistique est un groupe d'individus qui communiquent entre eux de manière régulière dans un cadre spatial et temporel donné, ayant en commun un ensemble de signes verbaux ainsi que leurs règles d'emploi et partageant des attitudes et des croyances linguistiques.

2. Synthèse des critères définitoires d'une communauté linguistique

La vision sociolinguistique de la communauté linguistique prend en considération plusieurs dimensions, communicative, sociale et/ou culturelle :

- Partage d'une variété commune, une manière commune d'utiliser la langue
- Partage de positions et d'attitudes communes envers la langue
- La fréquence des usages linguistiques ; la communauté linguistique est un espace d'échange et d'identification pour les sujets parlant une même variété linguistique.

Il faut souligner que ces critères se trouvent rarement réunis dans une communauté linguistique.

Activité : Faites une synthèse des conceptions de la « communauté linguistique », selon Fishman, Gumperz et Labov.

COURS 3. LA « NORME » EN SOCIOLINGUISTIQUE

1. Définition

La norme est une forme de langue basée sur des critères subjectifs, esthétiques et sociaux. Elle permet de hiérarchiser et d'évaluer les usages dans une communauté : « Elle hiérarchise les normes de fonctionnement concurrentes (certaines sont carrément rejetées) et définit ainsi le bon usage, l'usage senti comme le plus légitime. On les consigne dans divers ouvrages (grammaire, dictionnaire, manuel, recueil de fautes, etc.). » (Vezina, 2009 : 2). Elle renvoie, selon Marie-Louise Moreau, aux « règles qui sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours méta- ou épilinguistique » (Moreau, 1997 : 218)

2. Les caractéristiques d'une norme linguistique

Nous résumons les caractéristiques de la norme linguistique en les points suivants :

- **Caractère social et conventionnel** : elle est construite dans le cadre social ; elle reflète des habitudes partagées au sein d'une communauté linguistique.
- **Caractère à la fois stable et évolutif** : la norme est stable dans le sens où elle est recommandée et fixée par une instance gouvernementale, à l'exemple des académies linguistiques, et relayée par des institutions comme l'école, l'administration ou les médias. Néanmoins, ces mêmes instances ou l'usage peuvent la modifier. Ce qui démontre que les normes linguistiques sont dépendantes de la communauté linguistique.
- **Caractère explicite et/ou implicite** : elle repose sur des règles explicites, une codification linguistique (règles grammaticales, orthographiques ou syntaxiques que l'on retrouve dans les manuels, les dictionnaires, etc.) qui est fixée par écrit et diffusée via des instances sociales, comme sur des règles tacites de savoir-être et savoir-dire acquises via le processus de socialisation des individus : « usages concrets par lesquels l'individu décrit, évoque, se représente dans la société immédiate » (Aleong, 1983 : 261). Ces usages sont informels et peuvent changer en fonction des objectifs communicatifs des locuteurs tels que le besoin de montrer une appartenance à une communauté linguistique particulière.

3. Les types de norme

M.-L. Moreau (1997) propose un modèle à cinq types de normes, fondé sur une conception de la langue comme à la fois une pratique du discours et un discours sur la pratique. Ainsi, les normes linguistiques, selon elle, peuvent être :

- **Objectives** : elles désignent les habitudes linguistiques d'une même communauté linguistique. Elles sous-tendent les comportements linguistiques, indépendamment de tout discours métalinguistique ou épilinguistique. Pour Marie-Louise Moreau (1997:219), elles se distinguent principalement selon leur champ d'application et leur caractère consensuel ou concurrent.

Exemple : En français, la position de l'auxiliaire avant le verbe (**ex.** « je suis tombé ») est respectée par tous les francophones.

Ces normes reflètent une homogénéité dans l'usage et correspondent à ce que l'on pourrait appeler des normes objectives centrales. (Moreau, 1997)

Les normes objectives peuvent correspondre à un usage plus restreint dans le cas où des sous-groupes sociaux ou géographiques privilégient des variantes distinctes.

Exemples : « Je suis tombé » versus « j'ai tombé », certaines régions ou classes sociales favorisent une variante plutôt qu'une autre. (Moreau, 1997)

- **Descriptives** : elles décrivent les normes de fonctionnement d'une manière explicite, sans leur associer de jugement de valeur ni les hiérarchiser (Moreau, 1997 :219).

-**Prescriptives** : elles soulignent plus ou moins le bon usage de la langue et servent à identifier ce qui est conçu comme correct ou non. La fréquence d'emploi, la tradition, le prestige social, etc. sont des caractéristiques des normes valorisées.

Ainsi, « on aura une meilleure image de ce qu'est la bonne variété en écoutant les vieux plutôt que les jeunes, les gens qui habitent à la campagne plutôt que les citadins, les faiblement scolarisés plutôt que les fortement scolarisés, moins proches de la tradition et davantage soumis à l'influence du modernisme (Moreau, 1997 : 220).

-

- **Subjectives** : sont les attitudes et les représentations attachées aux formes linguistiques. Elles attachent à ces dernières des valeurs esthétiques, affectives ou morales. Elles peuvent être explicites ou implicites. **Ex.** : forme soutenue, vulgaire, etc.

« Ainsi, quand la priorité va au capital symbolique, les formes préconisées sont jugées belles, élégantes, etc., les stigmatisées étant perçues comme dysphoniques, relâchées, vulgaires...Quand c'est au groupe que la priorité est accordée, les formes préconisées sont ressenties comme, par exemple, plus expressives, plus chaleureuses, les autres étant prétentieuses et froides, etc. La hiérarchisation en fonction de la priorité à la tradition attachera aux traits de la variété privilégiée les adjectifs vrai, authentique, pur, etc. » (Moreau, 1997 : 222).

- **Fantasmées** : concernent les représentations des membres d'une communauté quant à la norme, la part que prennent les grammairiens et les autres institutions normatives dans sa définition, et les groupes sociaux qui la détiennent. Elles peuvent être individuelles ou collectives. Marie-Louise Moreau les définit comme l'«ensemble abstrait et inaccessible de prescriptions et d'interdits que personne ne saurait incarner et pour lequel tout le monde est en défaut. » (1997 : 222-223)

Activité : Répondez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les différences entre les normes objectives et les normes subjectives ?
2. Donnez des exemples qui illustrent le caractère à la fois stable et évolutif d'une norme linguistique.
3. Produisez à partir de cet échange, un langage conforme aux normes prescriptives :

Mira : « J'ai un exam demain et je crois que je vais me planter. Je flippe et je suis crevée en plus ! »

Camélia : « T'inquiète, tu vas assurer. »

Mira : « Merci, t'es cool frangine ! »

Camélia : « Pas de souci ».

COURS 4. VARIETE ET VARIATION LINGUISTIQUES

1. Définition

Selon Fishman, le terme de « variété », comparé à l'expression « une langue », est plus ou moins neutre, ne comportant aucun jugement de valeur, et ne manifestant aucune émotivité : « Dans de nombreux cas, la sociolinguistique recourt au terme « variété », sans en donner une définition. Le fait qu'un terme objectif, technique, dégagé de toute émotivité, semble nécessaire pour désigner une « sorte de langue », montre déjà en soi que l'expression « une langue » comporte un jugement, manifeste une émotion ou une opinion (...). » (Fishman, 1971 : 20.)

2. Traits définitoires d'une variété linguistique, selon Fishman

Fishman propose de définir une variété linguistique par quatre traits fondamentaux étroitement liés les uns aux autres : la normalisation, l'autonomie, l'historicité et la vitalité.

- **La normalisation** : un fait social et un choix idéologique et politique conscient d'officialiser une langue
- **L'autonomie** : la singularité d'une langue en tant que système distinct et indépendant. Cette singularité s'explique notamment par une distance géographique ou linguistique.
- **L'historicité** : la légitimité historique d'une langue. En fait, pour légitimer la normalisation d'une langue, un Etat peut recourir à l'histoire de la langue. Dans une communauté linguistique, une langue dite ancienne pourrait être plus prédisposée à être normalisée que d'autres langues qui lui sont concurrentes, dites, elles, récentes.
- **La vitalité** : l'usage spontané d'une langue par des locuteurs, pour une ou plusieurs fonctions fondamentales. En fait, la vitalité d'une langue est liée au nombre de ses usages. Si une langue est parlée par un groupe restreint de locuteurs, elle ne peut être considérée comme vitale. Il faut souligner que la vitalité n'est pas un critère décisif de la normalisation d'une langue. **Ex.** L'arabe dialectal est massivement parlé en Algérie sans pour autant être normalisé.

3. Variation linguistique, définition et types

La variation linguistique est le processus dynamique d'une langue. Elle renvoie aux différences linguistiques effectives observées dans une même langue. Elle peut être liée à plusieurs facteurs : l'espace, le temps, la classe sociale, etc. Ainsi, nous relevons types de variation linguistique :

- **Géographique** : la variation diatopique (dite aussi régiolecte, topolecte ou géolecte) est liée à l'origine géographique des locuteurs qui est « un élément de différenciation sociolinguistique important et sûrement parmi les mieux repérés, souvent matière à cliché. Ainsi, (...) certains mots, certaines prononciations, certaines expressions... permettent d'associer tel locuteur à telle ou telle zone géographique (à tel ou tel mode d'habitat). » (Boyer, 2001 : 24)
- **Temporelle** : la variation temporelle ou diachronique, « permet de contraster les traits qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents. » (Moreau, 1997 : 284)
- **Sociale** : les variétés sociales (sociolectes ou variations diastratiques) expliquent les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales (l'appartenance à tel ou tel milieu socioculturel). Les groupes sociaux se caractérisent par des modes spécifiques du langage, chacun d'eux possédant ses règles de fonctionnement.
- **Situationnelle** : les variétés « diaphasiques » (situationnelles ou stylistiques) réfèrent à la diversité des usages selon les circonstances de l'acte de communication (lieu, moment, objectifs communicatifs, statuts positions des interlocuteurs...). Ainsi, la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coute-t-elle en des registres ou des styles différents. » (Moreau, 1997 : 284)

Activité :

Donnez des exemples qui illustrent comment l'arabe dialectal varie selon le temps, l'espace, le statut social et la situation de communication. Transcrivez les mots arabes en API (alphabet phonétique international) et traduisez-les en français.

CHAPITRE II. QUELQUES DOMAINES DE LA SOCIOLINGUISTIQUE

COURS 1. LA DIGLOSSIE

1. DEFINITION

La notion de « diglossie » fut proposée par Jean Psichari, philologue et écrivain français d'origine grecque (1854-1928). Au moment de sa publication, en 1928, le terme « diglossie » va d'abord être employé pour rendre compte de la situation sociolinguistique de la Grèce d'alors (XIX^e s.) où deux variétés de grec étaient en concurrence : d'une part, la langue scolastique ou savante ou puriste (katarévousa), langue écrite par excellence, mais aussi langue parlée dans les cérémonies officielles ; d'autre part, le grec usuel ou vulgaire (le démotiki ou le romaïque), qui n'est enseigné nulle part, mais qui demeure la seule langue vraiment courante.

2. Caractéristiques de la diglossie selon Fergusson, Fishman et Calvet

Ferguson (1959) désigne par « diglossie », la coexistence dans une même communauté de deux formes linguistiques qu'il baptise (variété basse/ « low ») et (variété haute/ « high ») ; il définit la diglossie comme :

« Une situation linguistique relativement stable dans laquelle outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard ou des standards régionaux) existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe) véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée (...) qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté. » (Ferguson in Cherrad-Benchefra, 1987 : 22)

Il en ressort que l'appartenance génétique (historique) des langues, la stabilité (situations harmonieuses et durables) et le statut socioculturel doivent être pris en compte pour parler de diglossie. **Ex.** : c'est le cas de l'arabe du Coran par contraste avec les nombreuses formes dialectales parlées de l'arabe. Ce cas est l'un des quatre proposés par Ferguson pour illustrer la diglossie, les trois autres étant les relations entre allemand et suisse allemand en Suisse germanophone, français et créole en Haïti, katarévousa et démotiki en Grèce.

Quelques années plus tard, le sociolinguiste américain J. Fishman étend l'application de la notion à toutes les situations où deux ou bien plusieurs variétés sont en présence, y compris des variétés non reliées génétiquement, ce qui le conduit à distinguer entre le bilinguisme, « une

caractéristique individuelle », et la diglossie qui « caractérise l'attribution sociale de certaines fonctions à diverses langues ou variétés » (Fishman, 1971 : 97).

Louis-Jean Calvet souligne que « *Ferguson comme Fishman avaient tendance à sous-estimer les conflits dont témoignent les situations de diglossie. Lorsque Ferguson introduisait la stabilité dans la définition du phénomène, il laissait entendre que ces situations pouvaient être harmonieuses et durables. Or, la diglossie, tout au contraire, est en perpétuelle évolution.* » (Calvet, 1993 : 38).

Aux conceptions de Charles Ferguson et de Joshua Fishman, Louis-Jean Calvet ajoute la problématique du pouvoir et élabore une typologie inspirée notamment des situations coloniales, de diglossies enchâssées :

« Ce qui me semble tout d'abord manquer dans la définition de Ferguson, qui insiste surtout sur les notions de fonctions et de prestige, c'est bien entendu la référence au pouvoir (...). La diglossie, malgré l'étymologie, peut mettre en présence plus de deux langues, cela Fishman l'admettait déjà. Mais il ne signale pas la possibilité de ce que j'appellerais des diglossies enchâssées, c'est-à-dire des diglossies imbriquées les unes dans les autres, que l'on rencontre fréquemment dans les pays récemment décolonisés. » (Calvet, 1999 : 46-47)

Louis-Jean Calvet prend l'exemple de la Tanzanie où « l'anglais est (...) une forme 'haute' face au swahili qui est lui-même une forme 'haute' face aux autres langues : diglossies enchâssées, donc. » (Calvet, op.cit. : 47)

Activité : Récapitulez dans un tableau comparatif, les conceptions de la diglossie selon Ferguson, Fishman, Labov et Calvet, basé sur leurs définitions, les critères proposés et les terrains d'étude qui ont fondé leurs théories.

COURS 2. LE PLURILINGUISME

Le bilinguisme a reçu de nombreuses acceptions s'échelonnant d'une compétence native dans la deuxième langue (« parler deux langues comme ceux qu'ils les ont pour langue maternelle », Bloomfield) à une compétence minimale dans cette langue (compétence minimale dans une des quatre habiletés, à savoir comprendre, parler, lire et écrire).

1. Quelques définitions du bi/plurilinguisme

Pour William Mackey, le bilinguisme doit être considéré comme un phénomène non pas absolu mais relatif :

« (...) Si nous devons étudier le phénomène du bilinguisme, nous devons le considérer comme un phénomène entièrement relatif. De plus, nous devons considérer non seulement le cas de l'emploi de deux langues, mais de plusieurs langues. Nous considérerons donc le bilinguisme comme l'alternance de deux ou plus de deux langues. » (Mackey, 1976 : 9)

Andrée Tabouret-Keller explique qu'il faut entendre par bilinguisme ou plurilinguisme, « toutes les situations qui entraînent un usage, généralement parlé et dans certains cas écrit, de deux ou plusieurs langues par un même individu ou par un groupe. » (Tabouret-Keller, 1969 : 69)

Elle précise en outre que le terme de « langue » est pris ici dans un sens général et peut correspondre à ce qu'on désigne communément comme un dialecte ou un patois » (Tabouret-Keller, op.cit. : 305). Tabouret-Keller fait une mise au point intéressante dans la mesure où à l'heure actuelle, bon nombre de personnes considèrent que l'on est en situation de bilinguisme que si et seulement si les langues qui coexistent possèdent un statut officiel.

Par ailleurs, l'attitude normative qui consiste à définir le bilinguisme en fonction du degré de maîtrise de langues en contact est scientifiquement peu opératoire : « Nous ne considérons pas le bilinguisme comme une maîtrise parfaite et égale de deux langues, mais comme la faculté de recourir à deux ou plusieurs langues dans des circonstances variables et selon des modalités diverses. » (Lüdy & Py, 1995 : 13)

En effet, les compétences linguistiques que le sujet bilingue possède dans les deux langues ne sont ni égales, ni totales ; les changements de milieux, de besoins, de situations feront que le bilingue sera amené à restructurer ses compétences dans les deux langues.

2. Compétence plurilingue

Une compétence plurilingue définit la compétence à communiquer d'acteurs sociaux en mesure d'opérer dans des langues différentes. Il s'agit d'une compétence dynamique, dans le sens où ces acteurs sont à même aussi de gérer et remodeler cette compétence plurilingue au cours de leur trajectoire personnelle, en fonction de leurs besoins et des situations :

« On désignera par compétence plurilingue et pluriculturelle, la compétence à communiquer langagièrement et à interagir culturellement possédée par un locuteur qui maîtrise, à des degrés divers, plusieurs langues et a, à des degrés divers, l'expérience de plusieurs cultures, tout en étant à même de gérer l'ensemble de ce capital langagier et culturel. L'option majeure est de considérer qu'il n'y a pas là superposition ou juxtaposition de compétences toujours distinctes, mais bien l'existence d'une compétence plurielle, complexe, voire composite et hétérogène, qui inclut des compétences singulières, voire partielles, mais qui est une en tant que répertoire disponible pour l'acteur social concerné. » (Coste, Moore, Zarate, 1997 : 12)

Le bilingue dispose d'une compétence de communication (Dell Hymes) - selon laquelle, « il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique ; il faut également savoir comment s'en servir en fonction du contexte social. » (Hymes in Bachmann, Lindenfeld, Simonin, 1981 : 53) - originale lui permettant de jouer avec toutes les ressources de son « répertoire verbal » (John Gumperz) – c'est-à-dire l'ensemble des formes signifiantes (langues, variétés de langue, registres, éléments non linguistiques, etc.) – pour interagir dans des situations quotidiennes – à l'intérieur d'un même discours particulièrement lorsque les partenaires de l'interaction sont plurilingues. Le plurilingue recourt au changement de langue de manière stratégique pour négocier du sens, porter des messages de contenu, donner des informations sur son identité sociale et culturelle, la place qu'il occupe dans la conversation, etc.

Enfin, il est important dans la recherche en sociolinguistique de recourir à une définition flexible du plurilinguisme, capable de rendre compte de la diversité des situations individuelles.

COURS 3. IMPLICATIONS DU PLURILINGUISME

Le contact de langues peut impliquer des phénomènes linguistiques variées, nous en expliquons quelques-uns dans ce qui suit.

1. L'alternance codique ou code « switching »

L'alternance codique ou la commutation de code (appelée « code switching » dans la terminologie américaine traditionnelle) « peut se définir comme la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal de passage où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Gumperz, 1989 : 57).

1.1 Types d'alternance codique

Selon Hamers et Blanc, l'usage alternatif de deux ou plusieurs langues, peut être :

- Intraphrastique : des structures syntaxiques appartenant à deux langues coexistent à l'intérieur d'une même phrase ;
- Interphrastique (alternance « inter-énoncés ») : les phrases ou les fragments de discours coexistent en même temps dans la production d'un même locuteur.

Ils font remarquer que la linguiste S. Poplack distingue un troisième type, l'alternance « extra-phrastique » (fillers, tags). Ce type a lieu lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes : « (...) l'alternance 'extra-phrase' comme les 'fillers', 'tags', expressions idiomatiques que le locuteur peut introduire dans son discours. Il est à noter que l'alternance extra-phrase ne requiert qu'une compétence très minime dans la seconde langue (...). » (Blanc & Hamers, 1983 : 198)

Jan-Petter Blom et John Gumperz distinguent deux formes d'alternance codique :

- Alternance « transactionnelle ou situationnelle » qui est liée aux « circonstances de la communication » ; elle dépend de l'épisode conversationnel, c'est-à-dire du changement de la situation de la communication.
- Alternance « métaphorique ou non-situationnelle » qui se produit sans changement d'interlocuteur, de sujet, de lieu ou des autres circonstances de la communication. Elle concerne la communication qui se fait dans le même échange verbal avec le même interlocuteur avec ou sans changement de thème de discours.

1.2 Fonctions de l'alternance codique

L'alternance codique met en œuvre des stratégies verbales qui construisent du sens et elle constitue une ressource communicative complexe au service des bilingues. En effet, la commutation de code répond à des fonctions ou motivations variées : « Une telle communication a d'importantes fonctions communicatives et comporte des significations qui, à bien des égards, sont semblables à celles des choix stylistiques dans les situations monolingues. » (Gumperz, 1989 : 11)

Gumperz dégage six fonctions principales de l'alternance codique, à savoir : les citations et le discours rapporté ; la désignation d'un interlocuteur ; les interjections ; les réitérations ; la modalisation d'un message et la personnalisation vs objectivation.

John Gumperz précise : « (...) Une liste de fonctions ne peut expliquer à elle seule ce que les bases de la perception de l'auditeur, ni comment elles affectent le processus d'interprétation. Il est toujours possible de postuler des facteurs sociaux extralinguistiques ou des éléments de connaissances sous-jacentes qui déterminent l'occurrence de l'alternance. » (Gumperz, 1989 : 82)

Exemple :

L'emploi du français dans le contexte algérien, dépend entre autres du facteur socioéconomique ou culturels : « (...) la langue française est utilisée pour marquer son appartenance à une catégorie sociale réputée aisée (...). Les facteurs culturels peuvent aussi constituer des éléments capables d'induire des énoncés ou des parties d'énoncés en français lorsque le locuteur veut montrer son appartenance à une sphère culturelle précise (cercle artistique, profession libérale, etc.). » (Derradji, 1995 : 112)

2. L'emprunt

L'emprunt est un terme ou une expression provenant d'une autre langue et introduit dans une autre langue. « Il y a emprunt linguistique quand un parler « A » utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler « B » et que « A » ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés empruntés. » (Dubois et al., 2001 : 188)

Pour Arrivé, M., Gadet, F. Galmiche, M. « L'emprunt est l'un des processus par lesquels s'enrichit l'inventaire des éléments (essentiellement lexicaux) d'une langue. Il consiste à faire apparaître dans un système linguistique – par exemple le français – un élément issu d'une autre langue – par exemple (...) l'italien, l'anglais. » (1986 : 245)

2.1 Processus d'intégration d'un emprunt

L'intégration des mots empruntés s'opère aux plans phonétique, morphologique et sémantique.

Selon Deroy : « (...) il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phonèmes inconnus ou imprononçables, leur substituer des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le son conformément aux règles de la langue emprunteuse. » (Deroy, 1956 : 18)

Exemple : « L'école » [lekɔl] a été emprunté à la langue française sous la forme [likul] avec les voyelles [i] et [u] plus proches de ce que connaît l'arabe (Aziza Boucherit, 1987).

Au plan morphologique, l'emprunt permet aux termes empruntés d'être codés d'un nombre, d'un genre et d'une personne dans la langue emprunteuse. Certains mots empruntés restent fidèles au genre et au nombre une fois intégrés dans une langue.

Exemple : « Bâtiment » emprunté au français sous la forme de pluriel [baʦima] connaît un pluriel [baʦimat] conforme à une des formes de pluriel de l'arabe.

Les verbes, lorsqu'ils sont empruntés, se conjuguent comme les verbes arabes et connaissent le même type de négation : « accélérer » devient [ksilira], « il a accéléré », qui donne, à la forme négative de l'impératif [ma-t-ksiliri], « n'accélère pas », où [ma] est la négation discontinue et [t] la marque personnelle de la deuxième personne du singulier. (Aziza Boucherit, 1987)

Sur le plan sémantique, un mot emprunté à une langue peut garder son sens dans cette langue d'origine, comme il peut perdre le sens qu'il avait dans la langue A et prendre un sens distinct dans la langue emprunteuse : « L'emprunt d'un mot entraîne aussi parfois des modifications sémantiques. » (Deroy, op. cit. : 261)

L'emprunt peut dépasser le mot à l'expression et dans ce cas de figure, on parle d'emprunt grammatical ou de calque (loanshift par opposition à loanword). Il ne s'agit pas d'emprunter des

mots mais des emplois. Le calque introduit le lexème étranger sous une forme traduite, utilisant généralement deux ou plusieurs lexèmes de la langue emprunteuse.

3. Interférence et mélange linguistiques

L'interférence, dans la terminologie de Weinreich constitue un des résidus de la situation de contact de langues et se définit comme « une déviation par rapport aux normes de deux langues en contact » (Hamers *in* Moreau, 1997 : 178).

Selon William Mackey, l'interférence est « l'utilisation d'éléments appartenant à une langue tandis que l'on parle ou que l'on en écrit une autre. » (Mackey, 1976 : 397)

William Mackey distingue entre la description de l'interférence et l'analyse de l'emprunt linguistique : « La première est du domaine de la parole ; la seconde du domaine de la langue. L'une est personnelle et contingente ; l'autre est collective et systématique. Dans l'emprunt linguistique, nous avons affaire à l'intégration dans le système. On utilise des éléments d'une langue comme s'ils faisaient partie de l'autre. Ces éléments étrangers sont employés par les locuteurs unilingues qui ne connaissent peut-être pas du tout la langue d'où ils proviennent. » (Mackey, *op.cit.* : 397).

Le mélange de codes ou code « mixing » est caractérisé par le transfert d'éléments d'une langue Ly dans la langue de base Lx. Dans l'énoncé mixte qui en résulte, on peut distinguer des éléments de Lx alternant avec des éléments de Ly, avec l'emploi des règles des deux codes.

A la différence de l'emprunt généralement limité à des unités lexicales, le mélange de code transfère des éléments à des unités appartenant à tous les niveaux linguistiques et pouvant aller de l'item lexical à la phrase entière : « Comme l'alternance de code, le code mixing est une stratégie de bilingue, alors que l'emprunt n'en est pas nécessairement une mais peut être pratiqué par des monolingues en situation de contact de langues » (Hamers et Blanc *in* Asselah-Rahal, 1994 : 89).

Exemple :

Concernant la pratique linguistique trilingue arabe -kabyle – français chez les locuteurs algériens. Yacine Derradji souligne que le contact entre ces différentes langues entraîne au moment de leur emploi par le sujet parlant des interactions linguistiques originales : « les Algériens ont dans leur pratique linguistique quotidienne, des comportements langagiers bien particuliers. En effet, on observe un discours où langue française, langue arabe et même langue berbère sont utilisées d'une manière discontinue et en alternance, l'une par rapport à l'autre, selon les situations de

communication vécues par le sujet parlant avec un emploi particulier -original – des formes lexicales et de leur signifié. » (Derradji,1995 : 112)

4. Créolisation

La convergence de plusieurs cultures dans des situations historiques particulières (colonisation, échanges commerciaux, etc.), engendre des créoles c'est-à-dire des langues vernaculaires autonomes, ayant leur propre grammaire, vocabulaire et structure.

Exemples :

- le créole haïtien (son origine lexicale est le français);
- le créole jamaïcain (son origine lexicale est l'anglais) ;
- le créole capverdien (son origine lexicale est le portugais), etc.

S'appuyant sur l'analyse de l'histoire de la Réunion, Robert Chaudenson avance que la constitution d'un créole implique trois phases :

1^{ère} phase : Les habitants de la Réunion, esclaves venus d'Inde, de Madagascar et du continent africain, apprennent un français sommaire auprès de leurs « maîtres Blancs » tout en gardant l'usage de leur(s) langue(s) maternelle(s) : « L'importance numérique, économique et sociale du groupe blanc me donne de plus en plus à penser que cette phase a dû être beaucoup moins caractérisée par l'apparition d'un pidgin que par la réalisation d'approximation du français par des locuteurs qui, par ailleurs, conservaient, pour la partie, l'usage de leur langue d'origine. » (*in* Calvet, 1993 : 30)

2^{ème} phase : Une forte immigration réduit la présence des Blancs, et laisse les nouveaux arrivants apprendre le français, par ailleurs rudimentaire, auprès des plus anciens : « commence avec le développement des cultures coloniales (café ou canne à sucre) qui entraînent des besoins de main-d'œuvre considérables et de très fortes immigrations qui réduisent très sensiblement le pourcentage des Blancs dans la population totale » (*in* Calvet, op.cit. : 30-31).

3^{ème} phase : établissement du créole comme un code séparé du français, au sein d'une relation diglossique. (*in* Calvet, op.cit. : 31)

Activités : Répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est la différence entre la diglossie (selon Fergusson) et le plurilinguisme ?
2. Qu'est-ce qu'on entend par « compétence plurilingue » ?
3. Donnez des exemples d'alternance codique (français, arabe algérien), tirés de conversations quotidiennes en Algérie, illustrant la typologie de Hamers et Blanc.
4. Une des fonctions principales de l'alternance codique, selon Gumperz, est la citation. Donnez un exemple qui l'illustre du contexte algérien.

COURS 4. GESTION DU PLURILINGUISME : POLITIQUE ET PLANIFICATION LINGUISTIQUES

1. Définition

L'expression « politique linguistique » désigne l'ensemble des choix délibérés que fait un État pour gérer les rapports entre langue(s) et vie sociale. Quant à la mise en œuvre de cette politique (la concrétisation sur le plan des institutions), les spécialistes la désignent par l'expression « planification linguistique » ou « aménagement linguistique » ou encore « normalisation linguistique » : « Nous considérerons la politique linguistique comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale, et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique. » (Calvet, 1999 : 154-155).

2. Aspects de la planification linguistique

La planification linguistique implique « une série d'actions qui ont en commun d'être préméditées et de viser des buts particuliers concernant l'usage de la langue dans la communauté. » (Baylon, 1999 : 177). Elle peut porter sur l'un de ces deux aspects ou sur les deux à la fois : le code (la langue) ou le statut de la langue (son rôle social) :

- La planification du statut social de la langue : l'utilisation d'une langue pour des fonctions données. Ex. faire en sorte qu'une langue soit officielle, soit utilisée dans les médias, soit un sujet ou un média d'enseignement, etc.
- La planification du corpus qui comprend : a. l'orthographe : établir une orthographe pour une langue qui n'en a pas encore (ou modifier une orthographe déjà existante) ; b. la standardisation ou normalisation, ce processus consistant à établir une langue écrite commune qui donne forme à l'unité sous-jacente d'un ensemble de dialectes ; c. le lexique : développer la terminologie (créer de nouveaux mots pour permettre à la langue de véhiculer des contenus jusque-là véhiculés par une autre langue) et la stylistique d'une langue pour que celle-ci soit au diapason du développement économique, social, technique et culturel du pays.

J-L. Cavet, dans son ouvrage *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, résume les deux aspects de la planification à savoir l'action sur la langue et sur les langues, dans le schéma ci-dessous :

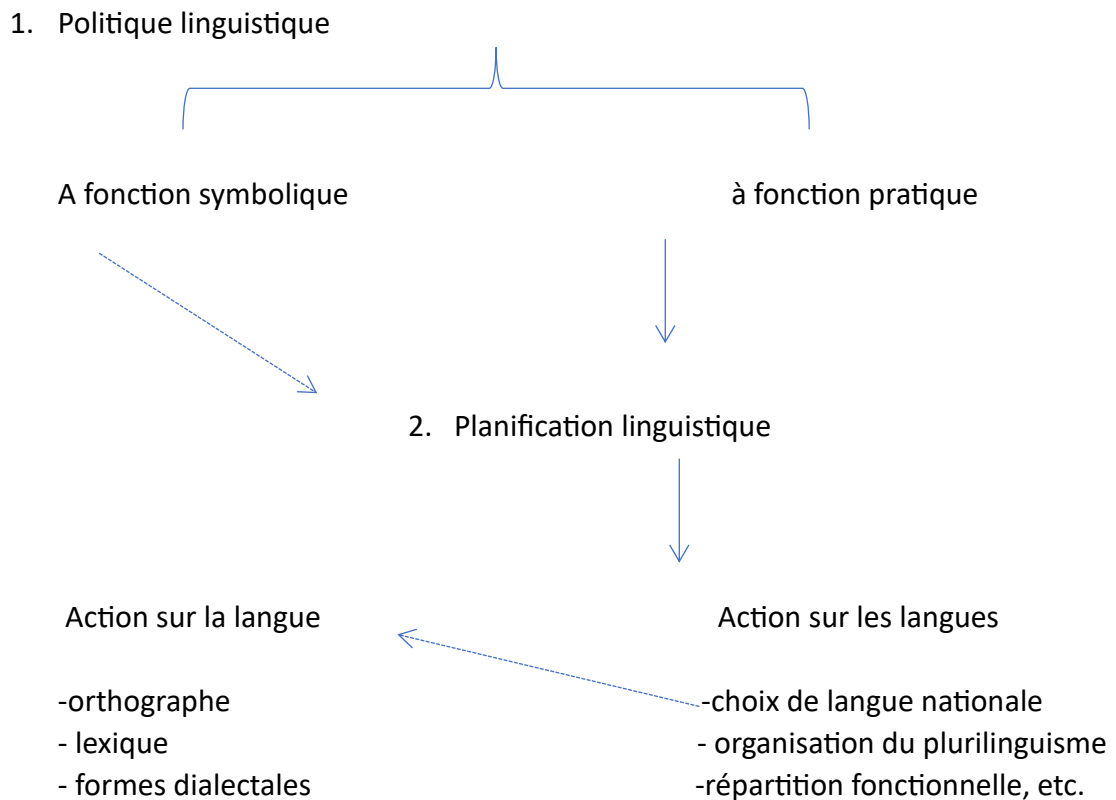


Figure : Aspects de la planification linguistique

3. Exemples de politique linguistique

Monolinguisme

La France est un pays monolingue : « La langue de la république est le français », c'est ce que stipule la Constitution française (Boyer, 2001 : 82) Ceci dit, la France reste un pays où coexistent plusieurs langues ou groupes de langues, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Mayotte) : occitan, breton, corse, yiddish, arabe, berbère, créoles, langues amérindiennes, etc.)

Bilinguisme

Depuis 2016, avec la reconnaissance de tamazight, l'Algérie se proclame comme pays officiellement bilingue. En effet, à côté de la langue arabe, l'Etat algérien a institué la langue amazighe comme « langue nationale et officielle » à l'occasion de la révision constitutionnelle adoptée par voie parlementaire le 7 février 2016.

Plusieurs institutions sont installées par l'Etat algérien pour la normalisation et la promotion de la langue amazighe, nous en citons le HCA, le Haut-Commissariat de l'Amazighité ; la langue amazighe est, aujourd'hui, enseignée dans 44 wilayas du pays ; plusieurs départements de langue et culture amazighes, sont ouverts à l'échelle du territoire algérien, etc.

Plurilinguisme

La Suisse est un Etat qui a reconnu officiellement quatre langues : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Ce pays se divise, en effet, en quatre principales régions linguistiques : la Suisse alémanique, la Suisse romande, la Suisse italienne et la Suisse romanche.

Activités : Répondez aux questions suivantes

1. Quel est le rôle du linguiste dans le cadre de la politique et la planification linguistiques ?
2. Quelles sont les actions qui relèvent de la planification linguistique ? Donnez un exemple du contexte algérien ou d'ailleurs.

CHAIPTRE III. Enquêtes sociolinguistiques

COURS 1. LE VARIATIONNISME, « UNE NOUVELLE METHODE DE TRAVAIL »

1. Sociolinguistique variationniste, définition et finalités

La sociolinguistique variationniste fournit à la linguistique « une nouvelle méthode de travail », « une nouvelle pratique ». En fait, elle se définit d'abord comme une méthode : « Selon Labov, la linguistique a moins besoins d'une nouvelle théorie du langage, que d'une nouvelle méthodologie, une façon nouvelle d'aborder les phénomènes langagiers, dont les résultats peuvent être vérifiés (ou falsifiés) par voie empirique. » (Verleyen, op.cit. : 297).

Son but est de découvrir au sein d'une communauté linguistique « comment les gens parlent quand on ne les observe pas systématiquement. » (Labov : 1976 : 290). Selon Labov, la parole – considérée par les structuralistes comme agrammaticale, mal formée, et difficile à étudier à cause des bruits environnants de la vie quotidienne - se présente d'une manière structurée, si l'on considère les liens entre la variation et les facteurs sociaux : « Dans toutes les études empiriques que nous avons menées, la grande majorité des énoncés - environ 75% - est faite de phrases bien formées d'après tous les critères » (Labov, 1976 : 282).

2. Analyse de la variation

Pour Labov, la langue est un système caractérisé par la variabilité, et l'analyse de la variation implique l'examen minutieux du contexte linguistique et discursif, de même que le prise en compte des caractéristiques sociales des locuteurs, sans perdre de vue que ces usages linguistiques sont plus ou moins clairement perçus, étiquetés, évalués par les membres de la communauté linguistique.

L'essentiel de la recherche se réalise aux niveaux des microéléments phonétiques, ou phonologiques, au préalable recueillis sur le terrain : « C'est dans le domaine phonique que William Labov a développé un ensemble de recherches d'une grande importance pour l'organisation du champ de la sociolinguistique. Partant du concept structuraliste de variation libre, Labov établit qu'il ne faut pas entendre le terme libre comme signifiant « aléatoire », mais que toute société se caractérise par une configuration sociolinguistique particulière, organisant les modalités de stratification de sa variation. » (Gadet, 1997 : 78).

Labov s'intéresse particulièrement aux changements phonétiques tels qu'ils peuvent être observés dans la communauté sociale qui les engendre : d'où vient la variation ? Comment s'étend-elle et se

diffuse-t-elle? Quelle régularité a-t-elle ? : « A l'origine, le changement se réduit à une variation, parmi des milliers d'autres, dans le discours de quelques personnes. Puis, il se propage et se voit adopté par tant de locuteurs qu'il s'oppose désormais de front à l'ancienne forme, il s'accomplit, et atteint la régularité par l'élimination des formes rivales. » (Labov, op.cit. :190).

Dans les années 60, Labov conduit plusieurs études empiriques sur le changement phonétique (Labov s'intéresse aux changements phonétiques en cours, c'est-à-dire observables en synchronie) entre autres sur la centralisation des deux variables (ay), (aw) à Martha's Vineyard – la variable linguistique est définie comme une entité linguistique qui peut se réaliser de deux ou plusieurs façons différentes en gardant la même signification référentielle : « L'étude des données montre qu'une forte centralisation de (ay) et (aw) est en corrélation étroite avec l'expression d'une résistance acharnée aux invasions des estivants » (Labov, 1976 :81.) manifestant un contraste entre « ceux qui entendent rester sur l'île ... qui manifestent une forte centralisation et « ceux qui veulent partir qui n'ont pas ou très peu de centralisations. » (Labov, op.cit. : 81).

Labov mène une autre enquête anonyme (les interviews modifient les données dans la mesure où les locuteurs interrogés se mettent à surveiller leurs discours) afin d'étudier la variation de production du phonème /R/. Il choisit un groupe professionnel unique : les employés de trois grands magasins new-yorkais qui représentent les trois types de classes sociales : les classes inférieures : S. Klein ; les classes moyennes : Mack's ; les classes supérieures : Saks. Il déduit que la présence ou l'absence de (r) consonantique en position postvocalique, est lié à la position du locuteur dans la hiérarchie sociale : la variante (absence ou présence de (r)) est dans ce cas-là, un indicateur, un signe d'appartenance sociale. Donc, les locuteurs qui ont un statut socioéconomique plus élevé emploient plus de (r) que les locuteurs qui se situent plus bas dans la hiérarchie.

Par ailleurs, Labov a montré qu'il existe une variation stylistique, qui apparaît lors des changements de registres de discours (du formel au familier) par un même locuteur. Ainsi, la variable devient un marqueur qui prend des valeurs stylistiques : « Labov découvre une différenciation parallèle selon la classe sociale et selon le niveau de style. En effet, dans toutes les classes sociales, le taux d'emploi de la forme de prestige (par exemple, présence de (r) postvocalique à New-York) baisse à mesure que le registre devient moins formel ; toutefois, la classe supérieure, même dans le registre le moins formel, emploie toujours plus la forme de prestige que ne le fait la classe ouvrière dans le style le plus formel. » (Verleyen, 2008 : 304).

Il a trouvé qu'on peut aligner tous les styles sur une seule dimension mesurée par le degré d'attention portée au discours : « Le traitement du style chez Labov implique un rapport rectiligne entre trois éléments : le style, le contexte et l'attention portée à la langue : le style maximale relâché est associé au contexte le moins formel, qui implique le moins d'attention à la langue de la part du locuteur. » (Verleyen, op.cit. : 312).

3. La notion d' « insécurité linguistique »

W. Labov met en valeur la notion d' « insécurité linguistique » qui pousse les membres de la petite bourgeoisie à adopter des formes de prestige même s'ils ne les maîtrisent pas parfaitement (Labov a remarqué que les vendeuses de Macy's tendent à se rapprocher de la maîtrise de prononcer de leurs collègues de Saks). Pour Labov, l'insécurité linguistique donne lieu à l'hypercorrection, phénomène qui désigne une volonté d'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée.

La stratification sociale ne se limite pas à la différenciation des comportements linguistiques objectifs, mais elle implique une évaluation : « Le problème de l'évaluation consiste à découvrir les corrélats subjectifs (latents) des changements objectifs (manifestes). L'approche indirecte est celle qui relie les attitudes et les aspirations générales des sujets à leurs comportements linguistiques. » (Labov, op.cit. : 233).

Afin d'accéder aux attitudes des locuteurs vis-à-vis des différents usages de la variable (r), Labov a invité des jeunes entre 18-39 à évaluer l'aptitude professionnelle des employés en leur faisant écouter plusieurs voix différentes, qui représentent des usages différents de la variable (r). Les jeunes interrogés ont évalué positivement la prononciation marquée du (r) bien que la plupart ne la marque pas dans leur pratique quotidienne.

Activités : Répondez aux questions suivantes

1. En quoi consiste le travail d'un sociolinguistique ? Et en quoi est-il différent du travail d'un linguiste structuraliste ?
2. Qu'implique l'analyse de la variation sociolinguistique ?
3. Quels sont les principaux résultats de l'enquête de Labov sur la stratification du (r) dans les magasins newyorkais ?

COURS 2. L'ethnographie de la communication

1. Définition.

L'ethnographie de la communication a ses sources dans l'anthropologie culturelle américaine. Elle est apparue officiellement avec la publication de *The Ethnography of Speaking* de Hymes en 1962.

C'est un domaine qui permet d'analyser la communication en prenant en considération l'aspect interactionnel, social et culturel. C'est une méthode d'analyse du discours qui cherche à comprendre comment la culture influence les modes de communication, et comment les communications sont interprétées d'une manière située. Ainsi, on y met en évidence les façons dont les membres de divers groupes culturels échangent et créent du sens, à partir de différentes « conventions de contextualisation ».

2. Contextualisation

La contextualisation est définie par J.J. Gumperz - un pionnier, aux côtés de Hymes, de l'ethnographie de la communication - comme le procédé auquel ont recours les participants à une interaction afin de « mettre en évidence ou de rendre pertinents certains aspects du contexte et d'en minimiser d'autres. » (1989 : 131).

2.1 Les indices de contextualisation

Selon Gumperz (1989 : 28), les indices de contextualisation renvoient aux « caractéristiques superficielles de la forme du message [qui] constituent l'outil par lequel les locuteurs signalent et les allocutaires interprètent la nature de l'activité en cours, la manière dont le contenu sémantique doit être compris et la manière dont chaque phrase se rapporte à ce qui précède ou à ce qui suit. »

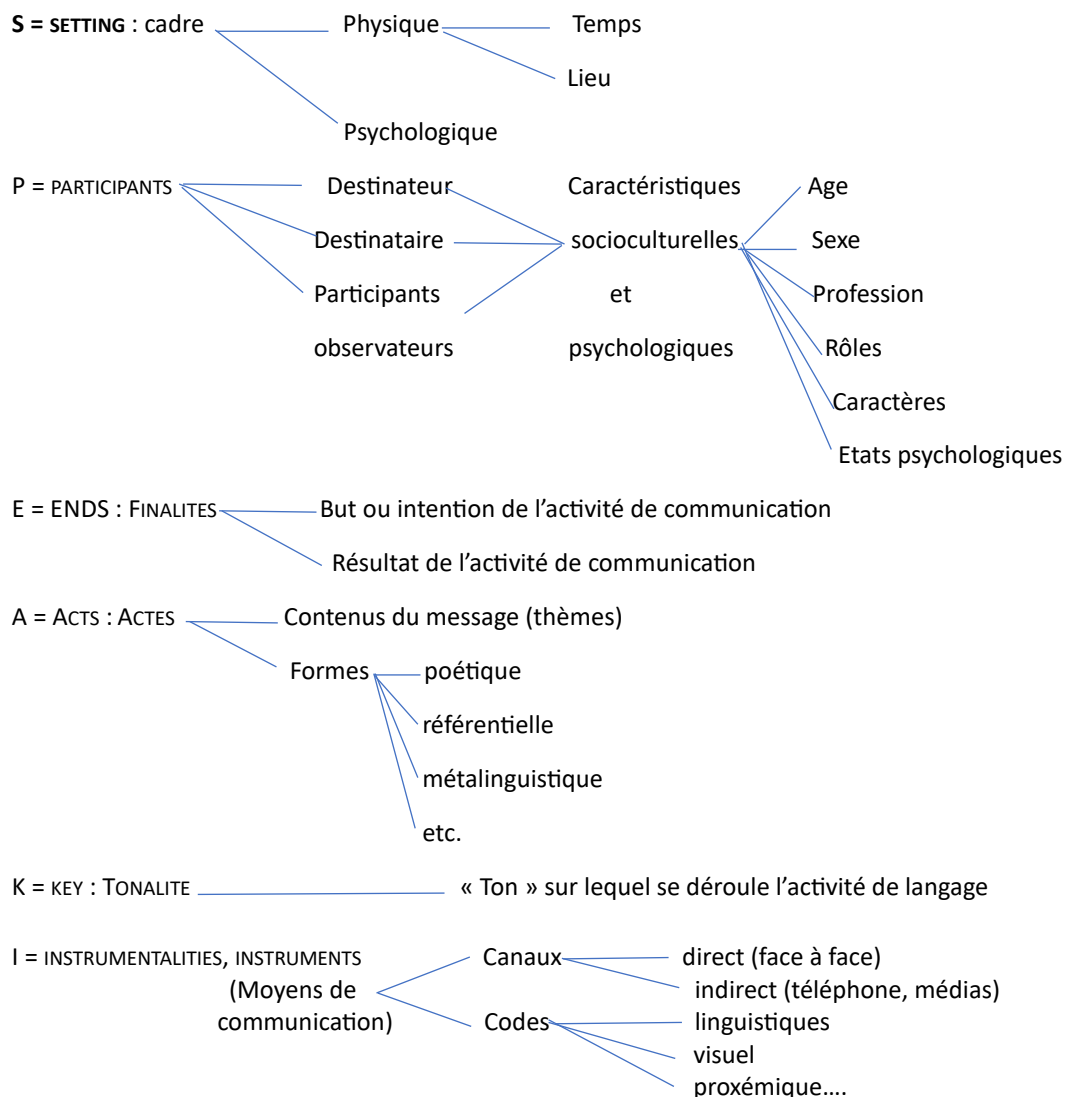
Autrement dit, il s'agit d'indices linguistiques (dialecte, style, choix lexical ou syntaxique, des expressions stéréotypées, etc.) qui signalent, dans un processus de communication, des présupposés contextuels. Il faut dire que lorsqu'un interlocuteur « B » ne réplique pas, au cours d'une interaction, à un indice émis par un interlocuteur « A », il peut y avoir des malentendus et fausser des interprétations.

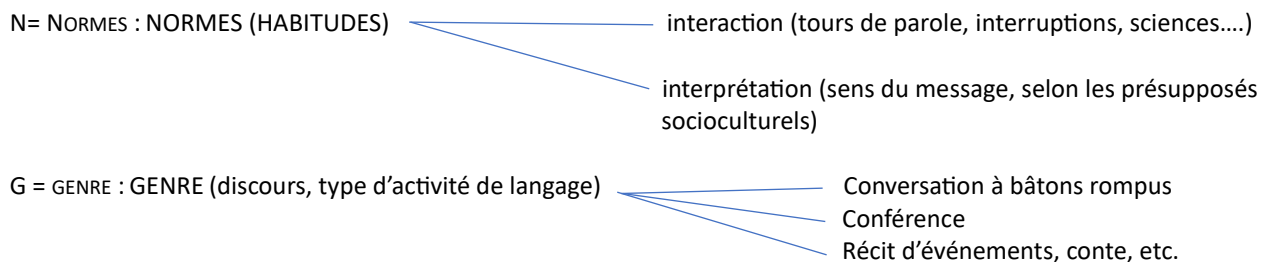
2.2. Inférences conversationnelles

En ethnographie de la communication, on s'interroge sur l'influence du cadre situationnel et culturel sur la manière dont les interlocuteurs interprètent les indices de contextualisation, et produisent des inférences. Celles-ci sont définies comme « un processus d'interprétation situé, c'est-à-dire propre à un contexte, par lequel les participants déterminent les intentions d'autrui dans un échange et fondent leur propre réponse » (Gumperz, 1989 : 55).

3. Le modèle SPEAKING de Dell Hymes

Le modèle de Dell Hymes est un cadre descriptif et méthodologique qui nous permet d'observer comment le langage change selon les contextes socio-culturels. Ce modèle contient huit composantes, pour former l'acronyme SPEAKING (*in* Bachmann, Lindenfeld, Simonin, 1991) :





En fait, le modèle de Dell Hymes permet de décrire la communication linguistique en contexte (cadre, participants, finalités, etc.). Cette dernière n'implique pas uniquement une maîtrise de la langue (lexique, grammaire, etc.), mais également une capacité à ajuster son discours au contexte, c'est-à-dire à utiliser cette langue d'une manière appropriée : « Un membre normal d'une communauté possède un savoir touchant à tous les aspects du système de communication dont il dispose. Il manifeste ce savoir dans la façon dont il interprète et évalue la conduite des autres, tout comme la sienne propre. » (Hymes, 1984 : 89)

Cette vision de la communication contraste avec celle de Noam Chomsky qui, lui, considère la compétence linguistique comme la connaissance du système d'une langue que possède tout sujet parlant cette langue. Plus spécifiquement, c'est la connaissance implicite des règles grammaticales d'une langue, permettant à un locuteur de produire et de comprendre un nombre infini de phrases grammaticalement correctes. Ainsi définie, la compétence se différencie de la performance qui renvoie aux productions et aux interprétations effectives de phrases par des sujets particuliers, dans des situations spécifiques.

4. Méthodologie d'enquête en ethnographie de la communication

L'ethnographie de la communication est un type de recherche qualitative dans lequel le chercheur s'intègre dans une communauté et observe en direct la parole en tant que comportement social et culturel. Ainsi, on s'appuie, dans ce domaine, sur des enquêtes de terrain impliquant :

- Présence de l'ethnographe sur le terrain pour pouvoir voir, écouter et converser avec les enquêtés.

- Réaliser des entretiens pour recueillir des informations authentiques dans leur milieu naturel ; l'ethnographe établit des relations de proximité et de confiance avec les enquêtés, écoute attentivement et sur une longue durée leurs témoignages et leurs récits de vie.
- La collecte des informations se fait via l'utilisation de dispositifs d'enregistrement audio et vidéos ; l'ethnographe observe en direct non seulement les interactions verbales mais aussi les interactions non verbales. Le chercheur peut s'appuyer sur des carnets de terrain où sont notées toutes les informations collectées lors de l'activité sur le terrain.
- L'analyse de contenu des données recueillies, qu'elles soient visuelles, audio ou textuelles. Le chercheur peut s'appuyer sur une recherche documentaire pour compléter sa recherche ethnographique (analyse de documents historiques, articles scientifiques, ressources numériques, etc.).

Activité : Répondez aux questions suivantes

1. De quoi s'occupe un ethnographe de la communication ?
2. Quelle est sa démarche méthodologique ?
3. L'approche de D. Hymes intègre tous les éléments essentiels à une communication efficace et authentique. Quels sont ces éléments ?

COURS 3 : LA SOCIOLINGUISTIQUE URBAINE

1. Définition

La sociolinguistique urbaine, appelée aussi sociolinguistique de la spatialité ou de l'urbanisation, s'est développée dans les années 1990 en France. Elle est née sous l'influence de l'Ecole de Chicago (William I. Thomas, Robert E. Park, Ernest W. Burgess, etc.) qui, entre 1915 et 1940, a entrepris une série d'études sur les problèmes sociologiques auxquels la ville de Chicago était confrontée du fait de sa restructuration urbaine (délinquance, criminalité organisée, etc.). Elle vise à « contribuer à redonner vigueur au questionnement fondateur de la sociolinguistique : quelles réponses (non seulement théoriques, mais aussi pratiques et méthodologiques) la discipline peut-elle apporter face à l'exclusion des minorités sociales ? » (Bulot & Veschambre, 2006 : en ligne) En fait, elle tente de saisir les tensions sociales, les faits de ségrégation et la mise en mots de catégories de la discrimination, au travers des pratiques discursives autour de l'espace urbain et des discours sur les langues qui y sont pratiquées. (Bulot et Blanchet, 2011 : en ligne).

2. L'espace urbain

La ville est « un modèle prédéfini de comportements » (Louis Zirth). Elle constitue un lieu englobant où se combinent les différents aspects de la ville sociale. De ce fait, elle représente un véritable « laboratoire social » (Robert E. Park) et un cadre d'observation très pertinent pour étudier les interférences et les compromis qui s'instaurent pour chaque individu entre différentes dimensions de son existence, c'est-à-dire la manière dont la configuration urbaine et les politiques publiques orientent et influencent le comportement humain.

En sociolinguistique urbaine, la ville est considérée sous plusieurs dimensions complémentaires :

- **Une dimension géographique** : contrairement à l'espace rural, l'espace urbain a une morphologie spécifique caractérisée par une densité de populations et d'habitations ;
- **Une dimension sociale** : l'espace urbain est un lieu de convergence dans la mesure où il favorise la rencontre d'une diversité de groupes, langues, identités socioculturelles, univers représentationnels, etc. Il est de ce fait « un facteur d'unification » (Calvet, 1994), contribuant à l'émergence d'une variété de langue commune.

Cependant, il reste un lieu de marginalisation voire d'exclusion sociale et de « conflit de langues » (Calvet, 1994), puisqu'il crée des rapports concurrentiel entre les langues qui y coexistent et tracent des frontières entre les groupes qui y cohabitent : C'est « un creuset d'un type de rapports sociaux

et lieu privilégié de contacts interrégionaux et intercommunautaires [qui] favorise l'émergence d'une variété de langue commune (koinè) urbaine », tandis que dans le même temps, des processus identitaires (régionaux, sociaux mais aussi personnels) poussent au maintien de spécificités. » (Miller in Chachou, 2018 : 180)

- **Une dimension énonciative** : l'espace urbain est sous-tendu par une matérialité discursive. La ville ne peut être abordée sans les langues qui y sont parlées, et les discours qui sont liés à ces dernières.

A ce propos, Bulot & Veschambre avancent :

« (...) le concept d'urbanisation est de fait central : en tant que concept spécifique de la sociolinguistique urbaine il ne renvoie pas (ce qui est admis en sociolinguistique générale) au seul accroissement quantitatif de la densité de l'habitat et de la diffusion d'une culture urbaine mais à une dislocation première et située des rapports entre la morphologie urbaine et la fonction sociale des espaces spécifiques d'un point de vue sociologique et, sur les aspects langagiers, à une recomposition complexe des espaces autour de la mobilité spatiale qui agit à la fois sur les comportements et les représentations sociolinguistiques. Dans cette mesure, nous parlons alors d'urbanisation sociolinguistique. » (Bulot & Veschambre, 2006 : en ligne)

Donc, l'analyse des pratiques langagières en relation avec l'urbanité, convoque une approche pluridisciplinaire mobilisant plusieurs domaines de connaissance : la géographie sociale, l'architecture, l'urbanisme, la psychologie sociale, l'analyse de discours, etc.

3. Axes de recherche en sociolinguistique urbaine

On distingue trois axes principaux axes dans le domaine de la sociolinguistique urbaine :

- **Axe 1.** Il se préoccupe d'analyser la manière dont les représentations linguistiques et leur verbalisation par des groupes sociaux différents sont territorialisées et contribuent à la mise en mots de l'identité urbaine :

« La sociolinguistique urbaine est une sociolinguistique des discours (qu'il s'agisse d'ailleurs d'attitudes linguistiques et/ou langagières voire de pratiques linguistiques attestées ou non) dans la mesure où elle problématise les corrélations entre espace et langues autour de la matérialité discursive. En reprenant à la sociolinguistique générale son approche sur la covariance entre langue et société, elle pose ainsi la covariance entre structure socio-spatiale et stratification sociolinguistique, mais elle s'attache essentiellement à la mise en mots de cette covariance, à la façon dont les discours font état des appropriations (y compris les appropriations déniées voire ségrégantes) d'un espace urbanisé par des locuteurs donnés d'une langue, d'une

variété de langue, elle aussi construite autant dans les discours institutionnels que dans les discours qui leur sont propres. Bien sûr, un tel regard sur le discours impose de le recentrer en permanence dans la communauté sociale dont il est l'une des matérialités ; et de ce point de vue, il importe de la penser comme étant également un discours sur le partage des normes, des attitudes, sur un rapport identique à la langue. » (Bulot & Veschambre, 2006 : en ligne)

- **Axe 2** : Il s'intéresse aux pratiques linguistiques urbaines, notamment aux « parlers jeunes » comme pratiques spécifiques de la ville. Dans cette tendance, on analyse les tags, les graffitis, le rap, etc.

Ces phénomènes linguistiques « (...) sont à la fois un terme, une étiquette, une dénomination sociale tantôt minorante, tantôt valorisante qui permet de circonscrire un groupe (partiellement générationnel) voire de l'inscrire dans des relations spécifiques au langage, aux langues et à la spatialité marquée par la culture urbaine, et un ensemble de pratiques langagières qui font identité pour un ensemble très variable de locuteurs déclarés ou non déclarés.» (Bulot, 2012 : en ligne)

- **Axe 3** : Il s'intéresse aux « effets de l'urbanisation sur les langues » (Calvet, 2013 : 39). Dans cette analyse, on analyse le contact des langues et les phénomènes de vernacularisation et de créolisation, dans l'espace urbain.

4. Méthodes de recherche

La sociolinguistique urbaine est une linguistique de terrain, basée sur

- L'observation de terrain et entretiens ;
- Observation participante pour étudier les pratiques langagières en contexte urbain ;
- Analyse quantitative et qualitative des variables linguistiques selon les caractéristiques sociales.

Ex. Les représentations de l'espace urbain à Rouen, enquête de Thierry Bulot

L'objectif de cette enquête menée par Th. Bulot, est de « faire état de la complexité de la territorialisation, c'est-à-dire de la façon dont les habitants de Rouen, et plus largement ceux qui sont amenés à partager ce même espace urbain, s'approprient et hiérarchisent les lieux en fonction des façons de parler (réelles ou stéréotypées) attribuées à autrui. » (Bulot, 1998 : 59)

La méthodologie qu'a adoptée Bulot est basée sur des entretiens et des questionnaires écrits. L'analyse des données, à la fois qualitative et quantitative, a démontré que

- La ville de Rouen qui ne possède pas un accent autonome scientifiquement défini, est associée dans les discours des enquêtés à un accent porteur d'identité. « Le parler de Rouen est dans tous les cas de figure un élément identitaire fort : tant pour se reconnaître ou être reconnu comme membre de la communauté que pour exprimer sa différence par rapport aux autres sites urbains normands. » (Bulot, 1998 : 69)
- Au-delà de la séparation géographique, les deux rives de Rouen, droite et gauche, sont hiérarchisées socialement. En fait, les discours épilinguistiques recueillis dans le cadre de cette enquête, révèlent que la rive droite est associée aux items tels que « riches », « sécurité » et « confort » ; la rive gauche est associée aux items tels que « ouvriers », « insécurité », « usines », « banlieue ».

L'altérité est construite par le discours, et aussi les représentations sociolinguistiques qui créent des frontières sociales.

- Les enquêtés hiérarchisent les pratiques langagières en fonction des conditions sociales (localisation géographique, caractéristiques socio-professionnelles et affectives) de ceux qui les pratiquent : « parler rive droite » associé aux Rouennais « pure souche » ; « parler rive gauche » associé aux quartiers populaires et aux habitants issus de l'immigration maghrébine et africaine.

Activité : Répondez aux questions suivantes :

1. quel est le but principal d'un chercheur en sociolinguistique urbaine ?
2. Quelles sont les problématiques de recherche auxquelles il s'intéresse ?
3. Comment procède-t-il ?

Cours 4 : Analyse des représentations sociolinguistiques

1. Définitions de la notion de « représentation sociale »

Depuis l'introduction du concept de « représentations collectives », proposée par le sociologue E. Durkheim, dans les sciences sociales, les définitions relatives à ce concept n'ont cessé de foisonner. C'est aujourd'hui, une « notion carrefour » au statut « transversal » (Doise & Jodelet *in* Boyer, 2003 : 9).

Selon Durkheim, les représentations « collectives » sont un ensemble d'opinions et de savoirs collectifs regroupés en de vastes formes mentales ayant pour fonction le maintien de la cohésion au sein du groupe social elles préparent les membres de la société à penser et à agir d'une manière uniforme, c'est pourquoi elles sont collectives, et aussi parce qu'elles sont transgénérationnelles, c'est-à-dire qu'elles sont durables au-delà même des générations.

Bref, les représentations collectives sont contraignantes, homogènes et invariantes, telle est la conception de Durkheim (Moscovici *in* Jodelet, 2003).

Pour Moscovici qui poursuit les recherches de Durkheim, les « représentations sociales » qu'il substitue à la notion de « représentations collectives », sont définies comme à la fois substance et pratique, produit et activité. En fait, il enlève aux représentations sociales le côté préétabli et statique suggéré par Durkheim, pour les décrire comme des pensées en mouvement dans la vie sociale, le produit d'un regard à la fois individuel et collectif puisqu'elles se construisent dans les interactions sociales. Moscovici renouvelle en fait l'analyse des représentations « collectives » initiée par Durkheim, en insistant sur la spécificité des sociétés contemporaines caractérisées par la pluralité et la mobilité sociale, l'intensité et la fluidité des échanges et le développement de la science (Jodelet, 2003).

2. Définition des représentations sociolinguistiques

Pour H. Boyer, l'imaginaire de l'activité linguistique dont la fonction primordiale est d'orienter les pratiques linguistiques, ne forme qu'une catégorie d'une « super-structure représentationnelle » qu'il baptise « imaginaire(s) communautaire (s) » ou « imaginaire ethnosocioculturel » : « Il n'est pas interdit de considérer que la super-structure représentationnelle baptisée ici imaginaire communautaire peut se décliner en sous super-structures : on parlera alors d'imaginaire de l'art, d'imaginaire de la justice, d'imaginaire de l'éducation, ou d'imaginaire de l'activité linguistique [...]. » (Boyer, 1991 : 16)

Selon lui, les représentations sociolinguistiques se manifestent dans :

1. L'activité épilinguistique qui est « une activité discursive essentiellement de nature normative », pouvant être de nature ordinaire, scolaire ou médiatique (Boyer 2003 : 44).
2. Les pratiques métalinguistiques collectives ou individuelles se traduisant par la « production plus moins massive, plus ou moins confidentielle » (Boyer, 2003 : 44) de traités sur la langue (orthographe, lexique, grammaire, etc.).
3. Et enfin, les interventions glottopolitiques qui, pareillement aux pratiques métalinguistiques et l'activité épilinguistique, « s'inscrivent ouvertement dans un inter-discours plus ou moins prolix » et « à forte teneur polémique » des individus ou des collectifs, sur la langue et ses usages. (Boyer, 2003 : 44)

2.1 Définition de l'attitude

L'attitude, selon Jean-Marie Seca, se définit par ses trois composantes essentielles que sont : l'affectivité, la cognition et la dimension conative qui détermine les intentions d'action et affecte les comportements : « Elle correspond d'abord à une appétence individuelle (affects), exprimée par une valence positive ou négative à l'égard d'un objet. [...]. La dimension cognitive évoque complémentirement sa fonction de description et de catégorisation de l'objet sur lequel elle porte. » (2010 : 33)

Il faut préciser que les attitudes ne sont pas directement observables, mais qu'elles sont plutôt évaluées en fonction des conduites et comportements plus ou moins stables qu'elles génèrent. Ainsi, l'hypercorrection qui est une réalisation linguistique « fautive » liée à une représentation « puriste » et « conservatrice » de l'usage linguistique (Labov, 1976), est la manifestation tangible d'une attitude d'insécurité linguistique, de cette tension existant entre la compétence réelle et idéale de réalisation, dans une communauté linguistique « en situation de handicap socioculturel » c'est-à-dire « possédant un capital langagier déficient mais cependant plus ou moins obsédé[e] par l'usage légitime de la langue et l'utilisation de ses formes de prestige (par exemple le subjonctif). Cette tension entre compétence réelle et idéal de réalisation est le propre d'une insécurité linguistique qui se traduit (et se trahit) à travers des faits d'hypercorrection. » (Boyer, 2003 : 41)

2.2 Définition du stéréotype

Selon Boyer : « Le stéréotype est bien une représentation qui a mal tourné, ou qui a trop bien tourné. » (Boyer, 2003 : 43) Néanmoins, la structure sociocognitive du stéréotype reste, selon lui, « particulière » puisque résultant d'une accentuation du processus de catégorisation : « Il s'agit d'une représentation ayant une structure socio-cognitive particulière, issue d'une accentuation du processus de simplification, de schématisation et donc de réduction propre à toute représentation collective, conduisant au figement. Le stéréotype n'évolue plus, il est immuable, d'une grande pauvreté. » (Boyer, op.cit.)

Les stéréotypes s'affichent discursivement sous la forme d'une qualité attribuée à un objet social symbolique d'un groupe donné, fonctionnant comme des « formules magiques » et offrant des « clefs d'interprétation » à une multitude de situations : « Il s'agit de formules toutes faites, d'éléments sémiotiques préfabriqués, de passe-partout verbaux qui circulent au sein d'une communauté donnée et qui jouent le rôle d'évidences pratiques, utilisables dans le nombre le plus grand possible de situations » (Oesch-Serra & Py, 1997 : 31).

2.3 Stéréotype et préjugé

La notion de « stéréotype » est souvent mise en relation, voire confondue avec celle de « préjugé ». Ces deux notions sont néanmoins distinguées par la majorité des psychologues sociaux qui lient le stéréotype à une dimension classificatoire et le préjugé, lui, à une dimension émotionnelle.

Ainsi, si le stéréotype comporte un aspect descriptif et un aspect évaluatif, le préjugé est, quant à lui, chargé affectivement : « Ainsi, le stéréotype apparaît comme une croyance, une opinion, une représentation concernant un groupe et ses membres, alors que le préjugé désigne l'attitude adoptée envers les membres du groupe en question. » (Amossy, Herschberg Pierrot, 2007 : 34-35)

Précisons aussi que le préjugé est généralement lié à une attitude négative : « une attitude envers les membres d'un groupe extérieur où les tendances à l'évaluation négative prédominent » (Harding in Amossy, Herschberg Pierrot, op.cit.).

3. Analyse des représentations

Dans ce qui suit, nous présentons deux modèles qui nous permettent d'analyser les représentations sociolinguistiques : le modèle structural et le modèle sociodynamique.

3.1 Modèle structural

Jean-Claude Abric propose une définition de la représentation sociale comme un ensemble structuré autour de deux systèmes, central et périphérique :

- Le noyau central est un système formé de quelques éléments, donnant signification et cohérence à la représentation sociale : « Ce noyau central est l'élément fondamental de la représentation car c'est lui qui détermine à la fois la signification et l'organisation de la représentation. » (1994 : 21)
- Les éléments périphériques constituent la partie la plus accessible, la plus vivante et la plus concrète de la représentation sociale (Abric, 1994). « Ils [les éléments périphériques, ndlr] constituent l'essentiel du contenu de la représentation, sa partie la plus accessible, mais aussi la plus vivante et la plus concrète. [...]. Si, comme nous le pensons, les éléments centraux constituent la clé de voûte de la représentation, il n'en reste pas moins que les éléments périphériques jouent un rôle essentiel dans la représentation. Ils constituent en effet l'interface entre le noyau central et la situation concrète dans laquelle s'élabore ou fonctionne la représentation [...]. » (Abric, 1994 : 25).

Selon la conception de J.-C. Abric, l'étude des représentations sociales consiste à identifier dans l'ensemble des contenus relatifs à l'objet de représentation sociale, les éléments appartenant au noyau central.

Il faut préciser que la détermination du noyau central est liée aux conditions sociales et idéologiques, celle du système périphérique reste plus individualisée. Autrement dit, l'élément central renvoie à ce qui est collectivement partagé tandis que les éléments périphériques réfèrent aux variations individuelles.

3.2 Modèle sociodynamique

W. Doise aborde les représentations sociales sous un angle théorique et méthodologique sociodynamique, insistant non seulement sur la complexité structurelle des représentations sociales, mais également sur leur insertion dans des contextes sociaux et idéologiques dynamiques et pluriels, ce que Moscovici a traduit par le « processus d'ancrage ».

W. Doise ajoute au processus d'ancrage décrit par Moscovici, les situations dans lesquelles les représentations sont produites. Ainsi, Il distingue trois types d'ancrage :

- L'ancrage psychologique qui réfère à « l'organisation de variation au niveau individuel et interindividuel » (Doise, 1992 : 189) et à la façon dont l'individu se représente lui-même dans le champ social.
- L'ancrage sociologique qui renvoie à l'organisation des groupes sociaux, ainsi qu'aux relations sociales intergroupes, rendant compte de « l'imbrication des représentations sociales dans la manière dont les individus se représentent les rapports entre les positions ou catégories sociales. » (Doise, op.cit.)
- Et enfin, l'ancrage psychosociologique qui se situe entre les deux ancrages précédents, et porte sur la façon dont les individus se situent symboliquement vis-à-vis des relations sociales dans un champ donné (Doise, op.cit.).

Selon Doise, « on ne peut pas éliminer de la notion de représentation sociale les références aux multiples processus individuels, interindividuels, intergroupes et idéologiques qui souvent entrent en résonance les uns avec les autres et dont les dynamiques d'ensemble aboutissent à ces réalités vivantes que sont en dernière instance les représentations sociales. » (*In* Jodelet, 2003 : 59).

Ainsi, il distingue quatre niveaux d'analyse : le niveau intra-individuel, le niveau interindividuel et situationnel, le niveau positionnel et le niveau idéologique.

Activité : Répondez aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que la représentation sociolinguistique ?
2. Quelles sont les différences entre attitude, stéréotype et préjugé ?
3. Quels sont les points sur lesquels le modèle structural et le modèle sociodynamique mettent l'accent dans l'analyse des représentations sociales ?

Conclusion

Le cours que nous présentons ici, est destiné aux étudiants de 3^e année licence de français.

Il s'agit d'une unité fondamentale dont l'objectif est d'initier l'étudiant notamment à l'analyse de discours, à la conception sociolinguistique de la langue et aux enquêtes de terrain.

Ainsi, il consolide d'une part les enseignements que les étudiants ont eus pendant les deux premières années de licence et, d'autre part, il les prépare à la formation en master.

Références bibliographiques

Abric J.-C. (dir.) (1994), *Pratiques sociales et représentations*, Paris : PUF.

Aleong, R. (1983). *Langue, normes et communication*. Paris : L'Harmattan.

Amossy, R., Herschberg Pierrot, A., (2007), *Stéréotypes et clichés : langue, discours, société*, Barcelone : Armand Colin.

Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de la linguistique française*. Paris : Flammarion.

Asselah-Rahal, S. (1994), « Pratique linguistique trilingue arabe - kabyle - français chez les locuteurs algériens », Université d'Alger.

Bachmann, Ch., Lindenfeld, J., Simonin, J. (1991), *Langage et communications sociales*, Paris : Hatier-Crédif.

Barthes, R. (1963), « Le message publicitaire, rêve et poésie », *Communication Langages/Année 1963/7/pp.91-96*. [En ligne]. URL : < https://www.persee.fr/doc/colan_1268-7251_1963_num_7_1_4840>, consulté le 12.09.24.

Barthes, R. (1964), « Rhétorique de l'image », *Communications*, 4, pp.40-51.

Barthes, R. (1964), *Éléments de sémiologie*. Paris : Gonthier, pp. 79-80.

Barthes, R. (1967), *Système de la mode*, Paris : Seuil.

Barthes, R. (1985), *L'aventure sémiologique*, Paris : Seuil.

Baylon, Ch., Fabre, P. (1990), *Initiation à la linguistique : avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, Paris : Nathan.

Baylon, Ch. (1999), *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Paris : Nathan.

Blanc, M., Hamers, J.F. (1983), *Bilinguisme et Bilingualité*, Bruxelles : Pierre Mardaga.

Blanchet, Ph. (2000), *Linguistique de terrain : méthode et théorie- Une approche ethnosociolinguistique de la complexité*, Presses universitaires de Rennes.

Benveniste, É. (1966, 1974), *Problèmes de linguistique générale I et II*, Paris : Gallimard.

Benveniste, É. (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, 5e année, n°17, 1970. pp. 12-18

Bouchard, G. (1978). « La typologie des signes selon Adam Schaff. » *Laval théologique et philosophique*, 34(1), 57–97. URL : < [Https://doi.org/10.7202/705650ar](https://doi.org/10.7202/705650ar)>, consulté le 09.07.24.

Boucherit, A. (1987), « Discours alternatif arabo-français à Alger », *La linguistique : revue de la société internationale de la linguistique fonctionnelle*, 23(2) : 117-129.

Boyer, H. (1976), *Sociolinguistique*, Paris : Minuit.

Boyer H. (1991), *Langues en conflit, Etudes sociolinguistiques*, Paris : L'Harmattan.

Boyer, H. (2001) *Introduction à la sociolinguistique*, Paris : Dunod.

Boyer H. (2003), *De l'autre côté du discours. Recherches sur les représentations communautaires*, Paris : L'Harmattan.

Bulot, Th. (1998), « Les représentations de l'espace urbain à Rouen Parler Rive gauche, Parler Rive droite », *Etudes Normandes*, Année 1998 47-1 pp. 59-71.

Bulot, Th., Veschambre, V. (2006), « Sociolinguistique urbaine et géographie sociale : articuler l'hétérogénéité des langues et la hiérarchisation des espaces », *Revue Française de Linguistique Appliquée*, 11(3), pages 17–42.

URL : < [Http://books.openedition.org/pur/1924](http://books.openedition.org/pur/1924)>, consulté le 24.05.24.

Bulot, Th & Blanchet, Ph. (2011), *Dynamiques de la langue française au 21^{ème} siècle : une introduction à la sociolinguistique*. URL : < www.sociolinguistique.fr >, consulté le 15.06.24.

Bulot, T. (2012), « Grammaire et parlers (de) jeunes - Quand la langue n'évolue plus... mais continue de changer », in *Les cahiers pédagogiques*, n° 453, dossier « Étudier la langue » [En ligne]. URL : <<http://Les.cahiers.pedagogiques.htm>>, consulté le 15/09/2024.

Calvet, J-L. (1993, 2013), *La sociolinguistique*, Paris : PUF.

Calvet, J-L. (1994)), *Les voix de la ville, introduction à la sociolinguistique urbaine*, Payot : Paris.

Calvet, J-L. (1999), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Hachette Littératures.

Chachou, I. (2018), *Sociolinguistique du Maghreb*, Alger : Hibr.

Cherrad-Benchefra, Y. (1987), « Les Algériens et leurs rapports avec les langues », *Lengas* n°22, Colloque : Contact de langues : Quels modèles, Nice, Septembre, 87-89, p.22.

Coste, D., Moore, D. & Zarate, G. (1997), *Compétence plurilingue et pluriculturelle vers un Cadre Européen Commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes :*

études préparatoires, Comité de l'Education, Conseil de la Coopération culturelle. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Deroy, L. (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris : Les Belles Lettres.

Derradji, Y. (1995), « L'emploi de la suffixation -iser, -iste, -isme, -isation dans la procédure néologique du français en Algérie », *Le français au Maghreb*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, septembre 1994, Publication de l'université de Provence.

Doise, W. (1992), « L'ancrage dans les études sur les représentations sociales », *Bulletin de Psychologie*, XLV, 189-195.

Dubois, J. & al. (1973, 1999, 2001), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.

Ducrot, O, Todorov, T. (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris : Seuil.

Ducrot, O. (2021), « Sens, signification et référence », URL :

<<http://semantizar.hypotheses.org/files/2021/05/Lecon-3-Ducrot.pdf>>, consulté le 06.06.24.

Eco, U. (1988), *Le signe*, Bruxelles : Labor.

Everaert-Desmedt, N. (1990), *Le processus interprétatif. Introduction à la sémiotique de Charles Sanders Peirce*, Liège : Mardaga.

Fishman, J.A. (1971), *Sociolinguistique*, Paris : Nathan.

Flikeid, K. (1994), « L'éclairage réciproque de la sociolinguistique et de la dialectologie », Presses de l'Université Laval. URL : <<https://www.erudit.org/en/books/culture-francaise-damerique/langue-espace-societe-les-varietes-francais-en-amerique-nord/000397co.pdf>>, consulté le 22.12.24

Gadet, F. (1997), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Mardaga.

Greimas, A. J. (2000), *La mode en 1830*, Paris : PUF.

Gumperz, J. (1989), *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle*, Paris : Minuit.

Gumperz, J. (1971), *Language in social groups*, Stanford University Press, USA.

Hymes, D. (1984), *Vers la compétence de communication*, Collection « Langues et apprentissage des langues », Paris : Hatier-Crédif.

Jakobson, R. (1963), *Essai de linguistique générale*, Paris : minuit.

Hall, Edward T. (1971), « Culture et communication », *La dimension cachée* (traduction de 1971), Paris : Seuil.

Jodelet D. (2003), « Représentations sociales : un domaine en expansion », D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*, Paris : PUF, pp. 45-78.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.

Koerner, K. (1988), « Saussure et la linguistique générale », *Histoire Epistémologie Langage/Année1988/10-2/pp.57-73*. URL : < Http : www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1988_num_10_2_2261>, consulté le 14.07.24.

Labov, W. (1976), *Sociolinguistique*, Paris : Minuit.

Laks, B. (1992), « La linguistique variationniste comme méthode », *Langages/Année 1992/108/pp. 34-50*.

Lüdy, G., Py, B. (1995), *Changement du langage et langage du changement*, Lausanne : L'Age d'Homme.

Mackey, W. (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris : Klincksieck.

Maingueneau, D., Charaudeau, P. (dir) (2002), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris : Seuil.

Martin, J.-C. (1999), *Le guide de la communication*, Marabout, URL : < <https://www.bing.com>>, consulté le 18.08.24

Martinet, J. (1973), *Clé pour la sémiologie*, Paris : Segan.

Martinet, A. (1985), *Syntaxe générale*, Paris : Armand Colin.

Moreau, M.-L. (1997), *Sociolinguistique : les concepts de base. Psychologie et sciences humaines*, Sprimont : Mardaga.

Mounin, G. (1970), *Introduction à la sémiologie*, Paris : Minuit.

Oesch-Serra, C., Py, B. (1997), Le crépuscule des lieux communs, ou les stéréotypes entre consensus, certitude et doute. *Travaux Neuchâtelois de Linguistique (TRANEL)*, 27, pp. 29-49.

Peirce, Charles S. (1978), *Collected Papers*, Cambridge, Harvard University Press, 1931-1935. —, *Écrits sur le signe*, éd. par G. Deledalle, Paris, Le Seuil (pour la traduction française), 1978.

Perrot, J. (2018), *La linguistique*, Paris : PUF.

Picoche, J. (1992), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan-Université.

Poittier, B. (1964), « Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, II. 1964, pp. 107-137.

Raee A. (2024), « La communication linguistique », *HAL Open Science*. URL : <<http://hal.sorbonne-universite.fr/hal-04520347/>> consulté le 20.09.2024.

Rey, A. (1976), *Théories du signe et du sens 2*, Paris : Klincksieck.

Saussure F. (de) (1994), *Cours de linguistique générale*, Alger : ENAG.

Savan, D. (1980), « La sémiotique de Charles S. Peirce », *Langage /Année 1980 /58/pp.9-23*. URL : <http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1980_num_14_58_1844>, consulté le 10.08.24.

Seca J.-M. (2010), *Les représentations sociales*, Paris : Armand Colin.

Sechehaye, A. (1908), *Programme et méthodes de la linguistique théorique. Psychologie du langage*. Genève : Imprimerie Jules-Guillaume Fick

Sini, Ch. (2015), *Cours de linguistique*, L'Odyssée : Tizi-Ouzou.

Spielmann, G. (2022), « Introduction à la sémiologie ». URL : <<http://www.opsis.georgetown.domains/LaPageDeGuy/docs/semiotique/signé1.htm>>, consulté le 11.08.24.

Tabouret-Keller, A. (1969), « Plurilinguisme et interférence » in *La linguistique, Le guide alphabétique*, sous la direction d'André Martinet, Paris : Denoël.

Vendryès, J. (1935), « Linguistique et matérialisme historique », *Les Cahiers de Contre-Enseignement Prolétarien*, n°16, pp.5-71. Paris : Bureau d'édition. URL : <<http://www.bibliomarxiste.net/pays/france/les-cahiers-de-contre-enseignement-proletarien/le-chauvinisme-linguistique/linguistique-et-materialisme-historique/>>, consulté le 26.08.24.

Verleyen, S. (2008), *Fonction, forme et variation. Analyse métathéorique de trois modèles du changement phonique au XXe siècle (1929-1982)*, Peeters.

Vézina, M. (2009). *Normes et usage en sociolinguistique*. Montréal : Boréal.

Zufferey , S., Moeschler, J. (2010), *Initiation à la linguistique française*, Paris : Armand Colin.